

2411.3200.1

Université de Montréal

Le chemin vers l'euro :
Différentes explications de la convergence franco-allemande
dans le processus d'intégration monétaire européen

par
Chloé Jacob

11485502

Département de science politique
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de M.Sc.
en science politique

Septembre 2003

© Chloé Jacob, 2003



JA

39

U54

2004

V.014

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Le chemin vers l'euro :
Différentes explications de la convergence franco-allemande
dans le processus d'intégration monétaire européen

présenté par :
Chloé Jacob

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Diane Ethier

.....
président-rapporteur

Laurence McFalls

.....
directeur de recherche

Eric Montpetit

.....
membre du jury

Sommaire

Le but de ce mémoire est d'étudier les facteurs qui ont permis l'introduction de l'euro dans douze pays européens le 1^{er} janvier 2002.

L'arrivée de l'euro, qui marque l'aboutissement d'un processus ardu de négociations entre les différents pays de l'Union européenne, constitue la première expérience d'adoption d'une monnaie commune par des pays d'une même région au monde. Cet événement exceptionnel est contraire à l'ordre établi, car il implique l'abandon d'une partie de la souveraineté nationale et d'un pouvoir régalien, celui de battre monnaie, par les pays impliqués. Ce projet d'envergure n'aurait donc pu se réaliser sans l'influence et le leadership de pays puissants qui tenaient à sa réussite, à savoir la France et l'Allemagne.

Or, il s'avère que les deux pays ne privilégient pas l'adoption de politiques économiques semblables au début des années 1980, époque où l'on commence à discuter sérieusement d'un assouplissement des barrières commerciales à l'échelle communautaire, lequel ouvrira éventuellement le chemin vers l'union monétaire. La France a recours à des politiques interventionnistes axées sur la dévaluation compétitive, alors que l'Allemagne préfère implanter des politiques ordo-libérales et anti-inflationnistes. Les deux pays seront pourtant capables d'accorder leurs politiques économiques et monétaires, ce qui aura un impact positif sur l'acceptation de la monnaie unique par certains de leurs partenaires.

Une telle convergence n'aurait donc pas été possible sans un changement radical dans la politique économique d'au moins un des deux pays. Influencés par les idées néo-libérales et par la conjoncture économique internationale de l'époque, la France et l'Allemagne adopteront en effet des politiques d'austérité visant à réduire la

participation de l'État dans l'économie. Ces facteurs ne suffisent toutefois pas à expliquer l'union monétaire, car ils sont trop limitatifs.

Ce mémoire propose donc une explication alternative à l'opinion établie, qui stipule que l'avènement de l'euro est la conséquence de changements économiques et politiques survenus aux niveaux européen et international dans les années 1980.

Inspirée par l'approche historico-institutionnelle employée par Peter Hall dans son essai *Governing the Economy : The Politics of State Intervention in Britain and France*, notre démarche vise à analyser en profondeur les changements structurels survenus en France et en Allemagne à cette époque, lesquels rendent possible l'avènement de l'euro. Une description de l'organisation et des préférences des secteurs industriels, bancaires, financiers et syndicaux, ainsi que des ministères de l'Économie et des Finances et des banques centrales des deux pays avant et après le début des années 1980 nous fait prendre conscience des liens existant entre l'État et les différentes composantes de la société, de l'influence de ces derniers sur le processus décisionnel. La France possède ainsi un système favorisant la cooptation entre les élites industrielles et financières et où le mouvement syndical est divisé. De son côté, l'Allemagne dispose d'un système politique axé sur la recherche du consensus basé sur un front commun informel entre l'industrie, la banque et le monde du travail.

Les changements de politique ne modifient pas la formalité des rapports entre l'État et les différentes composantes de la société. L'acceptation de la monnaie unique par les gouvernements français et allemand résulte d'un changement dans les préférences des groupes les mieux organisés pour négocier face à l'État.

Mots clés : euro, monnaie unique, France, Allemagne

Summary

The aim of this thesis is to study the factors which made possible the introduction of the euro in twelve European countries on January 1, 2002.

The euro, which was formally adopted after long and tedious negotiations between the members of the European Union, is the first common currency to be used by a group of neighbouring countries worldwide. This exceptional event contradicts established principles, because it implies sovereignty loss for the concerned countries, which have to transfer the power to issue currency to a supranational institution. This ambitious project would therefore not have been possible without the leadership of two powerful countries which wanted the common currency to become true, namely France and Germany.

The economic policies of the two countries are very different at the beginning of the 1980s, moment at which the politicians seriously begin to consider the option to liberalize trade all over Europe, factor which will eventually ease the monetary integration process. Hence, the French government prefers to implement interventionist policies and to devalue the franc on a periodical basis, while its German counterpart adopts an ordo-liberal view and monetary stability. However, the eventual convergence of French and German economic and monetary policies will make the acceptance of the common currency by the other European countries a little bit easier.

The convergence of the French and German views happened because of dramatic changes in one of the two countries' policy. France and Germany will eventually privatize state-owned societies and reject some of their interventionist

policies in order to adjust to the the latest trend in the world economy. Those factors do not provide a satisfactory explanation to European monetary integration because their scope is too restrictive.

This thesis offers an alternative explanation to the common view, which stipulates that the adoption of the euro followed dramatic economic and politic changes which took place on the European and on the world scene in the 1980s.

The aim of our argumentation, which is inspired by the historico-institutional approach used by Peter Hall in his essay *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, is to study the structural changes which took place in France and in Germany during that period and which made the euro come true. Describing the structure and the preferences of the industrial and financial sectors, of the unions, of the Departments of Economy and Finance and of the central banks before and after the beginning of the 1980s makes us aware of the links which exist between the State and the different societal actors and of the influence which the latter have on the political outcome. The industrial and financial elites are close to the government, while the unions are divided in the French society. On the other hand, Germany has a consensual political system, which is the product of an informal agreement between industrial and financial organizations and the unions.

Change in policy doesn't modify the relations which exist between State and society. The acceptance of the common currency by the French and German governments is therefore the product of a change in the preferences of the most influential groups, which influence the State more easily.

Key words: euro, common currency, France, Germany

Table des matières

Page d'identification du juryii
Sommaireiii
Abréviationsix
Dédicacexi
Remerciementsxii
Introduction.....	1
A- Définition du sujet	1
B- Problématique	3
C- État de la question	5
D- Description et justification de la démarche méthodologique	7
E- Pertinence du projet	9
F- Démarche	10
Chapitre 1 : Les étapes du processus d'intégration monétaire européen	12
1.1- Des années 1950 à la chute du système de Bretton Woods	12
1.2- Le « serpent monétaire »	15
1.3- Le Système monétaire européen	16
1.4- L'Acte unique européen et le traité de Maastricht	19
1.5- L'union monétaire et l'euro : la convergence franco-allemande	24
Chapitre 2 : Les explications d'ordre conjoncturel et structurel	26
2.1- Explications conjoncturelles économiques	26
2.1.1- La vulnérabilité de l'Europe face aux États-Unis	26
2.1.2- La libéralisation du marché des capitaux européens	28
2.2- Explications conjoncturelles politiques	31
2.2.1- La chute du rideau de fer et la réunification de l'Allemagne ...	31
2.2.2- L'union monétaire comme prélude à une union politique	32
2.3- Faiblesses des explications conjoncturelles	35
2.4- Les explications d'ordre structurel	36
2.4.1- Description de l'approche historico-institutionnelle : l'exemple britannique	36
2.4.2- Un autre exemple d'analyse historico-institutionnelle	40
2.4.3- Pour une explication historico-institutionnelle de l'union monétaire	40

Chapitre 3 : Organisation de l'État, du capital et du travail en France et en Allemagne avant 1980	44
3.1- Le modèle interventionniste français	44
3.1.1- Structure étatique et politique industrielle	44
3.1.2- Banque de France	47
3.1.3- Banques et secteur financier	48
3.1.4- Syndicats	49
3.2- La « soziale Marktwirtschaft » allemande	52
3.2.1- Structure étatique et politique industrielle	52
3.2.2- Bundesbank	56
3.2.3- Banques et secteur financier	58
3.2.4- Syndicats	61
Chapitre 4 : Changements survenus en France et en Allemagne à partir des années 1980	65
4.1- France : de l'interventionnisme à l'économie de marché contrôlée ...	65
4.1.1- Secteur industriel	65
4.1.2- Secteurs bancaire et financier	69
4.1.3- Banque de France	72
4.1.4- Syndicats	76
4.1.5- Administration publique (Ministère de l'Économie et des Finances)	79
4.2- Allemagne : de la « soziale Marktwirtschaft » au libéralisme adapté	82
4.2.1- Secteur industriel	82
4.2.2- Secteurs bancaire et financier	87
4.2.3- Bundesbank	90
4.2.4- Syndicats	94
4.2.5- Administration publique (Ministères de l'économie et des Finances)	98
Chapitre 5 : Pour une vision holistique de la convergence monétaire franco-allemande	101
5.1- L'arrivée de l'euro : un phénomène conjoncturel	101
5.2- ...ou structurel ?	103
5.3- L'évolution des préférences des acteurs non-étatiques en France, en Allemagne et en Europe	104
5.3.1- France	104
5.3.2- Allemagne	113
5.3.3- Union européenne	120
Conclusion	123
Bibliographie	126

Abréviations

France

AGF : Assurances générales de France
BNP: Banque nationale de Paris
CCF : Crédit commercial de France
CFDT : Confédération française démocratique du travail
CGT : Confédération générale du travail
ENA : École nationale d'administration
FO : Force ouvrière
GAN : Groupe des assurances nationales
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
RPR : Rassemblement pour la République
SEITA : Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes
UAP : Union des assurances de Paris
UDF : Union pour la démocratie française

Allemagne

BAKred: Bundesaufsichtsamt für das Kreditwesen (Office fédéral de surveillance du crédit)
BAV: Bundesaufsichtsamt für das Versicherungswesen (Office fédéral de surveillance de l'assurance)
BAWe: Bundesaufsichtsamt für den Wertpapierhandel (Office fédéral de surveillance des titres)
BDI : Bund der deutschen Industrien (Union des industries allemandes)
CDU : Christlich-Demokratische Union (Union chrétienne-démocrate)
CSU : Christlich-Soziale Union (Union chrétienne-sociale)
DAG : Deutsche Angestellten-Gewerkschaft (Syndicat allemand des cadres)
DBB: Deutsche Beamtenbund (Fédération allemande des fonctionnaires)
DGB : Deutscher Gewerkschaftsbund (Fédération des syndicats allemands)
DIHT: Deutscher Industrie- und Handelstag (Fédération allemande des chambres de commerce)
FDGB: Freier Deutscher Gewerkschaftsbund (Fédération libre des syndicats allemands)
FDP: Freie Demokratische Partei (Parti libéral)
RDA: République démocratique allemande
SPD: Sozialdemokratische Partei Deutschlands (Parti social-démocrate allemand)
Ver.di: Vereinigte Dienstgewerkschäfte (Syndicats unis des secteurs des services)

Union européenne

BCE : Banque centrale européenne

ECOFIN : Conseil des ministres de l'Économie et des Finances

ECU : « European Currency Unit »

ETUC: European Trade Union Congress

SEBC: Système européen des banques centrales

SME: Système monétaire européen

UEP : Union européenne des paiements

UNICE: Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe

Divers

FMI : Fond monétaire international

TUC : Trade Unions Congress (Grande-Bretagne)

À mes parents, Louise et Claude Jacob,
qui furent les premiers à m'inciter
à m'intéresser aux relations franco-allemandes.

À tous mes anciens professeurs d'économie qui,
depuis le secondaire, m'ont ouvert les yeux
sur les grandes questions économiques de notre époque.

Remerciements

J'aimerais tout d'abord remercier mon directeur de recherche, Monsieur Laurent McFalls, pour avoir démontré de l'intérêt pour ce projet sur la contribution franco-allemande à l'intégration monétaire européenne alors que ma réflexion n'en était qu'à ses premiers balbutiements. Par son ouverture d'esprit, sa grande disponibilité et ses commentaires toujours très pertinents, Monsieur McFalls a su m'encadrer de façon irréprochable et m'encourager à cheminer de façon constante tout au long de la rédaction de mon mémoire. De plus, en sa qualité de directeur du Centre canadien d'études allemandes et européennes, il m'a incitée à participer à des événements spéciaux, tels l'École d'été de l'Université libre de Berlin et le séminaire trinational Lyon-Oetzenhausen, ce qui m'a amenée à me surpasser davantage.

Je souhaiterais aussi mentionner l'accueil chaleureux du personnel de l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg (Allemagne), et plus particulièrement de son directeur exécutif, le Docteur Henrik Uterwedde. J'ai pu, au cours d'un séjour de recherche de quatre mois, consulter son abondante documentation sur les relations franco-allemandes.

Je voudrais, de plus, souligner la grande disponibilité des nombreux fonctionnaires qui, à Ottawa, à Berlin ou à Bruxelles, ont accepté de me donner quelques pistes de recherche ou de partager leur vision personnelle de la grande aventure de l'euro avec moi.

Je désirerais finalement remercier les membres de ma famille, et plus particulièrement mes parents, Louise et Claude, ainsi que mon frère Johann, pour leur patience et leurs encouragements constants tout au long de cette recherche.

Introduction

A- Définition du sujet

Le commerce extérieur a toujours joué un rôle crucial dans les relations internationales. Les États n'étant pas auto-suffisants, il est primordial pour eux de se procurer les biens qu'ils ne produisent pas dans d'autres pays. Au fil des ans, voire des siècles, les échanges et les moyens de paiement deviennent de plus en plus sophistiqués et ardu. Une simplification des procédures s'avère nécessaire et c'est pour cette raison que des pays européens comme le Royaume-Uni et la France adoptent des politiques libre-échangistes au 19^e siècle.¹ Même si des unions monétaires comme l'étalon-or et l'union latine facilitent le commerce entre les pays qui y adhèrent, la création d'une unité commune n'est aucunement envisagée.²

L'avènement des différentes Communautés européennes, un projet tant politique qu'économique mis sur pied durant les années ayant suivi la Deuxième guerre mondiale, s'inscrit en continuité avec la tradition libérale développée un siècle auparavant. La signature du Traité de Rome de 1957 dynamisera le commerce entre les États participants et les échanges n'iront qu'en augmentant.³

C'est dans ce contexte que différents intervenants du monde politique s'interrogent sur la faisabilité d'une éventuelle monnaie unique. Or, aucun des projets mis de l'avant entre 1969 et 1985 ne se concrétisera. Ce n'est qu'en 1990 que débute un processus d'intégration monétaire, qui devait éventuellement déboucher sur la création de l'euro, sous la direction de la France et de l'Allemagne, les deux membres

¹ Mark R. Brawley, *Turning Points: Decisions Shaping the Evolution of the International Political Economy* (Peterborough: Broadview Press, 1998), 197-219.

² Philippe Sassier, *L'euro* (Paris : Flammarion, 1998), 18-25.

³ Christian Hen et Jacques Léonard, *L'Union européenne* (Paris : La Découverte, 2002), 15.

les plus importants des Communautés européennes. Même si les gouvernements des deux pays n'ont pas la même conception de l'économie, ils finissent par atteindre un consensus, non sans avoir modifié leurs préférences en matière de politique économique et monétaire de façon significative.

Le but de notre démarche est donc de nous interroger sur les facteurs qui favorisent l'adoption de politiques économiques rendant possible la continuation du processus d'intégration monétaire européen par les gouvernements français et allemand dans les années 1980 et 1990. L'un de ces facteurs est l'évolution des préférences d'acteurs non-étatiques pouvant être affectés par la création d'une monnaie unique, modifications rendues nécessaires suite aux changements dans la conjoncture économique internationale. Ces acteurs, à savoir les compagnies, les banques, les institutions financières et les syndicats, évoluent dans un cadre institutionnel spécifique dont les structures sont fortement influencées par l'histoire économique et politique du pays.⁴ Certains groupes sont toutefois mieux organisés et plus influents que d'autres, ce qui amène l'État à élaborer des politiques favorisant leurs intérêts.⁵

Notre mémoire de maîtrise tentera donc de déterminer si des changements dans les préférences des intervenants des secteurs industriels, bancaires, financiers et syndicaux entraînent une restructuration des cadres institutionnels français et allemand, laquelle favorise l'adoption de politiques économiques et monétaires propices à la création d'une monnaie unique européenne par les gouvernements des deux pays. La convergence des politiques de ces derniers favorisera la poursuite des

⁴ Peter Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France* (New York: Oxford University Press, 1986).

⁵ Ibid.

négociations entre les différents pays partenaires de la Communauté européenne, qui sont parfaitement conscients de leur perte éventuelle de souveraineté en matière d'élaboration de politique monétaire.

B- Problématique

La monnaie nationale est l'un des symboles les plus puissants de la souveraineté des États. Ces derniers ne sont donc pas prêts à le laisser tomber facilement. Or, un événement atypique se produit le 1^{er} janvier 1999 lorsque douze pays de l'Union européenne abandonnent leur unité monétaire nationale au profit de l'euro, une nouvelle monnaie commune.⁶ Quels sont les facteurs et les circonstances qui entraînent le processus d'unification monétaire européen ? Quoi que le produit d'une entente entre douze des quinze membres de l'Union européenne et d'une convergence d'intérêts multiples, l'union monétaire n'aurait pu se concrétiser sans le leadership de la France et de l'Allemagne, les deux membres les plus influents de l'organisation.

Or, si nous étudions les politiques économiques privilégiées par ces pays au cours des cinquante dernières années, nous constatons que leurs gouvernements nationaux ainsi que leurs banques centrales respectives, la Banque de France et la Bundesbank, ne partagent pas les mêmes objectifs et ne jouent pas, du moins jusqu'à une époque récente, le même rôle dans l'économie nationale.⁷ La première privilégie l'adoption de politiques de dévaluation à forte tendance inflationniste, alors que la seconde favorise une monnaie stable. Cette divergence, qui aurait pu sérieusement compromettre l'Union monétaire européenne, n'est pas simplement le produit de

⁶ Sassier, *L'euro*, 81.

⁷ Peter Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*.

choix politiques récents, mais perdure depuis le 19^e siècle et correspond à des structures d'organisation économique, étatique et sociale différentes.

Après des négociations ardues, les deux pays parviennent à faire converger leurs politiques pour faire de la monnaie commune une réalité. L'atteinte du compromis implique des concessions faites à l'autre partie, mais nous postulons que celle-ci, en tant que rupture politique fondamentale, n'aurait pas été possible sans effectuer au préalable des modifications majeures à la structure institutionnelle des États français et allemand.

Ces changements structurels profonds peuvent, dans le cas qui nous intéresse, être considérés à la fois comme une réaction à la mondialisation et comme un pré-requis nécessaire pour s'adapter à la nouvelle conjoncture économique issue de ce contexte. Ils impliquent le rejet de préférences économiques et financières maintenues à travers des décennies, voire des siècles, par les acteurs institutionnels tant étatiques que non-étatiques et peuvent favoriser une redistribution des pouvoirs entre ces derniers.⁸ La force de persuasion dont jouissent les différents acteurs non-étatiques ainsi que leur disposition à favoriser l'adoption de politiques satisfaisant leurs intérêts dépendent des ressources à leur disposition et de leur capacité à s'organiser en lobbies.⁹ Tout changement dans leur comportement et leurs préférences est donc directement influencé par une restructuration du cadre historico-institutionnel dans lequel ils évoluent. Il est donc pertinent d'étudier l'organisation et les intérêts de chacun des groupes impliqués afin d'observer leur capacité à influencer sur

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

l'élaboration des politiques et sur toute restructuration éventuelle des institutions gouvernementales.

Nous testerons donc l'hypothèse voulant que la convergence franco-allemande ayant favorisé la concrétisation de l'euro (variable dépendante) soit due à des changements dans la structure institutionnelle d'au moins un des deux pays (variable indépendante).

C- État de la question

Il existe une littérature abondante et récente sur le processus d'intégration monétaire européen. Les explications proposées par les différents auteurs ayant étudié la question sont surtout de nature économique et politique et impliquent des changements tant au niveau systémique que national.¹⁰

Certains tenants de l'approche systémiste stipulent en effet que l'avènement de l'euro est l'aboutissement d'un processus d'intégration monétaire entrepris dans les années 1950¹¹ et accéléré par la chute du système de Bretton Woods en 1971.¹² D'autres observent que la Communauté européenne ne souhaite plus être une victime indirecte des soubresauts de l'économie américaine.¹³ De plus, le volume du commerce intra-communautaire augmente et on libéralise le marché des capitaux suite à l'adoption de l'Acte unique européen et la ratification du traité de Maastricht, ce qui rend désuet le système de contrôle des taux de change en vigueur à l'époque.

¹⁰ Voir la typologie proposée par Mark R. Brawley dans *Turning Points : Decisions Shaping the Evolution of the International Political Economy*.

¹¹ Barry Eichengreen, « European Monetary Unification », *Journal of Economic Literature* 31-3 (1993), 1321-1357.

¹² Barry Eichengreen et Jeffrey A. Frieden, « The Political Economy of European Monetary Unification : An Analytical Introduction » dans Jeffrey A. Frieden et David A. Lake, dir. *International Political Economy : Perspectives on Global Power and Wealth* (New York: St. Martin's Press, 1995), 267-281.

¹³ Brawley, *Turning Points: Decision Shaping the Evolution of the International Economy*, 361-373.

Ces deux facteurs combinés créent une demande pour une monnaie unique appelée éventuellement à concurrencer le dollar américain sur les marchés internationaux.¹⁴

Une dernière catégorie d'auteurs se référant à une dynamique plutôt politique qu'économique croient que l'Europe est appelée à se redéfinir suite à la chute du communisme¹⁵, ce qui entraînera une plus grande coopération entre les nations¹⁶, laquelle pourrait déboucher sur la création d'une identité européenne commune.¹⁷ La monnaie unique pourrait donc servir de catalyseur pour redéfinir la place du continent dans le monde.

De leur côté, ceux qui croient que la création de l'euro a été influencée par des facteurs nationaux pensent que l'harmonisation des politiques économiques des différents pays membres, accélérée par la crise spéculative de 1992, favorise la convergence monétaire. Ils ne spécifient toutefois pas que l'Allemagne et la France jouent un rôle de leader dans le processus.¹⁸

Nous remarquons donc que tous ces auteurs, dont nous décrivons l'argumentation de façon plus détaillée après un bref rappel des différentes étapes du processus d'intégration, expliquent l'union monétaire européenne par des facteurs conjoncturels liés à la courte durée. Ils se concentrent sur les années 1980-1990.

¹⁴ Jeffrey Frieden, « The Euro: Who Wins ? Who Loses ? », *Foreign Policy* 112 (1998), 25-40 et Charles Wyplosz, « EMU : Why and How It Might Happen », *Journal of Economic Perspectives* 11-4 (1997), 3-22.

¹⁵ Michael J. Baun, « The Maastricht Treaty as High Politics : Germany, France, and European Integration », *Political Science Quarterly* 110-4 (1995-1996), 605-624.

¹⁶ Martin Feldstein, « The Political Economy of the European Economic and Monetary Union : Political Sources of an Economic Liability », *Journal of Economic Perspectives* 11-4 (1997), 23-42.

¹⁷ Cris Shore, *Building Europe: The Cultural Politics of European Integration* (Londres: Routledge, 2000).

¹⁸ Andrew Moravcsik, « Negotiating the Single European Act: National Interests and Conventional Statecraft in the European Community », *International Organization* 45-1 (1991), 19-56 et Wayne Sandholtz, « Choosing Union : Monetary Politics and Maastricht », *International Organization* 47-1 (1993), 1-39.

Puisque les théoriciens cités ne semblent toutefois pas considérer l'évolution à long terme des politiques économiques et financières franco-allemandes comme une explication possible de la convergence monétaire entre les deux pays, nous pouvons regrouper leurs interprétations comme ensemble explicatif alternatif à notre hypothèse. Notre mémoire confrontera donc ces deux types d'explications.

D- Description et justification de la démarche méthodologique

Afin de mettre à l'épreuve notre hypothèse en comparaison avec les approches conjoncturelles, il faudra d'abord décrire les différentes étapes ayant mené à l'unification monétaire européenne et le rôle qu'y ont joué la France et l'Allemagne. Le but de l'exercice est de démontrer que ce processus, s'étendant des années 1970 à aujourd'hui, s'inscrit dans la longue durée. Il serait donc erroné de limiter l'analyse du phénomène aux changements survenus vers la fin des années 1980.

Nous rappellerons ensuite les arguments des auteurs privilégiant une analyse de courte durée afin de mettre en relief les lacunes de cette dernière et de démontrer qu'une explication nouvelle s'avère nécessaire.

Nous testerons finalement notre hypothèse proprement dite en nous inspirant du modèle historico-institutionnel proposé par Peter Hall dans l'ouvrage *Governing the Economy : The Politics of State Intervention in Britain and France*.

L'argumentation de Hall stipule que les décisions prises par un État en matière de politique économique et financière sont fortement influencées par le comportement, la forme, la structure, la capacité organisationnelle et les préférences des différents groupes sociaux dans un cadre institutionnel national spécifique.¹⁹ Cet auteur se penche sur les relations réciproques entre l'organisation de l'État, du capital et du

¹⁹ Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 19.

travail dans les différentes sortes de capitalisme.²⁰ Après s'être servi de son approche pour étudier les structures et les processus décisionnels des ministères de l'Économie et des Finances et des banques centrales, les secteurs bancaires, financiers et industriels et le rôle des syndicats en France et en Allemagne, Hall conclut que les politiques monétaires des deux pays ne peuvent être que différentes.²¹

En effet, une influence réciproque des Ministères de l'Économie et des Finances, la mise en tutelle de la Banque de France par ce dernier, la nationalisation de certaines banques et la discorde entre les principaux syndicats amènent l'État français à intervenir dans l'économie en adoptant des politiques macroéconomiques axées sur la dévaluation compétitive et le contrôle des prix pour favoriser les exportations.²² Du côté de l'Allemagne, l'indépendance des ministères de l'Économie et des Finances et de la Bundesbank, la mainmise du secteur bancaire sur les assemblées d'actionnaires et les conseils d'entreprise des compagnies et la force du secteur syndical rendent nécessaire et possible l'adoption de politiques anti-inflationnistes.²³

Nous analyserons donc l'évolution des structures ci-haut mentionnées ainsi que la nature des décisions prises par ces dernières dans une perspective de longue durée, en faisant un portrait de la situation politico-économique en France et en Allemagne avant et pendant le processus d'intégration monétaire.

Si la démarche historico-institutionnelle préconisée par Hall est valable, nous devrions démontrer qu'une rupture des traditions liée à la conjoncture économique

²⁰ Peter Hall et David Soskice, dir., *Varieties of Capitalism – The Institutional Foundations of Comparative Advantage* (Oxford: Oxford University Press, 2001).

²¹ Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 19.

²² Ibid.

²³ Ibid.

internationale et européenne entraîne des modifications dans les décisions prises par les institutions au cours des trente dernières années. Pensons, par exemple, aux changements radicaux apportés aux politiques économiques françaises suite à l'échec des mesures « socialisantes » du premier gouvernement Mitterrand-Mauroy²⁴ ou à la remise en question de l'organisation allemande du travail peu de temps avant la réunification du pays.²⁵ Une attention particulière sera accordée aux influences réciproques entre l'État, le capital et le travail afin de déterminer s'ils ont connu des modifications structurelles qui auraient permis l'intégration européenne.

E- Pertinence du projet

Cette recherche est pertinente tant sur le plan scientifique que social. Elle nous permet, en premier lieu, de considérer une alternative aux explications déjà établies sur l'arrivée de l'euro et de déterminer si l'approche historico-institutionnelle de Peter Hall est toujours aussi satisfaisante seize ans après la publication de *Governing the Economy*. Elle nous amène, de plus, à nous interroger sur l'élaboration des politiques monétaires. De quelle marge de manœuvre dispose un pays pour gérer son économie ? Jusqu'à quel point ce dernier est-il prisonnier de son passé dans son processus décisionnel ? Il faut se pencher sur ces questions, car la politique économique a un impact significatif sur l'économie d'un État et sur le comportement qu'adopteront des millions de consommateurs européens.

De plus, les décisions prises par l'Union européenne et ses membres concernent, à divers degrés, les autres États du monde. En effet, les pays ont tendance, depuis quelques années, à créer des ensembles régionaux avec leurs

²⁴ Ibid., 225.

²⁵ Philip Manow et Eric Seils, « The Employment Crisis of the German Welfare State », *West European Politics* 23(2) (2000), 137-160.

voisins. Certaines associations pourraient être tentées de suivre l'exemple européen et de créer une union monétaire. Pensons, par exemple, à une éventuelle adoption du dollar américain par le Canada et le Mexique.²⁶

Finalement, il est intéressant de se pencher sur le rôle joué par le couple franco-allemand dans ce projet d'envergure à cause de sa position importante au sein de l'Union européenne. À l'heure actuelle, aucune décision majeure n'a été prise au niveau européen sans un accord mutuel entre les deux États.²⁷ Il serait donc pertinent de se demander si l'adoption de l'euro est un exemple qui nous permettrait de mieux comprendre la dynamique prévalant au sein de cet axe.

F- Démarche

Nous nous sommes tout d'abord documentée sur l'Union européenne, l'intégration monétaire et les recherches des auteurs privilégiant une approche conjoncturelle. Nous avons, pour ce faire, étudié tous les ouvrages (monographies, articles de revues spécialisées, documents officiels,...) accessibles à Montréal.

La démarche visant à tester notre hypothèse proprement dite a été un peu plus complexe, car elle a exigé la consultation de documents sur l'économie politique des deux pays en français, en anglais et en allemand qui n'étaient pas nécessairement disponibles au Québec. C'est pour cette raison que, suite à l'obtention d'une bourse du Centre canadien d'études allemandes et européennes, nous avons déjà commencé à recueillir des données sur le terrain durant un séjour à Berlin à l'été 2002. Nous

²⁶ Comité sénatorial permanent des affaires étrangères. *Le point sur l'Europe : les implications d'une intégration accrue de l'Europe pour le Canada*, [En ligne]. <http://www.parl.gc.ca/36/2/parlbus/commbus/senate/com-f/fore-f/REP-F/rep04nov99-f.html> (Page consultée le 30 juillet 2002).

²⁷ « Marianne et Michel : le couple franco-allemand en santé ou en crise ? », conférence donnée par le Docteur Robert Picht au Centre canadien d'études allemandes et européennes le 24 octobre 2002.

avons, de plus, effectué un deuxième séjour de recherche à l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg, un centre de recherche disposant d'une documentation abondante sur la France, l'Allemagne et les relations franco-allemandes dans un contexte européen.

Chapitre 1

Les étapes du processus d'intégration monétaire européen

1.1- Des années 1950 à la chute du système de Bretton Woods

L'idée de créer une monnaie commune ou une unité de réserve visant à simplifier les paiements intra-européens n'est pas apparue soudainement dans les années 1990. L'avènement de la monnaie unique a plutôt été une entreprise de longue haleine qui a impliqué la création de nombreux mécanismes et institutions et de multiples rondes de négociation entre les différents États membres de la Communauté européenne, descendante de la Communauté européenne du charbon et de l'acier fondée en 1951.¹ Les gouvernements des pays européens ont, en effet, eu des préférences divergentes en matière de politique économique et monétaire jusqu'au milieu des années 1980.

L'une des premières tentatives d'intégration monétaire à avoir eu lieu dans l'Europe occidentale de l'après-guerre remonte à 1950, année de la création de l'Union européenne des paiements (UEP), un accord monétaire multilatéral basé sur un règlement par crédit.² L'UEP sert de base à la constitution d'un Accord monétaire européen huit ans plus tard.³ La signature du traité de Rome de 1957, qui officialise la création de la Communauté Économique Européenne, amène les politiciens à souhaiter davantage de coopération monétaire entre les différents pays participant au marché commun.⁴ L'idée de créer un fonds européen de réserve est mise sur la table en 1959 et le rapport Van Campen, déposé en 1962, conclut qu'une formalisation des

¹ Benjamin Angel et Jacques Lafitte, *L'Europe : Petite histoire d'une grande idée* (Paris : Gallimard, 1998),23.

² Gérard Békerman et Michèle Saint-Marc, *L'ECU* (Paris: Presses Universitaires de France, 1991), 4-5.

³ Ibid., 6

⁴ Angel et Lafitte, *L'Europe : Petite histoire d'une grande idée*, 33.

liens entre les différentes banques centrales européennes serait souhaitable.⁵ L'Unité de compte apparaît cette même année.⁶ De son côté, la Commission européenne suggère l'implantation d'un système de taux de change fixes et une union monétaire, idée qui sera éventuellement retenue par les dirigeants des différents pays et les technocrates de Bruxelles.⁷

Ce n'est toutefois qu'en 1969 que les politiciens des États membres de la Communauté européenne commencent à discuter d'une éventuelle union monétaire. Ces réflexions seront tour à tour consignées dans le plan Barre, élaboré en 1969 et dans le rapport Werner déposé un an plus tard.⁸ Ce document, qui pose inconsciemment les bases du futur ensemble économique européen, est capital, car il « propose une union économique au sein de laquelle les biens, les services, les personnes et les capitaux circuleraient librement (...), et une union monétaire, avec des parités (cours de change) fixes et définitives. »⁹ L'implantation d'une monnaie unique n'est toutefois pas encore à l'ordre du jour, car le régime international des changes fixes en vigueur dans le cadre du système de Bretton Woods est jugé satisfaisant à l'époque.¹⁰

La conjoncture économique internationale prévalant entre la fin des années 1960 et le début des années 1970 commence toutefois à mettre à mal ce système mis sur pied par les représentants des différents pays occidentaux en 1944 au même

⁵ Jean-Victor Louis, *Du Système monétaire européen à l'union monétaire* (Luxembourg : Commission des Communautés européennes, 1990), 7.

⁶ Békerman et Saint-Marc, *L'ECU*, 7.

⁷ Louis, *Du Système monétaire européen à l'union monétaire*, 7.

⁸ Ibid.

⁹ Angel et Lafitte, *L'Europe : Petite histoire d'une grande idée*, 52.

¹⁰ Eichengreen, « European Monetary Unification », 1323.

moment que le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale.¹¹ Le but des accords de Bretton Woods était de favoriser la bonne marche des affaires monétaires et commerciales internationales en libéralisant les capitaux, en adoptant l'or et le dollar américain comme unités de référence et en limitant les fluctuations entre les différentes monnaies.¹²

Cette situation favorisait le gouvernement des États-Unis, plus particulièrement le Trésor et la Réserve fédérale, et renforçait l'économie du pays car le dollar américain était devenu l'unité de référence du commerce international.¹³ Les Américains se sont donc prévalus du principe dit du « seigneurage » pour faire gonfler leur déficit commercial de manière incommensurable, conséquence de leur aide à la reconstruction de l'Europe par le biais du plan Marshall et de l'augmentation de leurs dépenses militaires suite aux guerres de Corée et du Viêt-Nam.¹⁴ Ces dépenses, combinées à la forte demande internationale pour des produits américains, ont entraîné une plus grande circulation de dollars dans le système économique mondial et une surévaluation de cette monnaie par rapport à l'or et aux autres devises.¹⁵ La conversion de réserves détenues en dollars en or par les banques centrales de certains pays (notamment par la Banque de France), ainsi que la plus grande flexibilité du marché des capitaux internationaux, laquelle favorise les mouvements monétaires d'un pays à l'autre, accéléreront la fin du système de Bretton

¹¹ Brawley, *Turning Points : Decisions Shaping the Evolution of the International Political Economy*, 265

¹² Ibid., 266.

¹³ Jacques van Ypersele et Jean-Claude Koeune, *Le Système Monétaire Européen : Origine, fonctionnement et perspectives* (Bruxelles : Commission des Communautés européennes, 1988), 25.

¹⁴ Brawley, *Turning Points : Decisions Shaping the Evolution of the International Political Economy*, 296-297.

¹⁵ van Ypersele et Koeune, *Le Système Monétaire Européen : Origine, fonctionnement et perspectives*, 25.

Woods, effective en 1973.¹⁶ Seule la loi de l'offre et de la demande a prévalu à partir de ce moment.

1.2- Le « serpent monétaire »

C'est donc dans ce contexte de turbulence que les pays de la Communauté européenne décident de créer le « serpent monétaire » en 1972.¹⁷ Ce mécanisme, qui se voudra une réponse de l'Europe occidentale aux soubresauts que connaît le régime de taux de change fixes, permet d'éviter une trop grande variation entre les valeurs des unités monétaires des différents pays de la Communauté. Ces derniers stipulent donc qu'à partir du moment de la dissolution du système de Bretton Woods, les taux de change de chaque monnaie nationale évolueront uniquement à l'intérieur d'une marge de $\pm 2,25\%$.¹⁸ Les pays doivent donc s'assurer que les taux de change sont les plus stables possible. Comme les mécanismes du système ne sont pas très formels, ses difficultés apparaissent rapidement au grand jour. En effet, les ministères de l'économie et des finances ainsi que les banques centrales des différents pays européens ont, à cette époque, des attitudes très variées au sujet de l'inflation.¹⁹ Il y a tout d'abord les pays, tels la France, qui adoptent des politiques économiques plutôt conciliantes en matière d'inflation et qui ont fréquemment recours à la dévaluation compétitive pour corriger la situation.²⁰ À l'opposé se trouvent les pays qui, à l'instar de l'Allemagne, adoptent des politiques anti-inflationnistes dans le but de rendre leurs monnaies plus crédibles aux yeux des investisseurs internationaux, favorisant ainsi

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Eichengreen, « European Monetary Unification », 1323.

¹⁸ Brawley, *Turning Points : Decisions Shaping the Evolution of the International Economy*, 347

¹⁹ Jean Boissonnat, *Europe, année zero* (Paris : Bayard, 2001), 70.

²⁰ Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 143-145.

leur appréciation.²¹ Même si deux propositions, à savoir les plans Fourcade (1974) et Tindemans-Duisenberg (1975-1976), sont faites pour maintenir le « serpent », ce dernier ne survit pas au départ des pays inflationnistes, car il est, dans les faits, devenu une zone mark.²²

1.3- Le Système monétaire européen (SME)

L'échec de la première tentative formelle d'intégration monétaire européenne n'a toutefois pas empêché les dirigeants des différents pays de la Communauté de rechercher des moyens pour favoriser la stabilité entre les taux de change de leurs monnaies nationales. C'est dans ce contexte que Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt, respectivement président de la France et chancelier de l'Allemagne fédérale, ont des discussions secrètes afin de remettre le processus sur les rails.²³ Le résultat de leurs rencontres a débouché sur la création d'une nouvelle union monétaire destinée à remplacer le « serpent », le Système monétaire européen (SME), lequel est officiellement lancé lors du Sommet européen de Brême à la fin de l'année 1978.²⁴

Le SME peut être considéré comme un « serpent » amélioré, car même s'il comporte des bandes de fluctuation de $\pm 2,25\%$ comme son prédécesseur, il a l'avantage de reposer sur une unité de compte nommée ECU (abréviation de « European Currency Unit »).²⁵ Même si elle n'est pas émise par une institution européenne quelconque (les architectes du SME n'ayant pas encore considéré la création d'une banque centrale communautaire), l'ECU peut être considéré comme

²¹ Ibid., 235.

²² van Ypersele et Koeune, *Le Système Monétaire Européen : Origine, fonctionnement et perspectives*, 52-54

²³ Kenneth Dyson et Kevin Featherstone, *The Road to Maastricht : Negotiating Economic and Monetary Union* (Oxford: Oxford University Press, 1999), 298.

²⁴ Angel et Lafitte, *L'Europe : Petite histoire d'une grande idée*, 58.

²⁵ van Ypersele et Koeune, *Le Système Monétaire Européen : Origine, fonctionnement et perspectives*, 57.

une monnaie virtuelle où la part de chaque monnaie nationale est proportionnelle à la taille de l'économie du pays qui l'émet.²⁶ Chaque monnaie participante possède ainsi un cours pivot (ou taux de change en ECU), qui est régulièrement ajusté en fonction de la réalité économique du moment et qui se retrouve sur une « grille des parités ».²⁷

Le SME possède aussi un mécanisme de change auquel les pays de la Communauté ne sont pas obligés de participer et dont le but est de stabiliser la valeur et les taux de change des différentes monnaies composant l'ECU. Le principe régissant le fonctionnement de l'unité de compte étant celui de l'assistance mutuelle, les banques centrales des pays membres du SME doivent obligatoirement posséder des réserves en devises étrangères afin de pouvoir corriger le tir en cas de dépréciation ou d'appréciation soudaine de leurs monnaies nationales ou de divergence trop prononcée par rapport à la valeur de l'ECU.²⁸ Les interventions consistent souvent en un accord mutuel d'achat et de vente de monnaies entre des pays qui auraient atteint ou se rapprocheraient dangereusement de la limite des $\pm 2,25$ %.²⁹

Le SME semble bien fonctionner entre le moment de sa création et la fin des années 1980. On assiste en effet à une stabilisation graduelle des taux de change intra-européens, ainsi qu'à une baisse généralisée de l'inflation³⁰ et les pays font davantage d'efforts pour coordonner leurs politiques monétaires.³¹ L'ECU, tant sous

²⁶ Békerman et Saint-Marc, *L'ECU*, 15.

²⁷ van Ypersele et Koeune, *Le Système Monétaire Européen : Origine, fonctionnement et perspectives*, 60

²⁸ Ibid., 58.

²⁹ Ibid., 61.

³⁰ van Ypersele et Koeune, *Le Système Monétaire Européen : Origine, fonctionnement et perspectives*, 106.

³¹ Brawley, *Turning Points : Decisions Shaping the Evolution of the International Political Economy*, 348.

sa forme officielle que privée, est très crédible aux yeux des investisseurs internationaux, à cause de la prépondérance des monnaies fortes, comme le Deutsche Mark et le franc français (surtout après le « tournant de la rigueur » de François Mitterrand).³² Le succès des placements en unité de compte est intimement lié à ce phénomène. La formalisation du rôle de l'ECU³³ et la constitution éventuelle d'un Fonds monétaire européen³⁴ dans le cadre d'une plus grande convergence des politiques monétaires est même évoquée un moment.

Les problèmes internes du SME, à savoir une grande asymétrie entre les responsabilités et les capacités d'intervention de chaque pays participant, commencent à apparaître au grand jour au début des années 1990.³⁵ Les pays ayant une monnaie plus faible et à valeur plus volatile, comme l'Italie, l'Espagne, la Grèce ou, dans une certaine mesure, la France, sont plus vulnérables face aux spéculateurs et doivent donc intervenir plus souvent. De son côté, l'Allemagne, dont la banque centrale tend à privilégier l'adoption d'une politique monétaire de rigueur axée sur la stabilité, se retrouve dans la même position que les États-Unis à l'époque du système de Bretton Woods, car le Deutsche Mark est perçu comme une unité de réserve fiable par les marchés internationaux.³⁶

Comme le processus d'intégration monétaire européen semble sérieusement compromis, le SME est mis à mal en 1992 lors d'une vague spéculative sans précédent qui entraîne la sortie de la livre sterling et de la lire italienne et une

³² Békerman et Saint-Marc, *L'ECU*, 19.

³³ van Ypersele et Koeune, *Le Système Monétaire Européen : Origine, fonctionnement et perspectives*, 59.

³⁴ Ibid., 72.

³⁵ van Ypersele et Koeune, *Le Système Monétaire Européen : Origine, fonctionnement et perspectives*, 59.

³⁶ Ibid.

dépréciation importante du franc français. Les pays dits « inflationnistes », pour des raisons dont nous discuterons dans une section ultérieure, n'ont donc pas d'autres alternatives que d'aligner leurs politiques monétaires sur celles de la Bundesbank, très intransigeante en matière d'inflation pour des raisons historiques.³⁷

1.4- L'Acte unique européen et le traité de Maastricht

La Communauté européenne se trouve dans une impasse au début des années 1980. Toute tentative de réforme de l'organisation achoppe et les pays connaissent alors une vague d'euro-scepticisme sans précédent. Certains acteurs importants, comme les ministres des Affaires étrangères allemand et italien Genscher et Colombo souhaitent une plus grande coopération entre les différents États européens dès 1981.³⁸ La suggestion de renforcer davantage le marché commun est faite après le Sommet européen de Stuttgart de 1983, mais les pays membres n'arrivent pas à s'entendre sur la manière d'atteindre cet objectif.³⁹ On assistera à une relance du processus d'intégration sous la présidence française de 1984, car le président François Mitterrand est entièrement dévoué à la cause européenne et croit fermement aux conséquences positives d'une plus grande cohésion.⁴⁰

C'est toutefois l'arrivée, en 1985, de l'ancien ministre de l'Économie et des Finances français Jacques Delors à la tête de la Commission européenne qui donnera un souffle nouveau à la Communauté.⁴¹ L'une des priorités du nouveau président,

³⁷ Gabriel Milesi, *Le Roman de l'Euro* (Paris : Hachette, 1998), 21.

³⁸ Andrew Moravcsik, « Negotiating the Single European Act: National Interests and Conventional Statecraft in the European Community », *International Organization* 45-1 (hiver) (1991), 33.

³⁹ *Ibid*, 34.

⁴⁰ *Id.*

⁴¹ Angel et Lafite, *L'Europe: Petite histoire d'une grande idée*, 65.

suite à la publication des résultats des travaux des comités Adonnino et Dooge⁴² et du livre blanc de Lord Cockfield⁴³, est de vouloir abolir, d'ici 1992, les dernières barrières protectionnistes et les entraves à la libre circulation des personnes qui perduraient dans la Communauté depuis la ratification du Traité de Rome en 1957. La libéralisation et l'intégration des marchés financiers figurent aussi à l'ordre du jour, et ce dans le but de faciliter les mouvements d'argent d'un pays à l'autre et d'attirer davantage d'investisseurs étrangers.⁴⁴ Tous ces engagements se retrouveront dans l'Acte unique européen.⁴⁵

Jacques Delors, ainsi que certains hommes d'affaires et politiciens influents comme Valéry Giscard d'Estaing, Helmut Schmidt ou Giovanni Agnelli, patron de FIAT, croient fermement que le succès et l'expansion du marché commun passent forcément par l'adoption d'une monnaie commune, qui peut prendre la forme d'un ECU renforcé ou d'une toute nouvelle unité.⁴⁶ C'est donc dans cet esprit que le Président de la Commission préside, en 1988 un comité convoqué suite à la tenue du Sommet de Hanovre et comprenant tant les gouverneurs des banques centrales nationales que des experts indépendants.⁴⁷ La mission dévolue au comité est de

⁴² Moravcsik, « Negotiating the Single European Act: National Interests and Conventional Statecraft in the European Community », 38.

⁴³ *Ibid.*, 40.

⁴⁴ David M. Andrews, « Capital Mobility and State Autonomy : Toward a Structural Theory of International Monetary Relations », *International Studies Quarterly* 38-2 (juin) (1994), 199.

⁴⁵ Moravcsik, « Negotiating the Single European Act: National Interests and Conventional Statecraft in the European Community », 47.

⁴⁶ Centre Ecu et Prospective d'Intégration Monétaire Européenne. *De Pecunia : European Monetary Union and the ECU : The Need for a Decision* (Bruxelles: CEPIME, 1990).

⁴⁷ Peter B. Kenen, « The European Central Bank and Monetary Policy in Stage Three of EMU », *International Affairs* 68-3 (juillet) (1992), 457.

préparer un protocole de passage à une monnaie unique, auquel tous les pays désirant participer devront éventuellement se soumettre.⁴⁸

Le rapport Delors est publié un an plus tard. Il conclut que même si l'union monétaire n'est qu'un scénario parmi tant d'autres, elle est la solution la plus désirable, car elle fera éventuellement baisser les coûts de transaction et fortifiera l'économie européenne.⁴⁹ Il décrit donc les conditions nécessaires pour faciliter la venue de l'unité commune, laquelle se fera en trois étapes réparties sur une période de longue durée. Le comité préconise l'ouverture du marché intra-communautaire des capitaux, condition qui sera favorisée par des mesures adoptées par les différents États membres entre 1990 et 1992, et une plus grande stabilité des taux de change entre les monnaies nationales, objectif favorisé par la participation au SME.⁵⁰ Même si le marché commun est en voie de réalisation, l'union monétaire n'est pas pour demain, car les pays doivent maintenant faire l'effort d'harmoniser leurs politiques économiques et de s'aider mutuellement pour combler les retards structurels dont souffrent certaines régions périphériques.⁵¹ Le but de l'exercice est de favoriser la coopération économique entre membres et de faciliter la bonne marche de ce processus irréversible⁵² dont les dates n'avaient pas encore été fixées lors de la publication du rapport du comité Delors.

La décision d'élaborer le scénario du passage à la monnaie commune appartient donc aux États membres, qui doivent parvenir à un consensus. L'exercice

⁴⁸ Niels Thygesen, « The Delors Report and European Economic and Monetary Union », *International Affairs* 65-4 (automne) (1989), 638.

⁴⁹ *Ibid.*, 639.

⁵⁰ *Ibid.*, 638.

⁵¹ *Ibid.*, 639.

⁵² *Ibid.*, 642.

est toutefois difficile car, pour des raisons de préférences monétaires divergentes, les économies des différents pays de la Communauté ne sont pas au même niveau à la fin des années 1980.⁵³ Les discussions formelles sur l'intégration monétaire commencent malgré tout lors du Sommet de Madrid de 1989, où les pays conviennent que la première phase du processus, à savoir la libéralisation complète du marché des capitaux, débutera en juillet 1990.⁵⁴ C'est au cours de cette même année qu'a lieu le Sommet de Dublin, durant lequel les Douze prévoient la tenue de conférences sur l'union tant économique et monétaire que politique avant la fin de 1992.⁵⁵ La majorité des pays de la Communauté, à l'exception notoire de la Grande-Bretagne réputée pour son euroscepticisme, semblent enthousiastes et le projet est donc sur les rails. Des modifications au Traité de Rome s'imposent toutefois, afin de rendre le processus d'intégration monétaire plus efficace.⁵⁶

Ce sera chose faite avec l'adoption du Traité de Maastricht par les différents États membres en février 1992.⁵⁷ Ce document, qui officialise le remplacement de la Communauté par l'Union européenne, contient une description détaillée des différentes procédures à suivre pour favoriser la suite de l'union économique et monétaire. La deuxième phase, qui aurait lieu une fois la libéralisation des capitaux accomplie et commencerait en 1994, marquerait le début du processus d'autonomisation des banques centrales nationales ainsi que la fin définitive du contrôle des changes et des politiques inflationnistes. L'Institut monétaire européen,

⁵³ *Ibid.*, 643.

⁵⁴ Kenen, « The European Central Bank and Monetary Policy in Stage Three of EMU », 459.

⁵⁵ *Id.*

⁵⁶ Thygesen, « The Delors Report and European Economic and Monetary Union », 645.

⁵⁷ Guillaume Courty et Guillaume Devin, *La construction européenne* (Paris : La Découverte, 2001), 16.

organe dont le mandat serait de poser les bases de la future banque centrale commune, verrait le jour durant cette même période.⁵⁸ La Banque centrale européenne (BCE), le nouvel institut d'émission dont le siège serait situé à Francfort (Allemagne)⁵⁹, entrerait en opération quatre ans plus tard, soit en 1998. La dernière étape irréversible du processus d'intégration commencerait en 1997 si un nombre suffisant de pays étaient en mesure de faire converger leurs politiques économiques et monétaires ou, le cas échéant, au plus tard en 1999, sans égard au nombre d'États qualifiés pour joindre la monnaie unique à ce moment.⁶⁰

Le Traité de Maastricht propose aussi une description détaillée de la structure qu'aura le futur Système européen des banques centrales (SEBC), l'organisation de type fédéral dont feront partie la future Banque centrale européenne et les banques centrales des États après l'aboutissement du processus d'intégration monétaire.⁶¹ Il stipule aussi que ce sera dorénavant la Banque centrale européenne qui élaborera une politique monétaire commune pour l'ensemble des pays participants à la monnaie unique, et ce en toute indépendance et sans subir de pression de quelque acteur économique ou politique que ce soit.⁶² Les banques centrales nationales, de leur côté, veilleront à appliquer les décisions prises par la Banque centrale européenne dans leurs pays respectifs.⁶³ Les politiques monétaires du nouvel institut d'émission

⁵⁸ Pascal Riché et Charles Wyplosz, *L'Union monétaire de l'Europe* (Paris : Seuil, 1993), 94-96.

⁵⁹ Wyplosz, « EMU : Why and How It Might Happen », 7.

⁶⁰ *Ibid.*, 103-104.

⁶¹ Voir : République française, Présidence de la République, *Traité sur l'Union européenne*, Troisième partie, Titre VI, Chapitre II, Article 106 (Paris : Imprimerie des Journaux officiels et Imprimerie Nationale, 1992), 10.

⁶² *Traité sur l'Union européenne*, Troisième partie, Titre VI, Chapitre II, Articles 105 A et 107, 10-11.

⁶³ *Traité sur l'Union européenne*, Protocole sur les statuts du Système européen des banques centrales et de la Banque centrale européenne, Article 14, 43.

seront fortement influencées par la recherche de « la stabilité des prix ».⁶⁴

L'interdiction de servir de « prêteur du dernier recours », c'est à dire d'offrir une aide à tout pays ayant de la difficulté à composer avec un déficit trop élevé, fait aussi partie du mandat anti-inflationniste donné à la Banque centrale européenne.⁶⁵ Le *modus operandi* de cette dernière est fortement influencé par ceux de la Bundesbank allemande et de la Réserve fédérale américaine.⁶⁶

1.5- L'union monétaire et l'euro : la convergence franco-allemande

Comme nous avons pu le constater, le passage à la monnaie unique est un processus en trois étapes très rigoureux qui exige une coordination absolue des politiques monétaires des pays désirant l'adopter. Ces derniers doivent aussi respecter cinq critères de convergence très stricts, à savoir des taux d'inflation et des taux d'intérêt faibles, des taux de change stables dans le cadre d'une participation au SME, un niveau d'endettement inférieur à 60 % du PIB et un déficit public inférieur à 3 %.

⁶⁷ Les critères sont fortement influencés par les préférences anti-inflationnistes des Allemands, qui sont très réticents à abandonner le Deutsche Mark, symbole de leur réussite économique des cinquante dernières années.⁶⁸ Mais, comme tout grand projet européen, la monnaie unique n'aurait pas été possible sans un consensus avec la France, le partenaire le plus important de l'Allemagne au sein de la Communauté/Union européenne. Pour des raisons historiques, les deux pays ne partagent pas les mêmes priorités en matière de politique monétaire. La France adopte une attitude plus flexible, souhaite l'adhésion d'un plus grand nombre de pays

⁶⁴ *Traité sur l'Union européenne*, Troisième partie, Titre VI, Chapitre II, Article 105, 10.

⁶⁵ *Traité sur l'Union européenne*, Troisième partie, Titre VI, Chapitre II, Article 104, 9.

⁶⁶ Yves-Thibault de Silguy, « L'administration de l'euro », *Revue française d'administration publique* 92 (octobre-décembre)(1999), 596

⁶⁷ Sassier, *L'euro*, 86-87.

⁶⁸ Boissonnat, *Europe, année zéro*, 20.

possible, et favorise donc la théorie dite « de la locomotive ». ⁶⁹ De son côté, l'Allemagne semble être intransigeante dans son interprétation des critères et adopte plutôt la théorie dite « du couronnement ». ⁷⁰ On pourrait penser que cette alliance est contre nature. Pourtant, des événements survenus au cours des années 1980 et 1990 et, surtout, des décisions prises aux niveaux gouvernemental, industriel, bancaire et syndical ont amené la France et l'Allemagne à mettre de l'eau dans leur vin et à faire de l'euro une réalité aujourd'hui tangible. Nous étudierons donc, au cours des prochaines sections, les changements d'ordre conjoncturel survenus dans l'économie internationale des deux dernières décennies et les modifications structurelles apportées dans les deux pays durant cette même période, époque où l'option de l'union économique et monétaire commençait à être sérieusement considérée. Nous effectuerons ensuite une comparaison entre les deux types d'explications.

⁶⁹ Dieter Wolf, « Neofunctionalism and Intergovernmentalism Amalgamated : The Case of EMU » dans Amy Verdun, dir., *The Euro : European Integration Theory and Economic and Monetary Union* (Lanham: Rowman & Littlefield, 2002), 44.

⁷⁰ Ibid., 45.

Chapitre 2

Les explications d'ordre conjoncturel et structurel

2.1- Explications conjoncturelles économiques

2.1.1- *La vulnérabilité de l'Europe face aux États-Unis* En 1979, année où les pays européens décident de créer le SME, les États-Unis sont la première puissance économique de la planète et leur monnaie, le dollar, conserve le rôle d'unité de réserve qu'elle possédait sous le régime de Bretton Woods. Ronald Reagan devient président un an plus tard.

La politique économique et monétaire de l'administration américaine de l'époque est plutôt incongrue, car elle combine à la fois une baisse des impôts et une hausse des taux d'intérêt.¹ Les conséquences de ce « policy mix » particulier sont une augmentation du déficit américain, intimement liée à la baisse des revenus du gouvernement et une appréciation du dollar, qui est devenu plus attrayant aux yeux des investisseurs locaux et surtout internationaux. Ce sont ces derniers qui, par ricochet, financent le déficit américain.² De plus, les décisions prises par le Trésor et la Réserve fédérale ont un impact sur les préférences des consommateurs américains, qui peuvent à la longue privilégier, en cas d'une hausse du dollar, les produits importés, ou, le cas échéant, les produits locaux, à cause de leur prix qui varie en conséquence.

Les fluctuations dans la valeur du dollar américain ne sont pas sans conséquence pour la Communauté européenne de l'époque. Pour des raisons de

¹ Brawley, *Turning Points : Decisions Shaping the Evolution of the International Political Economy*, 361.

² C. Ghymers, « Réagir à l'emprise du dollar » dans Michel Aglietta, dir., *L'écu et la vieille dame: un levier pour l'Europe* (Paris : Economica, 1986), 38.

politique monétaire d'austérité, le Deutsche Mark est l'une des monnaies européennes les plus fortes et se veut donc une alternative crédible au dollar, au même titre que le yen japonais.³ Or, comme l'Allemagne participe au SME, une appréciation ou une dépréciation de sa monnaie a forcément un impact sur la valeur de celles de ses partenaires.⁴ Il y a, conséquemment, un débalancement entre les différentes unités et ce sont les pays dont les monnaies ont un taux de change favorable qui s'en tirent le mieux. Ils peuvent en effet stimuler leur économie en exportant plus facilement leurs produits à leurs partenaires du marché commun. Interdépendance des économies nationales oblige, ce sont donc des chocs conjoncturels venus de l'extérieur (des États-Unis, dans le cas qui nous intéresse), qui influencent les relations commerciales entre les différents pays partenaires au sein de la Communauté européenne.⁵

Les déséquilibres monétaires liés aux déficits américains successifs deviennent insupportables pour les pays industrialisés, comme l'Europe et le Japon, au milieu des années 1980. Le problème est partiellement réglé suite à la signature des accords du Plaza (1985) et du Louvre (1987), dans lesquels les pays aux économies fortes s'engagent à faire concorder leurs politiques monétaires et à stabiliser davantage les taux de change de leur monnaie.⁶ Malgré tous ces efforts, les solutions proposées ne semblent pas satisfaire les pays européens, qui se demandent si le moment n'est pas venu d'adopter une monnaie commune, tel que préconisé dans le rapport Werner dix-huit ans auparavant. La monnaie unique favoriserait non

³ Brawley, *Turning Points : Decisions Shaping the Evolution of the International Political Economy*, 365.

⁴ Ibid., 348.

⁵ J.P. Abadie, « Coordonner les interventions des banques centrales » dans Michel Aglietta, dir., *L'écu et la vieille dame: un levier pour l'Europe* (Paris : Economica, 1986), 66.

⁶ Ibid., 365-366.

seulement le commerce intra-européen, mais pourrait aussi éventuellement devenir une unité de réserve qui concurrencerait le yen et le dollar américain.⁷

2.1.2- *La libéralisation du marché des capitaux européens* L'Acte unique européen préconisait, en plus du renforcement du marché unique, la libre circulation des capitaux et l'intégration des marchés financiers à l'intérieur de la Communauté. Même si une première tentative d'ouverture du marché des capitaux avait été faite suite à la ratification du Traité de Rome, la plupart des pays européens imposaient encore à leurs ressortissants des limites quant à la quantité d'argent qu'ils pouvaient sortir du pays ou réglementaient fortement leurs secteurs bancaires et financiers.⁸ D'autres, à l'instar de la France, pratiquaient le contrôle des changes.⁹ La libéralisation progressive de ce lucratif marché à l'échelle intra-communautaire force les établissements financiers nationaux, qui avaient tendance à concentrer leurs activités dans leur pays d'origine, à être plus compétitifs.¹⁰ On assiste aussi à une modernisation des différentes bourses européennes, qui sont maintenant davantage orientées vers les marchés internationaux.¹¹ Ces changements entraînent une dynamisation du marché européen, laquelle stimule positivement les investissements. Les compagnies ont maintenant accès à de nouvelles sources de financement, puisqu'elles peuvent accéder plus facilement à la capitalisation boursière. De leur côté, les banques diversifient leur clientèle.

⁷ Jeffrey Frieden, « The Euro : Who Wins ? Who Loses ? », *Foreign Policy* 112 (1998), 30.

⁸ Hans O. Schmitt, « Capital Markets and the Unification of Europe », *World Politics* 20-2 (janvier) (1968), 228-229.

⁹ John B. Goodman et Louis W. Pauly, « The Obsolescence of Capital Controls ? Economic Management in an Age of Global Markets » dans Jeffrey Frieden et David A. Lake, dir., *International Political Economy: Perspectives on Global Power and Wealth* (New York: St. Martin's Press, 1995), 311.

¹⁰ Laurent Ménière, dir., *Bilan de la France 1981-1993* (Paris : Hachette, 1993), 111.

¹¹ Ibid., 115.

Cette nouvelle situation, quoi qu'elle représente un pas dans la bonne direction, est toutefois incompatible avec les mécanismes de change fixes au cœur du SME. En vertu du principe dit de la « trilogie impossible » énoncé par Robert Mundell, des pays qui, à l'instar de ceux de la Communauté européenne, ont des économies fortement intégrées ne peuvent à la fois avoir des politiques monétaires indépendantes, des taux de change fixes et la libre circulation des capitaux.¹²

(Tommaso Padoa-Schioppa rajoute à ces trois concepts une quatrième dimension, le libre-échange, dans sa « quartette impossible ».¹³) L'une des trois dimensions doit être obligatoirement sacrifiée au profit des deux autres. Si nous revenons au cas du SME, nous constatons que le système pouvait survivre à l'adoption par ses membres de deux types de politiques monétaires diamétralement opposées (inflationniste et de stabilité) tant que certains pays pratiquaient encore le contrôle des changes. Or, l'ouverture du marché des capitaux implique forcément la renonciation à l'une des deux dimensions restantes, soit aux politiques monétaires indépendantes, soit aux taux de change fixes.¹⁴ Comme le retour à un système de change flottant pourrait compromettre l'existence même du marché commun¹⁵, certaines banques centrales de pays inflationnistes, comme la Banque de France vers le milieu des années 1980, commencent graduellement à adopter des politiques monétaires semblables à celle de la puissante et respectée Bundesbank. Comme elles ne tiennent plus uniquement

¹² David M. Andrews, « Capital Mobility and State Autonomy : Toward a Structural Theory of International Monetary Relations », *International Studies Quarterly* 38-2 (juin) (1994), 194.

¹³ Tommaso Padoa-Schioppa, « The European Monetary System: A Long-term View » dans Francesco Giavazzi, Stefano Micossi et Marcus Miller, dir., *The European Monetary System* (Cambridge : Cambridge University Press, 1988), 373.

¹⁴ Eichengreen, « European Monetary Unification », 1331.

¹⁵ *Id.*

compte des intérêts de leur économie nationale, elles perdent, de ce fait, leur indépendance.

C'est toutefois un événement politique, le rapprochement entre les deux Allemagnes suite à la chute du mur de Berlin, qui révélera les faiblesses du SME. C'est en effet dans ce contexte que le Deutsche Mark est introduit en Allemagne de l'Est au taux de 1 : 1 le 1^{er} juillet 1990, malgré les avertissements de la Bundesbank.

¹⁶ Cette dernière craint une poussée de fièvre inflationniste post-réunification et augmente ses taux d'intérêt de façon significative. ¹⁷ Comme les marchés financiers sont maintenant ouverts et que les transactions sont plus simples qu'avant, les autres pays de la Communauté craignent une fuite incontrôlée de capitaux vers l'Allemagne, puisque le rendement des investissements effectués dans ce pays est meilleur. Ils n'ont eu d'autre alternative que d'augmenter leurs propres taux d'intérêt, au risque de faire plonger leur économie dans une récession (comme ça a été le cas en France). ¹⁸ C'est donc la Bundesbank qui, dans les faits, élabore la politique monétaire des pays européens partenaires de l'Allemagne. ¹⁹ Conscients de leur perte de souveraineté et ayant eu à assumer un ralentissement économique à cause d'une situation dont ils n'étaient pas responsables²⁰, les autres États souhaitent l'avènement de la monnaie unique. Sa création entraînerait la création d'une institution supranationale européenne, à laquelle seraient transférés les pouvoirs des banques centrales

¹⁶ Mark Duckenfield, « Bundesbank-Government Relations in Germany in the 1990s: From GEMU to EMU », *West European Politics* 22-3 (juillet) (1999), 93.

¹⁷ Eichengreen et Frieden, « The Political Economy of European Monetary Unification : An Analytical Introduction », 269.

¹⁸ David R. Cameron, « National Interest, the Dilemmas of European Integration, and Malaise » dans John T.S. Keeler et Martin A. Schain, dir., *Chirac's Challenge: Liberalization, Europeanization, and Malaise in France* (Basingstoke: Macmillan, 1996), 353

¹⁹ Riché et Wyplosz, *L'Union monétaire de l'Europe*, 21.

²⁰ Pierre Jacquet, « La désunion monétaire européenne », *Politique étrangère* 58-1 (printemps) (1993), 43.

nationales. Donc, tous les pays participants, et pas seulement l'Allemagne, auraient un droit de regard sur la marche des affaires économiques de la Communauté/Union.
21

2.2- Explications conjoncturelles politiques

2.2.1- *La chute du rideau de fer et la réunification de l'Allemagne* Un vent de changement souffle sur l'Europe de l'Est à l'été et à l'automne 1989. On assiste en effet à la chute progressive des régimes communistes qui dirigeaient les pays de la région d'une poigne de fer depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale.²² Les citoyens de la République démocratique allemande (RDA) en profitent pour réclamer plus de démocratie et certains d'entre eux s'enfuient à l'Est en passant par la Hongrie, premier pays à ouvrir sa frontière.²³ Les autorités est-allemandes doivent donc ouvrir le mur de Berlin et la frontière avec l'Allemagne de l'Ouest le 9 novembre.²⁴ Le chancelier Helmut Kohl, conscient de l'ampleur du capital politique qu'il pourrait se faire, commence donc à imaginer un scénario pour une éventuelle réunification du pays, qui n'est qu'à l'état embryonnaire à l'époque.²⁵ L'afflux de réfugiés en provenance de l'Est est de plus en plus important et les partis politiques affiliés à la CDU obtiennent une majorité absolue à la Volkskammer (le parlement de la RDA) à cause de leurs promesses économiques et de divisions internes au sein du SPD.²⁶

²¹ Riché et Wyplosz, *L'Union monétaire de l'Europe*, 45.

²² Michael J. Baun, « The Maastricht Treaty as High Politics: Germany, France, and European Integration », *Political Science Quarterly* 110-4 (hiver) (1995-1996), 609.

²³ Andreas Lixl-Purcell, *Rückblick: Texte und Bilder nach 1945* (Retour en arrière: Textes et Images d'après 1945) (Boston: Houghton Mifflin, 1995), 37.

²⁴ Ibid., 44.

²⁵ Kenneth Dyson et Kevin Featherstone, *The Road to Maastricht : Negotiating Economic and Monetary Union* (Oxford: Oxford University Press, 1999), 258.

²⁶ Duckenfield, « Bundesbank-Government Relations in Germany in the 1990s: From GEMU to EMU », 92.

Helmut Kohl doit donc accélérer la cadence et proposer un plan de réunification anticipée. Cela inquiète ses partenaires européens, qui se demandent quels seront les coûts à défrayer et qui les paieront et surtout, quel sera l'impact de cet événement majeur sur le nouvel ordre européen des années à venir.²⁷ Le pays le plus préoccupé est la France de François Mitterrand. Ce dernier craint en effet qu'une Allemagne réunifiée oublie ses engagements pris dans le cadre de sa participation à la construction européenne, cherche à retrouver sa grandeur passée, à faire revivre le militarisme prussien et à étendre sa zone d'influence en Europe de l'Est à cause de sa position centrale.²⁸ Un compromis est finalement atteint entre les deux dirigeants. Mitterrand accepte la réunification de l'Allemagne, qui a finalement lieu le 3 octobre 1990²⁹, et Kohl s'engage à participer aux négociations visant à créer une monnaie unique, alors qu'il sait pertinemment qu'il aura de la difficulté à convaincre certaines institutions plutôt conservatrices, comme la Bundesbank, et, surtout, ses concitoyens du bien fondé d'une telle entreprise.³⁰ Réussir ce pari fait partie des priorités du chancelier car il perçoit la monnaie unique comme un moyen de faire participer la nouvelle Allemagne à un projet européen de grande envergure. Il y va de sa crédibilité et de sa respectabilité.³¹

2.2.2- *L'union monétaire comme prélude à une union politique* Les pays membres des différentes Communautés européennes ont toujours convenu qu'une

²⁷ Philippe Moreau Defarges, « Le tournant de Maastricht », *Politique étrangère* 58-1 (printemps) (1993), 25.

²⁸ Baun, « The Maastricht Treaty as High Politics: Germany, France, and European Integration », 610.

²⁹ *Ibid.*, 616.

³⁰ Dyson et Featherstone, *The Road to Maastricht : Negotiating Economic and Monetary Union*, 258.

³¹ Baun, « The Maastricht Treaty as High Politics: Germany, France, and European Integration », 620.

plus grande intégration politique serait souhaitable pour mener à bien leur projet de création d'une Europe sans frontières. Il a toutefois été plus facile, au cours des cinquante années d'existence de l'Union européenne, de souhaiter des modifications aux institutions et traités existants que de concrétiser l'Europe politique, les pays tenant mordicus à ce que leurs spécificités soient respectées.³² Nous n'avons qu'à penser à la tentative avortée de constituer une Communauté européenne de défense en 1954.³³ Étant donné que les dirigeants européens ne parviennent pas à atteindre un consensus sur les questions d'ordre politique, seuls les dossiers économiques, comme l'avènement du marché unique, semblent avancer. La dimension sociale de la construction européenne, de son côté, paraît négligée jusqu'aux années 1980.³⁴

La chute du rideau de fer, événement décrit dans le paragraphe précédent, change la donne et ouvre le débat sur une éventuelle réforme des institutions et des procédures décisionnelles européennes, laquelle serait rendue nécessaire suite à une adhésion éventuelle des pays d'Europe de l'Est à la Communauté.³⁵ C'est dans cet esprit que deux nouveaux champs de compétence (piliers), à savoir la diplomatie et la sécurité sont accordés à l'Union européenne par le Traité de Maastricht.³⁶ Les pays européens pensent donc de plus en plus à élaborer des politiques communes dans des domaines aussi variés que la monnaie (le cas qui nous intéresse), la défense ou la diplomatie (témoin l'élaboration de la Politique étrangère et de défense commune).³⁷

³² Hen et Léonard, *L'Union européenne*, 38.

³³ Angel et Lafitte, *L'Europe : Petite histoire d'une grande idée*, 29.

³⁴ Laurent Cohen-Tanugi, « Les perspectives institutionnelles », *Politique étrangère* 58-1 (printemps) (1993), 37.

³⁵ *Ibid.*, 39.

³⁶ Angel et Lafitte, *L'Europe : Petite histoire d'une grande idée*, 78-79.

³⁷ Christopher Piening, *Global Europe : The EU in World Affairs* (Boulder: Lynne Rienner Publishers, 1997), 193.

Ce niveau d'intégration de plus en plus élevé et le « déficit démocratique »³⁸ reproché aux différentes institutions européennes amènent les intervenants concernés (i.e. les chefs d'État et de gouvernement, les technocrates de Bruxelles ou les diplomates) à s'interroger sur la forme que pourrait prendre un éventuel gouvernement européen.³⁹ Là encore, les préférences des différents pays divergent. L'Allemagne souhaiterait que la future Europe ait une structure fédérale à l'image de la sienne.⁴⁰ De son côté, la Grande-Bretagne préférerait que l'Union européenne demeure une vaste zone de libre-échange où toutes les barrières auraient disparu.⁴¹

L'union monétaire, à cause du transfert de souveraineté qu'elle implique, peut donc constituer un bon point de départ pour une réflexion sur l'avenir de la gouvernance européenne. Certains auteurs croient, en effet, que l'avènement de la monnaie unique amènera les citoyens à plus s'identifier à l'Europe et à se préoccuper davantage des questions supranationales.⁴² Ce regain démocratique pourrait aussi être stimulé par une modification des pouvoirs dévolus au Parlement européen dans un avenir rapproché.⁴³

La monnaie unique amène aussi certains gouvernements qui contrôlaient étroitement leurs banques centrales jusqu'alors, notamment celui de la France, à s'interroger sur l'étendue réelle des pouvoirs qu'aura la Banque centrale européenne.

³⁸ J.H.H. Weiler, *The Constitution of Europe* (Cambridge : Cambridge University Press, 1999), 77-83.

³⁹ Martin Feldstein, « The Political Economy of the European Economic and Monetary Union: Political Sources of an Economic Liability », *Journal of Economic Perspectives* 11-4 (automne)(1997), 24.

⁴⁰ Milesi, *Le roman de l'euro*, 30.

⁴¹ Moravcsik, « Negotiating the Single European Act: national interests and conventional statecraft in the European Community », 32.

⁴² Cris Shore, *Building Europe: The Cultural Politics of European Integration* (Londres: Routledge, 2000).

⁴³ Cohen-Tanugi, « Les perspectives institutionnelles », 36 et 38.

Ils souhaitent la création d'une institution-tampon auprès de laquelle l'institut d'émission commun serait responsable en attendant la constitution formelle d'un gouvernement européen. Les revendications de ces gouvernements ne restent pas lettre morte, car les pays conviennent finalement que le Conseil des ministres de l'Économie et des Finances (ECOFIN) pourra jouer ce rôle, tout en préservant l'indépendance de la BCE.⁴⁴

La monnaie unique mettra finalement en relief les disparités sociales et fiscales entre les différents États membres.⁴⁵ Un gouvernement central favorisera donc l'adoption de normes pan-européennes dans ces deux secteurs sensibles afin que le fossé entre les pays plus ou moins avancés ne se creuse davantage.⁴⁶

2.3- *Faiblesses des explications conjoncturelles*

Les explications d'ordre conjoncturel peuvent être intéressantes, car elles nous permettent de situer l'union monétaire dans le contexte économique et politique de son époque. Elles sont toutefois inscrites dans la courte durée et ne tiennent pas compte des changements profonds dans la structure organisationnelle et les processus décisionnels de la France et de l'Allemagne. C'est ce qui nous amène à penser que l'approche historico-institutionnelle pourrait être intéressante pour analyser l'avènement de la monnaie unique. En effet, les deux pays ont dû faire des sacrifices importants et modifier, voire carrément abandonner des politiques ou des principes qui leur étaient propres depuis des décennies ou, dans le cas français, des siècles. La naissance de l'euro est donc un événement qui a bouleversé la continuité historique et

⁴⁴ Milesi, *Le roman de l'euro*, 309.

⁴⁵ Susan Milner, « French Trade Unions and the Single European Market », *Modern and Contemporary France* 51 (octobre) (1992), 12.

⁴⁶ *Id.*

notre compréhension du phénomène serait incomplète sans une analyse de la situation des deux pays au cours des cinquante dernières années, avec une attention particulière sur les années 1980 et 1990.

2.4- Les explications d'ordre structurel

2.4.1- Description de l'approche historico-institutionnelle : l'exemple

britannique Il est primordial de décrire l'approche historico-institutionnelle afin de comprendre en quoi elle pourrait nous être utile dans notre analyse de la convergence franco-allemande dans le dossier de l'intégration monétaire européenne. Selon Peter Hall, cette perspective

met l'accent sur les relations institutionnelles formelles et conventionnelles qui relient les différentes composantes de l'État et structurent ses relations avec la société. (...) Le degré d'influence et les intérêts de chaque acteur impliqué dans le processus décisionnel sont déterminés par la structure de ce dernier.⁴⁷

Hall utilise cette démarche dans son essai *Governing the Economy : The Politics of State Intervention in Britain and France*, laquelle découle d'une interrogation au sujet du déclin de la compétitivité de la Grande-Bretagne, berceau de la Révolution industrielle, par rapport aux autres pays occidentaux durant la période des « trente glorieuses ».⁴⁸ Il cherche à comprendre pourquoi les États, qui sont très sensibles à l'effet que peut avoir la conjoncture économique sur le bien-être de leurs administrés, proposent des solutions différentes face à la même situation. Hall juge que les théories fonctionnaliste et culturelle, de même que les approches visant à étudier les préférences des acteurs individuels, des groupes ou des États ne fournissent pas d'explications satisfaisantes au phénomène parce qu'elles sont soit

⁴⁷ Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 19.

⁴⁸ Ibid., 25-47.

trop larges, soit trop limitatives.⁴⁹ Il propose donc une approche visant à considérer l'impact de la tradition et de l'expérience historique sur les structures, le degré d'influence et les choix faits par les différentes institutions tant étatiques que non-étatiques impliquées, de près ou de loin, dans l'élaboration de la politique économique et monétaire, d'un pays.⁵⁰ Comme l'approche historico-institutionnelle tient compte de la longue durée, les préférences des acteurs ne changent pas du jour au lendemain, même si les gouvernements modifient leurs politiques économiques de façon radicale.⁵¹

En étudiant le cas britannique, Hall constate que le déclin de la compétitivité britannique n'est pas uniquement lié aux choix faits par les gouvernements tant conservateurs que travaillistes qui se sont succédés durant les cinquante dernières années.⁵² Il est plutôt le produit des liens complexes existant entre les entreprises, les banques et autres institutions financières et les syndicats nationaux, acteurs évoluant dans un cadre économique propre à la Grande-Bretagne. Ces derniers conservent des structures semblables à celles qu'ils avaient à l'époque de la Révolution industrielle et de la grandeur de l'empire britannique, ce qui les amène à privilégier certaines politiques plutôt que d'autres.⁵³ Leur organisation et leur force, qui leur permet de faire valoir ou non leur point de vue auprès du gouvernement, est aussi un résultat de leur évolution historique, d'où leur influence sur les grandes orientations politiques.⁵⁴

Si nous étudions maintenant cet exemple plus en profondeur, nous constatons que le rôle de précurseur joué par la Grande-Bretagne dans la Révolution industrielle

⁴⁹ Ibid., 5-17.

⁵⁰ Ibid., 17.

⁵¹ Ibid., 135.

⁵² Ibid., 77-99.

⁵³ Ibid., 57.

⁵⁴ Ibid., 59-60.

est la source de son orientation économique et politique passée et présente. Nous constatons que le pays est tout d'abord en avance sur ses concurrents, avance qu'il perd par la suite aux mains de l'Allemagne et des États-Unis, parce que ses entreprises, qui détenaient un avantage compétitif dans des technologies vite dépassées, refusent de s'adapter aux changements conjoncturels et aux nouvelles tendances dans le domaine de la production.⁵⁵ Ce déclin aura un impact sur les choix des groupes impliqués et sur les rapports existant entre eux et l'État.

La structure industrielle britannique en vigueur à la fin du XVIIIe siècle favorise en effet l'émergence de petites compagnies familiales, qui préconisent l'usage d'une technologie simple nécessitant peu de capitaux.⁵⁶ On assistera donc à la création de banques, qui se spécialiseront dans le financement à court terme, orientation qu'elles conserveront pendant de nombreuses années. Cette situation nuira éventuellement au développement économique du pays, car les industries, divisées, ne seront pas tentées de prendre des risques et d'investir dans les nouvelles technologies.⁵⁷ De plus, la désunion des compagnies ne leur permettra pas de faire valoir efficacement leur point de vue auprès du gouvernement lorsque ce dernier, par le biais de la Banque d'Angleterre, aura à déterminer une politique monétaire. Cela les amènera à être pénalisées par la force de la livre, et elles seront moins compétitives.⁵⁸

De leur côté, les banques sont insatisfaites du rendement de leurs placements dans les compagnies nationales. Elles se prévalent donc de l'opportunité offerte par

⁵⁵ Ibid., 41.

⁵⁶ Ibid., 40.

⁵⁷ Ibid., 43.

⁵⁸ Ibid., 78

l'expansion coloniale britannique sur les cinq continents, choix marquant le début de leur orientation internationale.⁵⁹ Leurs intérêts (plutôt conservateurs) sont aussi proches de ceux du gouvernement, et leur capacité à négocier avec ce dernier favorisera l'adoption de politiques monétaires proches de leurs intérêts. Le malheur des uns faisant le bonheur des autres, l'orientation prise par le gouvernement au cours des décennies à venir favorisera la poursuite de leurs activités à l'étranger.⁶⁰

La Révolution industrielle aura aussi un impact sur la structure organisationnelle des syndicats. Ils seront influents au niveau local, et leurs membres en retireront de nombreux avantages sociaux. Leur force les amènera toutefois à avoir recours à la grève sauvage, ce qui pourra nuire à la productivité.⁶¹ Au niveau national, leur union sous la bannière des TUC renforcera leur capacité de négociation, ce qui leur permettra d'obtenir d'importantes concessions et favorisera l'adoption de politiques favorables à leurs membres.⁶² Le gouvernement adopte aussi des politiques d'inspiration sociale-démocrate favorisant le plein emploi.⁶³

Selon Hall, la structure de chaque groupe d'acteurs économiques a donc un impact sur leur habileté à faire valoir leurs intérêts, lesquels influencent l'orientation de la politique nationale. Son analyse tient toutefois aussi compte de la composition du gouvernement, de l'idéologie prônée par ses différents ministères et des possibilités d'action des fonctionnaires.⁶⁴ Ce sont en effet eux qui ont le dernier mot. La structure institutionnelle traditionnelle britannique et les réseaux d'influence qui en découlent demeureront donc en place après l'adoption de politiques néo-libérales

⁵⁹ Ibid., 39.

⁶⁰ Ibid., 78.

⁶¹ Ibid., 44-45.

⁶² Ibid., 60.

⁶³ Ibid., 61-62.

⁶⁴ Ibid., 70-93.

par le gouvernement conservateur de Margaret Thatcher dans les années 1980. Ces changements radicaux, qui constituent une rupture significative avec les politiques d'inspiration keynésienne d'alors, auront des effets mitigés sur l'économie nationale pour cette même raison.⁶⁵

2.4.2- Un autre exemple d'analyse historico-institutionnelle Peter Hall n'est toutefois pas le seul auteur à privilégier le recours à l'approche historico-institutionnelle pour expliquer les politiques économiques mises de l'avant par un État. En effet, Peter Gourevitch a recours à une démarche similaire pour analyser les réactions différentes de quatre pays (Allemagne, France, Grande-Bretagne, États-Unis) face au déclin de leur industrie agricole, conséquence d'une récession internationale à la fin du 19^e siècle.⁶⁶ Il dresse en effet un parallèle entre les structures institutionnelles de ces pays, les intérêts économiques des différents acteurs non-étatiques, le degré d'influence que ces derniers ont sur l'État, qui est fort ou faible, ainsi que les réponses proposées par les différents partis politiques de l'époque où la situation décrite se produit pour tenter de comprendre les réponses des différents gouvernements impliqués.

2.4.3- Pour une explication historico-institutionnelle de l'union monétaire

Tentons maintenant d'analyser le rôle joué par le couple franco-allemand dans l'avènement de l'euro dans une perspective historico-institutionnelle. Nous pouvons, de prime abord, et pour les raisons décrites dans les sections antérieures, percevoir cet événement comme une réponse à la conjoncture économique des années 1980 et

⁶⁵ Ibid., 135-136.

⁶⁶ Peter Alexis Gourevitch, « International Trade, Domestic Coalitions, and Liberty : Comparative Responses to the Crisis of 1873-1896 » dans Jeffrey Frieden et David A. Lake, dir., *International Political Economy: Perspectives on Global Power and Wealth* (New York: St. Martin's Press, 1995), 90-119.

1990, époque de la mondialisation. Si la démarche utilisée par Hall et Gourevitch est valide, nous devrions être en mesure de démontrer que les deux pays privilégient la recherche de solutions influencées par leurs contextes institutionnels nationaux et adaptés à ces derniers dans le cadre de la plus grande intégration des économies à l'échelle planétaire. Nous avons remarqué que ce sont en effet les structures des différentes institutions non-étatiques, produits de l'évolution historique, qui déterminent leurs préférences et leur capacité à favoriser l'adoption d'une politique spécifique par le gouvernement, en réaction à un problème économique donné.⁶⁷

Le cas de la monnaie unique semble donc, de prime abord, entrer en contradiction avec l'approche historico-institutionnelle, car, contrairement à ce à quoi on pourrait s'attendre, la France et l'Allemagne privilégient une solution commune pour renforcer la compétitivité européenne face à ses principaux concurrents étrangers. La situation peut nous paraître étonnante, surtout lorsque l'on sait que les deux pays qui nous intéressent n'ont pas la même tradition économique (interventionnisme et dévaluation compétitive pour la France; économie de marché et ordo-libéralisme pour l'Allemagne).⁶⁸ Ils ne partagent pas les mêmes expériences historiques, n'ont pas la même configuration institutionnelle et leurs acteurs non-étatiques ne jouissent pas du même degré d'influence. Nous pouvons donc nous questionner sur la validité de cette perspective pour analyser les préférences des États en matière de politique économique et monétaire.

⁶⁷ Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 20-21.

⁶⁸ Dyson et Featherstone, *The Road to Maastricht : Negotiating Economic and Monetary Union*, 65 et 262.

Or, aussi contradictoire que cela puisse paraître, l'étude des choix faits par la France et l'Allemagne dans le cadre du processus d'intégration monétaire européen se prête bien à une analyse historico-institutionnelle. En effet, même si les préférences de certains acteurs non-étatiques changent radicalement dans les deux pays suite à l'avènement de la nouvelle conjoncture économique, leur structure traditionnelle et leur capacité de faire valoir ou non leur point de vue auprès de leur gouvernement respectif ou d'influencer les débats de société demeurent, elles, intactes.

Les États français et allemand, dans le cadre de la continuité historique, tendent toujours à élaborer des politiques visant à satisfaire les intérêts des groupes les plus influents et les mieux organisés. Même si les gouvernements sont appelés à modifier en profondeur les processus opérationnels de leurs banques centrales et de leurs ministères afin de satisfaire les critères de convergence décrits dans le traité de Maastricht, le cadre institutionnel, lui, tend à rester le même. Il est donc pertinent de comprendre l'évolution des préférences des différents acteurs non-étatiques, leur structure ainsi que le degré d'influence dont ils jouissent auprès des différentes instances au moment des discussions au sujet du processus d'intégration monétaire.

C'est la raison pour laquelle il est primordial de décrire les structures étatiques, industrielles et syndicales françaises et allemandes d'avant et d'après 1985, époque de l'adoption de l'Acte unique européen et des changements radicaux dans les politiques gouvernementales des États de la Communauté. Nous analyserons les modifications apportées aux structures et aux interactions entre les différents ministères et les banques centrales des deux pays. Nous nous intéresserons de plus, aux changements dans les préférences des compagnies, des milieux financiers et des

syndicats. Nous vérifierons finalement si la mondialisation et l'« européanisation » ont modifié en profondeur les rapports existant entre l'État et les différentes composantes de la société dans les deux pays, changements qui auraient permis à certains groupes de mieux faire valoir leur point de vue, ce qui nous permettra de valider ou non l'approche historico-institutionnelle

Chapitre 3

Organisation de l'État, du capital et du travail en France jusqu'aux années 1980

3.1- Le modèle interventionniste français

3.1.1- *Structure étatique et politique industrielle* La France a toujours été caractérisée par son système unitaire et ses politiques centralisatrices¹, ce qui peut être considéré comme une influence directe de la période monarchique.² Le système français, et ce quelle que soit la nature du gouvernement en place, ne favorise pas l'initiative personnelle et les individus tendent donc à percevoir l'État comme la seule entité capable de faire fonctionner l'économie de façon efficace.³ Même si l'État demeure fort, son degré d'influence varie en fonction du contexte politique et social des différentes époques. L'interventionnisme étatique français atteindra toutefois son paroxysme dans les années d'après-guerre, et surtout après l'adoption de la constitution de la Cinquième République par le Général de Gaulle en 1958.⁴

La plus grande priorité de l'État français est de relancer une économie rendue exsangue par six ans de guerre. Les gouvernements successifs créent alors des institutions dont le mandat sera de jouer un rôle-clé dans la relance de l'économie, à savoir le Commissariat général du plan et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).⁵ Le premier se fie sur les statistiques du second pour implanter différents scénarios pour réorienter l'économie française et favoriser une

¹ Koichi Nakano, « The Role of Ideology and Elite Networks in the Decentralisation Reforms in 1980s France », *West European Politics* 23-3 (juillet) (2000), 97.

² Alexis de Tocqueville, *L'ancien régime et la révolution* (Paris: Flammarion, 1988), 77.

³ Alfred Frisch, « Les failles du libéralisme allemand », *Documents : Revue des questions allemandes* 2 (juin) (1988), 70.

⁴ Ménière, *Bilan de la France 1981-1993*, 12.

⁵ Pierre Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours* (Paris : Seuil, 1990), 249 et 253.

meilleure allocation des ressources.⁶ Même si on assiste à un cas de dirigisme économique, le régime en vigueur dans la France de l'époque n'est pas bonapartiste, et encore moins communiste. Le pluralisme idéologique est respecté, la majorité des compagnies et des industries sont contrôlées par des intérêts privés et d'importantes inégalités persistent entre les riches et les pauvres.⁷

Une deuxième politique gouvernementale visant à favoriser la croissance est le renforcement de la participation directe de l'État dans l'économie. Le gouvernement français maintient, par exemple, des participations qu'il détient depuis des siècles dans des secteurs stratégiques comme la production de tabac ou les télécommunications.⁸ Il procède, de plus, à des nationalisations massives de sociétés existantes, telles le fabricant d'automobile Renault ou certaines banques stratégiques.⁹ Il crée finalement des monopoles d'État pour assurer l'approvisionnement du pays en services essentiels.

Comme l'économie française est en ruine, l'intervention gouvernementale s'avère nécessaire et est motivée par le désir de reconstruire les infrastructures, une tâche titanesque qui demande un apport considérable en capitaux, ressources que seul l'État peut fournir.¹⁰ La nationalisation peut aussi être perçue comme une mesure de représailles contre certains grands patrons ayant eu une attitude plutôt complaisante à l'endroit du régime de Vichy et, par voie de conséquence directe, envers l'occupant allemand.

⁶ Ibid., 249.

⁷ Ibid., 251.

⁸ Pierre Legendre, *Trésor historique de l'État en France : l'administration classique* (Paris : Fayard, 1992), 327.

⁹ Nicole Chabanas et Éric Vergeau, « Nationalisations et privatisations depuis 50 ans », *INSEE Première* 440 (avril) (1996), 1.

¹⁰ *Id.*

L'État français vient donc de se doter d'instruments puissants qui influenceront fortement sa politique industrielle des quarante prochaines années. Cette politique, qui est un pur produit de la tradition interventionniste française, s'inscrit dans la même lignée que les doctrines colbertistes et bonapartistes.¹¹ Bientôt, le mandat du Commissariat général du plan et des sociétés d'État ne se limitera plus à la reconstruction de l'économie nationale. L'action conjointe de ces institutions permettra l'élaboration et la concrétisation de plans, tels le célèbre « plan calcul », qui poseront les bases d'une future industrie française de la haute technologie.¹² Cette collaboration se fait sous les auspices du gouvernement, qui, par le biais de subventions massives et de mesures protectionnistes, favorise la création de « champions nationaux » capables de rivaliser sur la scène internationale.¹³ Elle entraînera toutefois une polarisation importante entre les grands groupes industriels et les petites et moyennes entreprises.¹⁴

Même si elles nourrissent de grandes ambitions internationales, les compagnies françaises (publiques et privées) tendent toutefois à concentrer leurs efforts sur le marché domestique et sur les anciennes colonies, surtout africaines, qui ont récemment accédé à l'indépendance.¹⁵ Elles adopteront des méthodes de gestion de type taylorien, lesquelles ne favoriseront pas la formation continue des travailleurs et prendront de l'expansion par capillarité dans des secteurs autres que celui dans lequel elles étaient spécialisées à l'origine.¹⁶

¹¹ Chabanas et Vergeau, « Nationalisations et privatisations depuis 50 ans », 1.

¹² Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours*, 263.

¹³ Hall, *Governing the Economy : The Politics of State Intervention in Britain and France*, 167.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ménière, *Bilan de la France 1981-1993*, 127.

¹⁶ Richard F. Kuisel, « La croissance économique de la France dans l'après-guerre: un regard historique sur les

3.1.2- *Banque de France* La Banque de France, la banque centrale, a été fondée par Napoléon Bonaparte en 1800.¹⁷ Contrairement à ce que l'on pourrait penser, elle était contrôlée par des intérêts privés (« les deux cents familles ») et sa juridiction se limitait, à l'origine, au territoire de la ville de Paris.¹⁸ La Banque de France ne détient le monopole de l'émission des billets de banque sur le territoire français que depuis 1848 et ses responsabilités ont crû continuellement à partir de ce moment. En effet, elle se livre, entre autres, à des opérations de change pour soutenir la valeur du franc, n'hésite pas à jouer un rôle de prêteur du dernier recours lorsque la situation l'exige et contrôle même certaines banques.¹⁹ Même si l'État français a commencé à intervenir dans les affaires internes de la Banque de France à l'époque du gouvernement du Front Populaire dans les années 1930, il faudra attendre 1945 pour assister à la nationalisation complète de l'institut d'émission.²⁰

La Banque de France est donc sous la tutelle de la Direction du Trésor du Ministère de l'Économie et des Finances depuis ce moment.²¹ Comme son gouverneur est nommé par décret (donc par le gouvernement), le mandat de ce dernier, quoique de durée illimitée, est révocable en tout temps.²² Même si une réforme de ses statuts a lieu en 1973, la Banque de France demeure sensible aux changements politiques et aux nominations partisans.²³ Ses choix doivent donc

“trente glorieuses””, dans Stanley Hoffmann et George Ross, dir., *L'expérience Mitterrand: Continuité et changement dans la France contemporaine* (Paris : Presses universitaires de France, 1987). 39.

¹⁷ Ministère de l'Économie et des Finances, « Banque de France : évolution de son statut depuis 1800 et projet de réforme », *Problèmes économiques* 2331 (23 juin) (1993), 14.

¹⁸ *Id.*

¹⁹ *Id.*

²⁰ *Ibid.*, 15.

²¹ Jean Bouvier, « Les relations entre l'État et la Banque de France depuis les années 1950 », *Vingtième siècle : revue d'histoire* 13 (janvier-mars) (1987), 25.

²² Ludwig Siegele, « Bundesbanque de France », *Die Zeit* (Hambourg), 19 février 1993, 26.

²³ Bouvier, « Les relations entre l'État et la Banque de France depuis les années 1950 », 30.

concorde avec ceux du gouvernement, qui a plutôt tendance à prendre des décisions ayant un impact à court terme et à favoriser l'adoption d'une politique inflationniste et le recours périodique à la dévaluation compétitive.²⁴

La Banque de France est aussi l'institution de tutelle du Conseil national du crédit, l'organe chargé, conjointement avec la Commission de contrôle des banques, de surveiller les banques commerciales et les établissements financiers opérant sur le territoire français.²⁵

3.1.3- Banques et secteur financier Le système bancaire français des années d'après-guerre comporte plusieurs types d'établissements offrant des services à des clientèles distinctes : « [les] banques commerciales, (...) [les] établissements financiers, (...) [les] coopératives, (...) [les] établissements mutualistes, (...) [les] caisses d'épargne et (...) [les] comptoirs postaux. »²⁶ Comme chaque institution possède un statut juridique différent, l'origine des fonds varie d'un établissement à l'autre. Ces derniers sont donc, en fonction de leur nature (coopérative, mutualiste ou commerciale), sous la tutelle directe du ministère de l'Économie et des Finances ou de la Banque de France en vertu de lois adoptées dans les années 1940.²⁷

Le secteur est très réglementé, car l'État français a recours au contrôle du crédit à cette époque. Cette pratique, ainsi que la garantie des prêts par le gouvernement, facilite l'accès des compagnies au financement, à des taux d'intérêt avantageux.²⁸ Il y a donc un flux continu de capitaux entre les banques, l'État et les

²⁴ Hall, *Governing the Economy : The Politics of State Intervention in Britain and France*, 19.

²⁵ Dominique Lacoue-Labarthe, *Les banques en France : Privatisation, restructuration, consolidation* (Paris : Economica, 2001), 14.

²⁶ Ibid., 14-15.

²⁷ Ibid.

²⁸ Ibid., 11.

entreprises.²⁹ L'État français favorise aussi l'implantation de politiques monétaires mercantilistes, car l'accumulation d'or favorise la constitution de réserves qui lui permettront de mener à bien sa politique interventionniste.³⁰ La mainmise de l'État sur le crédit augmentera après la nationalisation de la quasi-totalité du secteur bancaire français par le gouvernement socialiste de Pierre Mauroy en 1982.³¹

Cette situation entraîne une grande dépendance des compagnies envers les institutions financières.³² Comme les banques accordent des prêts préférentiels aux entreprises, ces dernières n'ont presque pas recours au financement externe, qui peut être obtenu par l'émission d'actions ou d'obligations. Le rôle de la place financière parisienne dans les circuits internationaux est donc plutôt marginal jusqu'au début des années 1980, car les compagnies françaises suivent des procédures complètement différentes de celles de leurs homologues américaines ou britanniques pour se capitaliser.

3.1.4- Syndicats Pour des raisons historiques et pour cause d'interventionnisme étatique, le mouvement syndical français n'a jamais connu autant de succès que ses homologues étrangers depuis leur création dans la seconde moitié du 19^e siècle.³³ En effet, les plus anciens syndicats français, précurseurs des grandes

²⁹ Ménière, *Bilan de la France 1981-1993*, 113.

³⁰ Henrik Schmiegelow et Michele Schmiegelow, « The New Mercantilism in International Relations : The Case of France's External Monetary Policy », *International Organization* 29-2 (printemps) (1975), 370.

³¹ Hall, *Governing the Economy : The Politics of State Intervention in Britain and France*, 203.

³² James I. Walsh, *European Monetary Integration & Domestic Politics: Britain, France and Italy* (Boulder: Lynne Rienner Publishers, 2000), 8.

³³ Susan Milner, « Trade Unions: a New Civil Agenda ? » dans Gino G. Raymond, dir., *Structures of Power in Modern France* (Basingstoke: Macmillan, 2000), 37.

centrales actuelles, ont déjà des orientations politiques différentes qui constituent un obstacle majeur à toute tentative de rapprochement et de coopération.³⁴

L'extrême politisation des membres entraîne des tensions internes au sein de la plus grande organisation de l'époque, la CGT, et on assiste à la création de syndicats dissidents dès la période de l'entre-deux guerres.³⁵ Cette tendance se poursuivra pendant les « trente glorieuses », laissant le paysage syndical français plus divisé que jamais.³⁶ Les principales centrales créées à cette époque, et qui existent encore aujourd'hui, sont la CGT, un syndicat radical d'inspiration communiste³⁷, la CFDT et FO, deux groupes plus modérés et plus portés à vouloir rechercher un compromis.³⁸

La dimension politique du syndicalisme français amène les organisations à prendre (discrètement) position dans le dossier de la construction européenne. Comme on peut s'y attendre, leur opinion sur la question est fortement influencée par leur orientation. La CGT s'oppose dès les années 1950 au processus de construction européenne, et ce à cause de ses sympathies envers l'Union soviétique et de la présence de hauts gradés du parti communiste parmi ses dirigeants.³⁹ Ce syndicat tend aussi à recruter ses membres chez les ouvriers, lesquels auraient le plus à perdre d'une plus grande libéralisation du commerce intra-européen.⁴⁰ De leur côté, la CFDT et FO, dont les membres ne sont pas nécessairement affiliés à un parti

³⁴ Udo Kempf, *Von de Gaulle bis Chirac : das politische System Frankreichs* (De de Gaulle à Chirac: le système politique de la France) (Opladen : Westdeutscher Verlag, 1997), 251.

³⁵ Ibid., 252.

³⁶ Ibid.

³⁷ Mark Kesselman, « Does the French Labor Movement Have a Future ? » dans John T.S. Keeler et Martin A. Schain, dir., *Chirac's Challenge: Liberalization, Europeanization, and Malaise in France* (Basingstoke: Macmillan, 1996), 146.

³⁸ Milner, « Trade Unions: a New Civil Agenda ? », 48 et 50.

³⁹ Ibid., 49.

⁴⁰ Milner, « French Trade Unions and the Single European Market », 13.

politique en particulier, tendent à être plutôt en faveur de la Communauté, qu'ils perçoivent comme un moyen de promouvoir la réconciliation et la bonne entente entre les travailleurs du Vieux continent.⁴¹ Conscients de la plus grande interdépendance existant entre les différents partenaires, ils établissent des contacts avec leurs homologues européens par le biais de leur participation à l'ETUC (« European Trade Union Confederation ») dès les années 1970.⁴²

La non-coopération entre les différents syndicats locaux, combinée à une franche hostilité des patrons, ne favorise pas l'adhésion des employés du secteur privé. Les grandes centrales nationales, désireuses d'influencer le processus législatif, n'hésitent toutefois pas à collaborer avec le gouvernement par le biais de leur participation au Conseil économique et social.⁴³ D'ailleurs, l'État joue souvent le rôle d'arbitre dans les relations tendues existant entre les patrons et les travailleurs en adoptant des lois visant à améliorer les conditions de travail de ces derniers.⁴⁴

Comme l'État français est jacobin et interventionniste de nature, il se croit tout puissant et seul responsable du bien-être de la nation. Toutefois, les rivalités internes qui opposent ses différents ministères et ses Grands corps représentent sa plus grande faiblesse.⁴⁵ De plus, les divers groupes de pression ne tendent pas systématiquement à avoir recours au lobbying.⁴⁶ Le système ne favorise donc pas la recherche de solutions satisfaisantes par les deux parties. Cela amène les travailleurs français, et surtout les employés de la fonction publique, à percevoir la grève comme

⁴¹ Dominique Andolfatto, « Les syndicats et l'Europe », *Regards sur l'actualité* (novembre) (1994), 52.

⁴² Milner, « French Trade Unions and the Single European Market », 12.

⁴³ Milner, « Trade Unions: a New Civil Agenda ? », 44.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Vivien A. Schmidt, « The Changing Dynamics of State-Society Relations in the Fifth Republic », *West European Politics* 22-4 (octobre) (1999), 145.

⁴⁶ *Ibid.*, 143.

le seul moyen de faire valoir leurs droits et d'obtenir gain de cause.⁴⁷ L'État n'a donc pas d'autre alternative que de céder devant les demandes du public pour préserver l'ordre social.⁴⁸

3.2- La « soziale Marktwirtschaft » allemande

3.2.1- *Structure étatique et politique industrielle* Contrairement à la France, l'Allemagne possède un système politique de type fédéral. Le processus décisionnel est donc décentralisé, puisqu'il y a partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les Länder (équivalents allemands des provinces canadiennes).⁴⁹ L'expérience allemande diffère aussi de celle de la France à cause de la longue division du pays à l'époque de la Guerre froide.

Le pays est en effet séparé en deux États distincts en 1949 suite à une mésentente des occupants alliés occidentaux et soviétiques au sujet de la question monétaire.⁵⁰ La République fédérale d'Allemagne (ouest), qui résulte de la fusion des zones d'occupation américaine, britannique et française, hérite d'un régime capitaliste, alors que la République démocratique allemande (est) se retrouve avec un gouvernement communiste pro-soviétique. Puisque, en vertu de la Loi fondamentale, le régime politico-économique et la structure étatique de l'Allemagne fédérale sont implantés en Allemagne de l'Est suite à la réunification du pays en 1990⁵¹, nous porterons une attention particulière au système qui a été créé à l'Ouest après la division du pays.

⁴⁷ Kesselman, « Does the French Labor Movement Have a Future ? », 144.

⁴⁸ Schmidt, « The Changing Dynamics of State-Society Relations in the Fifth Republic », 144.

⁴⁹ Presse- und Informationsamt der Bundesregierung, *Tatsachen über Deutschland* (Allemagne: Faits et Réalités) (Francfort/Main : Societäts-Verlag, 2000), 159.

⁵⁰ Ulrich Winkler, *Deutschland von 1945 bis zur Gegenwart* (L'Allemagne de 1945 à aujourd'hui) (Freising: Stark, 2003), 27-31.

⁵¹ Presse- und Informationsamt der Bundesregierung, *Tatsachen über Deutschland* (Allemagne: Faits et Réalités), 133.

Le régime économique en vigueur en République fédérale est celui de la « soziale Marktwirtschaft », qui combine à la fois le libéralisme et un cadre législatif accordant de nombreux droits aux salariés.⁵² Même si ce modèle influencera les choix de la société et de la classe politique allemande pendant des décennies, il restera toujours fortement associé aux noms de ses géniteurs, soit Konrad Adenauer, premier chancelier de l'après-guerre et Ludwig Erhard, son ministre de l'Économie et des Finances.⁵³

À l'instar de son homologue français, le modèle allemand est fortement influencé par la tradition historique nationale. En effet, il tire ses origines autant de l'esprit entrepreneurial des marchands de la ligue hanséatique que de la force de la bureaucratie prussienne.⁵⁴ Conscient de l'importance de l'innovation pour ses administrés et pour le bon fonctionnement de l'économie en général, l'État allemand fait donc tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser la libre entreprise et l'initiative individuelle.⁵⁵

Même si certaines sociétés d'État ont été créées à l'époque de la République de Weimar et de la dictature nationale-socialiste, le gouvernement fédéral ne recherchera jamais à adopter une politique industrielle interventionniste ou à prendre le contrôle de compagnies existantes.⁵⁶ Il se limitera à une participation minoritaire au capital de certaines compagnies oeuvrant soit dans des secteurs importants ou en déclin (la sidérurgie ou les charbonnages, par exemple) et se fera pourvoyeur de

⁵² Dyson et Featherstone, *The Road to Maastricht : Negotiating Economic and Monetary Union*, 259.

⁵³ Winkler, *Deutschland von 1945 bis zur Gegenwart* (L'Allemagne de 1945 à aujourd'hui), 45.

⁵⁴ Frisch, « Les failles du libéralisme allemand », 69-70.

⁵⁵ Michael Kreile, « West Germany : The Dynamics of Expansion », *International Organization* 31-4 (automne) (1977), 782.

⁵⁶ Josef Esser, « Symbolic Privatisation : The Politics of Privatisation in West Germany », *West European Politics* 11-4 (octobre)(1988), 62.

services essentiels par le biais de sociétés d'État, comme la Deutsche Bundesbahn (réseaux ferroviaires) ou la Deutsche Bundespost (services postaux).⁵⁷ Il tentera même, sans succès, de créer un « actionnariat populaire » par le biais de la vente d'actions de Volkswagen et de Preussag dans les années 1960, bien avant les premières vagues de privatisations qu'a connues la Grande-Bretagne sous l'administration de Margaret Thatcher.⁵⁸ L'interventionnisme limité du gouvernement fédéral n'empêchera toutefois pas la possession de sociétés par les gouvernements des divers Länder et les administrations communales, et ce dans le but de favoriser le développement régional. Les Länder seront, par le biais de leurs « Landesbanken », à la tête d'un important réseau de participations, majoritaires ou non, dans les compagnies oeuvrant sur leur territoire.⁵⁹

L'État allemand est toutefois convaincu que seul le maintien de la paix sociale favorisera, à long terme, le développement économique du pays. Ce désir d'éviter toute tension se manifeste par l'adoption de lois visant à poser les bases d'un système de « cogestion », dans lequel les représentants patronaux et syndicaux négocieraient d'égal à égal.⁶⁰ Ce partenariat, encouragé par le gouvernement, sera à la base des « Tarifsverträge », une série d'accords tacites visant à uniformiser les salaires dans une même industrie, et ce dans le but de prévenir le maraudage entre les différentes compagnies et d'éviter toute grève sauvage.⁶¹ Le gouvernement fédéral adopte aussi des lois, comme la « Betriebsverfassungsgesetz » de 1952 (amendée en 1972), qui décrivent la structure et la composition des comités des compagnies oeuvrant sur le

⁵⁷ *Ibid.*, 64.

⁵⁸ *Ibid.*, 66.

⁵⁹ *Ibid.*, 61 et 71.

⁶⁰ Marie-Luise Recker, *Geschichte der Bundesrepublik Deutschland* (Histoire de la République fédérale d'Allemagne) (Munich : C.H. Beck, 2002), 33.

⁶¹ Jacques-Pierre Gougeon, *Comprendre l'économie allemande* (Paris: Hachette, 1998), 50.

territoire.⁶² C'est la raison pour laquelle, par exemple, les sociétés comptant plus de 2000 employés doivent réserver un certain nombre de sièges aux représentants des travailleurs, syndiqués ou non, au sein du comité d'entreprise.⁶³ Il se dote finalement d'institutions visant à empêcher toute distorsion de la concurrence, avec, entre autres, la création du « Bundeskartellamt » en 1957.⁶⁴ Ce système favorise la bonne entente entre les patrons et les employés, qui sont tous fidèles à leur entreprise.⁶⁵ Il n'est en effet pas rare qu'un salarié allemand ne travaille que pour une seule compagnie au cours de sa carrière. Les patrons, de leur côté, grimpent patiemment tous les échelons avant d'accéder aux postes de direction.⁶⁶

La « soziale Marktwirtschaft », combinée à la sous-évaluation du Deutsche Mark dans le cadre du régime de Bretton Woods, favorise la création d'un secteur industriel produisant des biens de qualité destinés à l'exportation.⁶⁷ L'économie allemande s'ouvre donc davantage sur le monde et est l'une des premières à bénéficier des nombreux avantages offerts par l'avènement du Marché commun en 1957.⁶⁸ La focalisation sur les exportations amène toutefois les compagnies à se désintéresser du marché domestique, ce qui les rend, d'une certaine manière, vulnérables à tout changement dans la conjoncture économique internationale. De

⁶² Ibid., 59

⁶³ Brigitte Lestrade, « La réforme de la cogestion, un coup d'arrêt au déclin des syndicats ? », *Allemagne d'aujourd'hui* 157 (juillet-septembre) (2001), 21.

⁶⁴ Frisch, « Les failles du libéralisme allemand », 73.

⁶⁵ Gregory Jackson, « La compétitivité et l'égalitarisme allemands et japonais à l'épreuve », *Critique internationale* 8 (juillet) (2002), 135.

⁶⁶ Hervé Joly, « Patrons d'Allemagne revisités : la résistance du modèle traditionnel », *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 56 (mai)(2002), 15-20.

⁶⁷ Kreile, « West Germany : The Dynamics of Expansion », 777.

⁶⁸ *Ibid.*, 780-781.

plus, des industries traditionnelles de la période d'avant-guerre, telles le charbon et l'acier, continuent à jouer un rôle non-négligeable dans l'économie.⁶⁹

3.2.2- *Bundesbank* La Bundesbank, la banque centrale allemande, voit officiellement le jour en 1957, neuf ans après l'introduction du Deutsche Mark dans les zones d'occupation occidentales.⁷⁰ Elle succède à la « Bank deutscher Länder », une institution financière provisoire à structure fédérale qui chapeautait les banques centrales de chacun des Länder et qui avait été créée par les Alliés. Ces derniers souhaitent que le futur institut d'émission allemand soit indépendant et décentralisé afin d'éviter les excès observés à l'époque de la dictature nazie.⁷¹

De nombreuses querelles entre les politiciens ont lieu lorsque vient le moment de créer une banque centrale allemande à 100 %, car ils ne parviennent pas à s'entendre sur le degré de centralisation et d'indépendance que doit avoir l'institution.⁷² Certains députés souhaitent en effet que tous les membres du directoire soient nommés par le gouvernement fédéral, alors que d'autres tiennent à ce que des représentants des Länder participent à l'élaboration de la politique monétaire.⁷³ Un compromis, qui tient compte de la nature fédérale de l'État allemand, est finalement trouvé après que les politiciens se soient entendus sur la composition du directoire de la banque centrale. Ce dernier comprend à la fois des membres nommés par le

⁶⁹

Id.

⁷⁰

Xavier Gautier, « Visite à l'« antre des voleurs » », *Documents : Revue des questions allemandes* 4 (octobre) (1988), 30.

⁷¹

Silke Tönshoff, *Die zentralbankpolitische Diskussion des Maastrichter Vertrags in Frankreich, Italien und Deutschland* (La discussion de la politique des banques centrales du traité de Maastricht en France, en Italie et en Allemagne) (Francfort/Main : Peter Lang, 2001), 401.

⁷²

John B. Goodman, « The Politics of Central Bank Independence », *Comparative Politics* 23-3 (avril) (1991), 337.

⁷³

Id.

gouvernement fédéral et les gouverneurs des banques centrales des Länder, qui sont tous nommés pour des mandats irrévocables de longue durée.⁷⁴

La Bundesbank conserve donc la structure décentralisée de la « Bank deutscher Länder ». En vertu de la loi régissant ses statuts adoptée en 1957, elle reçoit du gouvernement le mandat d'imprimer les billets de banque et d'élaborer la politique monétaire nationale, laquelle est exécutée par les banques centrales des Länder par la suite.⁷⁵ L'objectif ultime de l'institut d'émission est de veiller sur la stabilité des prix et de lutter contre l'inflation, et ce sans nuire à la croissance économique.⁷⁶ Il opère donc en toute indépendance, à l'abri de toute interférence politique. Contrairement à la Banque de France, la Bundesbank ne peut pas agir comme prêteur du dernier recours, car cette pratique entrerait en contradiction totale avec ses objectifs fondamentaux.⁷⁷

Comme il n'est pas toujours évident de concilier stabilité des prix et croissance économique, la Bundesbank se heurte parfois au gouvernement fédéral, qui lui reproche parfois ouvertement de mener des politiques monétaires restrictives.⁷⁸ L'institut d'émission est donc rappelé à l'ordre par le gouvernement lorsqu'il fait preuve de trop d'austérité. Mais, en général, consensus social aidant, les citoyens approuvent les décisions de la Bundesbank sans égard aux conséquences, car

⁷⁴ *Ibid.*, 338.

⁷⁵ Tönshoff, *Die zentralbankpolitische Diskussion des Maastrichter Vertrags in Frankreich, Italien und Deutschland* (La discussion de la politique des banques centrales du traité de Maastricht en France, en Italie et en Allemagne) 402.

⁷⁶ *Ibid.*, 404.

⁷⁷ Goodman, « The Politics of Central Bank Independence », 338.

⁷⁸ Gautier, « Visite à l'antre des voleurs », 31.

ils savent que, grâce à elle, l'Allemagne ne replongera pas dans le chaos qu'avait entraîné la grande inflation des années 1920.⁷⁹

Le rôle de la Bundesbank ne se limite pas qu'à l'élaboration de la politique monétaire allemande. En effet, elle est, conjointement avec le « Bundesaufsichtsamt für das Kreditwesen » (BAKred), responsable de la surveillance des institutions financières allemandes.⁸⁰ Chaque organe a toutefois des responsabilités clairement définies dans le processus, puisque le premier se charge d'élaborer la réglementation à laquelle les institutions financières seront assujetties, alors que la seconde, grâce à ses agences réparties sur l'ensemble du territoire allemand, se charge de la surveillance proprement dite.⁸¹ Les deux institutions apportent aussi leur soutien aux autres organes de surveillance des marchés financiers allemands, comme, par exemple, le « Bundesaufsichtsamt für das Versicherungswesen » (BAV), l'organe de contrôle des compagnies d'assurance et le « Bundesaufsichtsamt für den Wertpapierhandel » (BAWe), qui surveille tous « les marchés de titres et de produits dérivés », afin de maintenir la confiance du public envers ces derniers.⁸²

3.2.3- Banques et secteur financier La structure du système bancaire allemand de l'époque des « trente glorieuses » est la copie conforme de celle qui a été mise sur pied à la fin du 19^e siècle. C'est en effet durant cette période, plus précisément entre 1869 et 1872, que les principales banques commerciales du pays, à savoir la Dresdner Bank, la Deutsche Bank et la Commerzbank entrent en opération.⁸³ On assiste, de

⁷⁹ Goodman, « The Politics of Central Bank Independence », 339.

⁸⁰ Markus Gabel, « Marchés, bourses, entreprises : la place financière allemande se modernise », *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 51 (juin) (2001), 10.

⁸¹ *Id.*

⁸² *Id.*

⁸³ Olivier Floc'hic, « Le système bancaire allemand au cœur du débat sur la croissance », *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 32 (octobre) (1997), 22.

plus, à cette même époque, à la constitution d'un réseau de caisses d'épargne régies par le droit public (« Sparkassen »), lesquelles opèrent sur un territoire spécifique et sont aujourd'hui chapeautées par les centrales de virement (« Girozentralen ») et les banques régionales (« Landesbanken »).⁸⁴ Les établissements de type mutualiste (« Raiffeisenbank » et « Volksbank »), les instituts spécialisés, les banquiers privés et les filiales allemandes des banques étrangères complètent le tableau.⁸⁵

Le système bancaire allemand, dans lequel le gouvernement n'interfère pas, a la particularité d'être régi par le principe dit de la « banque universelle ». En effet, en vertu de la Loi des banques adoptée en 1961 et amendée en 1976 et 1984, seules les institutions financières sont habilitées à effectuer des opérations de banque.⁸⁶ Comme la loi ne stipule pas que l'offre d'un service bancaire particulier soit limitée à un type d'établissement, les différentes institutions ont donc toute la latitude voulue pour satisfaire les besoins variés de leur clientèle.⁸⁷ Les banques, les caisses d'épargnes et les établissements mutualistes proposent donc toute la gamme des services bancaires, qui comporte l'ouverture de comptes d'épargne, les prêts et même la gestion de portefeuilles.⁸⁸ Il faudra attendre les années 1980 et la création du concept de l'« Allfinanz » pour que les institutions financières rajoutent la vente d'assurances à

⁸⁴ Markus Gabel, « De la banque-industrie aux industries bancaires : les mutations du système bancaire allemand », *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 45 (mars)(2000), 9.

⁸⁵ *Ibid.*, 8.

⁸⁶ Bulletin de la Commission bancaire, « Le système bancaire allemand », *Problèmes économiques* 2293 (30 septembre) (1992), 1

⁸⁷ *Id.*

⁸⁸ Gabel, « De la banque-industrie aux industries bancaires : les mutations du système bancaire allemand », 7.

leur vaste panoplie de services.⁸⁹ Le secteur financier allemand est donc très indifférencié, même si chaque type d'établissement a sa clientèle-cible.

La deuxième particularité du système bancaire allemand est sa grande interaction avec l'industrie nationale. En effet, en vertu du principe dit de la « Hausbank » (banque maison), les compagnies tendent à faire confiance à un établissement financier particulier, qui peut être l'une des trois grandes banques commerciales ou une banque régionale.⁹⁰ Ce lien étroit donne naissance à un système de participations croisées dans lequel les banques et leurs clients font une acquisition mutuelle d'actions de l'autre partie.⁹¹ Le but de cet échange de bon procédé, qui existait déjà à l'époque bismarckienne, est de prévenir toute offre publique d'achat hostile qui entraînerait la prise de contrôle d'une compagnie allemande par des intérêts étrangers.⁹² Même si la participation des banques au capital des grandes compagnies demeure limitée (10 % et moins), elles ont beaucoup d'influence sur les décisions prises par l'industrie, que ce soit par le biais de la procuration que leur donne les petits actionnaires ou par la présence de leurs représentants dans les comités de surveillance et dans les conseils d'administration.⁹³ Cette situation amène certains auteurs, tels Markus Gabel, à se demander si ce système de participations croisées ne finira pas par nuire, à la longue, à l'expansion des compagnies allemandes.⁹⁴ En effet, les banques-créancières ont tendance à privilégier la prise de décisions conservatrices, et ce pour être sûres de récupérer l'argent prêté.

⁸⁹ *Id.*

⁹⁰ *Ibid.*, 10.

⁹¹ *Ibid.*, 9.

⁹² *Id.*

⁹³ *Ibid.*, 10.

⁹⁴ *Ibid.*, 12.

Étant donné que le lien étroit entre les banques et la grande entreprise permet à cette dernière de disposer de financement sous forme de crédit bancaire, les compagnies allemandes, à l'instar de leurs homologues françaises, ne ressentent pas le besoin de recourir à la capitalisation boursière.⁹⁵ De plus, le marché boursier allemand est très décentralisé. Chaque ville importante dispose en effet de sa propre bourse, laquelle possède ses propres champs de spécialisation. Les compagnies allemandes organisées sous forme de sociétés anonymes sont donc cotées dans des bourses différentes.⁹⁶ Comme la majorité des compagnies qui émettent des actions sont des banques, la place financière allemande ne croit pas qu'il soit nécessaire pour elle d'être très sophistiquée ou de rassembler toutes ses activités dans une seule et même ville, à Francfort par exemple.⁹⁷

3.2.4- *Syndicats* À l'instar de nombreux mouvements syndicaux occidentaux, le syndicalisme allemand commence à prendre son envol et à devenir une force politique importante dans la seconde moitié du 19^e siècle. Comme son homologue français, il est tout d'abord très politisé et divisé, car on observe un clivage important entre les syndicats d'inspiration chrétienne et ceux influencés par la tendance socialisante. Le taux de participation est aussi très faible. Cette situation perdurera jusqu'à l'époque de la République de Weimar.⁹⁸

La dictature nazie et l'occupation militaire alliée consécutive à la fin de la Deuxième guerre mondiale amèneront toutefois le syndicalisme allemand à prendre

⁹⁵ Floc'hic, « Le système bancaire allemand au cœur du débat sur la croissance », 33.

⁹⁶ Gabel, « Marchés, bourses, entreprises: la place financière allemande se modernise », 11.

⁹⁷ Bulletin de la Commission bancaire, « Le système bancaire allemand », 6.

⁹⁸ Alfred Frisch, « Le rôle du syndicalisme », *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (août) (1996), 44.

une tangente différente de celle des syndicats français.⁹⁹ Ils mettront en effet de côté leurs différences idéologiques et se regrouperont sous des organisations-parapluies sectorielles afin d'unir leurs forces lorsque viendra le moment de négocier les conventions collectives dans le cadre du système des « Tarifsverträge » décrit auparavant.

Les organisations syndicales n'ont toutefois pas le même degré d'influence, car leur poids politique est proportionnel à l'importance qu'ont les secteurs qu'elles représentent dans l'économie allemande.¹⁰⁰ Le regroupement le plus important est le « Deutscher Gewerkschaftsbund » (DGB), l'organe rassemblant les syndicats d'industrie, dont l'influent IG-Metall.¹⁰¹ Deux autres organisations jouent un rôle moindre, quoique non négligeable. Il s'agit du « Deutsche Angestellten-Gewerkschaft » (DAG), l'association de défense des cadres et du « Deutscher Beamtenbund » (DBB), le collectif de défense des fonctionnaires.¹⁰² Même si de nombreux organisateurs syndicaux du DGB militent au sein du parti social-démocrate (SPD), témoignage du lien traditionnel étroit existant entre les partis de gauche et le mouvement ouvrier¹⁰³, les syndicats allemands n'ont, contrairement à leurs homologues français, aucune orientation politique et accueillent donc en leur rang des sympathisants de tous les partis.¹⁰⁴ Le DGB et le DAG militent finalement pour un

⁹⁹

Id.

¹⁰⁰

Reinhard Heinisch, « Coping with Economic Integration : Corporatist Strategies in Germany and Austria in the 1990s », *West European Politics* 23-3 (juillet) (2000), 73.

¹⁰¹

Presse- und Informationsamt der Bundesregierung, *Tatsachen über Deutschland* (Allemagne: Faits et Réalités), 362.

¹⁰²

Ibid.

¹⁰³

Konstantin von Hammerstein, Horand Knaup, Roland Nelles, Michael Sauga, Gabor Steingart et Janko Tietz, « Vorwärts und vergessen » (En avant et oublié), *Der Spiegel* (Hambourg), 18 novembre 2002, 25.

¹⁰⁴

Presse- und Informationsamt der Bundesregierung, *Tatsachen über Deutschland* (Allemagne: Faits et Réalités), 362.

rapprochement entre les différents syndicats européens par le biais de leur participation à l'ETUC.¹⁰⁵

Les syndicats allemands recherchent sans cesse de nouvelles façons d'améliorer les conditions de vie et de travail de leurs membres, une tradition qui remonte à l'époque de leur création.¹⁰⁶ Même si l'adhésion à un syndicat est facultative, les organisations participent activement à la vie des entreprises où elles sont présentes, et ce en vertu du principe dit de la « cogestion ». Ils peuvent en effet soumettre la candidature de leurs membres lors de l'élection des comités d'entreprise et des conseils de surveillance, influençant ainsi les décisions de la compagnie.¹⁰⁷ La présence de syndicalistes au sein des comités d'entreprise permet donc d'ajouter une dimension sociale à la gestion des compagnies, en favorisant la recherche de solutions favorables tant aux patrons qu'aux employés, l'atteinte du consensus étant obligatoire dans le contexte juridique allemand. Elle évite aussi les licenciements massifs en cas de mauvaise conjoncture économique ou de déclin du secteur dans lequel évolue la compagnie.¹⁰⁸ La cogestion est toutefois contestée par les patrons et par les travailleurs, les premiers l'accusant de rendre le processus de gestion inflexible et les seconds trouvant qu'elle donne trop de privilèges aux membres du directoire de l'entreprise.¹⁰⁹

La description des modèles français et allemand peut donc nous fournir une explication satisfaisante pour comprendre la croissance économique qu'ont connue les deux pays durant les « trente glorieuses ». Les chocs pétroliers et surtout la plus

¹⁰⁵ Courty et Devin, *La construction européenne*, 87.

¹⁰⁶ Frisch, « Le rôle du syndicalisme », 43.

¹⁰⁷ Jutta A. Helm, « Codetermination in West Germany : What Difference Has It Made ? », *West European Politics* 9-1 (janvier) (1986), 34.

¹⁰⁸ *Ibid.*, 34-37.

¹⁰⁹ *Ibid.*, 35.

grande intégration des économies nationales devaient toutefois mettre un terme à cette période de prospérité, situation à laquelle les différents acteurs gouvernementaux et sociétaux ont dû s'ajuster, parfois au prix d'importantes remises en question. Les prochaines sections seront donc consacrées à la description du changement dans les préférences des différents intervenants survenu à partir des années 1980.

Chapitre 4

Changements survenus en France et en Allemagne à partir des années 1980

4.1- France : de l'interventionnisme à l'économie de marché contrôlée

4.1.1- *Secteur industriel* La politique industrielle française, qui était axée sur un fort interventionnisme étatique, le taylorisme et la concentration sur le marché domestique, commence à montrer des signes d'essoufflement au début des années 1980.¹ De grands groupes industriels, comme la Compagnie de Saint-Gobain, Pechiney Ugine Kuhlmann ou Rhône-Poulenc, se sont, de plus, aventurés dans des secteurs avec lesquels ils étaient moins familiers par le biais d'acquisitions ou de fusions. Ces compagnies importantes deviennent donc des conglomérats difficiles à gérer et elles n'ont donc aucun avantage compétitif sur les marchés internationaux.² De plus, elles ne sont pas rentables et essuient de nombreuses pertes. Comme la restructuration du secteur industriel s'avèrerait une tâche titanesque qui exigerait de nombreuses mises à pied et l'abandon pur et simple de certaines pratiques de gestion complètement dépassées, les patrons n'osent tout simplement pas aller de l'avant.

C'est finalement l'État qui proposera une solution typiquement interventionniste pour tenter de relancer une économie française mise à mal par le changement dans la conjoncture économique internationale.³ Le gouvernement de coalition socialo-communiste de Pierre Mauroy élu en 1981 procédera en effet à la nationalisation des grands groupes industriels ci-haut mentionnés et de sociétés éprouvant des difficultés financières, comme la Compagnie des machines Bull ou

¹ Kuisel, « La croissance économique de la France dans l'après-guerre: un regard historique sur les « trente glorieuses » », 45.

² Ibid., 40-45.

³ Chabanas et Vergeau, « Nationalisations et privatisations depuis 50 ans », 3.

Usinor-Sacilor. Le but de l'opération est de renflouer les compagnies déficitaires pour les rendre plus attrayantes aux yeux d'éventuels investisseurs⁴ et de restructurer les sociétés pour les amener à se concentrer sur un seul métier et à privilégier l'adoption d'une culture de la rentabilité⁵, dans l'éventualité où elles se libéreraient de la tutelle de l'État. L'influence gouvernementale aura un effet domino sur l'ensemble du secteur industriel, puisque tant les sociétés d'État que les compagnies demeurées dans le secteur concurrentiel se convertiront aux méthodes de gestion à l'américaine et donneront plus de responsabilités à leurs employés.⁶ Les compagnies françaises deviennent à ce moment plus compétitives et se servent de l'occasion pour profiter davantage des possibilités offertes par la participation à la Communauté européenne ou fortifier leur présence sur le marché américain.⁷ Les plus « internationalisées » d'entre elles commenceront même à trouver la tutelle étatique plutôt oppressante.

Le « tournant de la rigueur » et la conversion aux idées monétaristes amèneront toutefois un nouveau gouvernement dirigé par Laurent Fabius à s'interroger sur la place réelle de l'État français dans l'économie.⁸ On assiste donc à la mise sur pied des premières politiques économiques d'austérité et à une vague de licenciements massifs aux alentours de 1985.⁹ C'est toutefois la victoire de la droite

⁴ Vivien A. Schmidt, « Les beaux restes du capitalisme d'État à la française », *Critique Internationale* 8 (juillet) (2000), 166.

⁵ Lysiane Cartelier, « L'expérience française de privatisation 1986-1988 : bilan et enseignements », *Problèmes économiques* 2362 (février) (1994), 2.

⁶ Ménière, *Bilan de la France 1981-1993*, 16.

⁷ Vivien A. Schmidt, « Business, the State, and the End of Dirigisme » dans John T.S. Keeler et Martin A. Schain, dir., *Chirac's Challenge: Liberalization, Europeanisation, and Malaise in France* (Basingstoke: Macmillan, 1996), 105.

⁸ Ménière, *Bilan de la France 1981-1993*, 15.

⁹ Peter A. Hall, « L'évolution de la politique économique sous Mitterrand » dans Stanley Hoffmann et George Ross, dir., *L'expérience Mitterrand: Continuité et changement dans la France contemporaine* (Paris : Presses universitaires de France, 1987), 86.

aux élections législatives de 1986 et la formation d'un gouvernement RPR-UDF dirigé par Jacques Chirac qui marqueront vraiment le début de la fin pour le modèle interventionniste français.¹⁰

Influencés par la vague de privatisations que connaît la Grande-Bretagne et par le régime économique libéral américain, Chirac et Édouard Balladur, son ministre de l'Économie et des Finances, croient fermement, comme tous les politiciens de droite de l'époque, que les compagnies sont plus efficaces lorsqu'elles sont autonomes.¹¹ C'est la raison pour laquelle l'État français, changement dans l'attitude des électeurs aidant¹², se départit progressivement de sociétés nationalisées ou non par les socialistes, comme le verrier Saint-Gobain, la Compagnie générale d'électricité (la future Alcatel), le conglomérat Havas ou le réseau de télévision TF1.¹³ L'opération connaît un franc succès et on assiste à la création d'un actionnariat populaire en France.¹⁴ Le gouvernement continue toutefois à intervenir dans l'économie, car le ministère de l'Économie et des Finances, soucieux que les compagnies privatisées demeurent sous contrôle français, constitue des « noyaux durs » ou « groupes d'actionnaires stables » librement inspirés du système allemand des participations croisées. Certains observateurs vont jusqu'à se demander si le processus de privatisation ne favorise pas la cooptation entre proches du gouvernement et doutent ouvertement de sa transparence.¹⁵

¹⁰ Schmidt, « Business, the State, and the End of Dirigisme », 113.

¹¹ Martine Orange et Jo Johnson, *Une faillite française* (Paris : Albin Michel, 2003), 48.

¹² Élisabeth Dupoirier et Muriel Humbertjean, « Privatisations » dans Olivier Duhamel, Élisabeth Dupoirier et Jérôme Jaffré, dir., *SOFRES : L'état de l'opinion, clés pour 1988* (Paris : Seuil, 1988), 31.

¹³ Mairi Maclean, « Privatisation, dirigisme and the global economy : an end to French exceptionalism ? », *Modern & Contemporary France* 5(2) (1997), 217.

¹⁴ Dupoirier et Humbertjean, « Privatisations », 32.

¹⁵ William Dawkins, « Assault on the state's frontiers », *Financial Times* (Londres), 16 mars

Les Français semblent maintenant s'être adaptés à la fin de l'État interventionniste. On entre en effet dans une période où il n'y aura ni nationalisations ni privatisations après le retour de la gauche au pouvoir en 1988.¹⁶ L'État se départira toutefois d'actions qu'il détient dans des compagnies stratégiques, comme Renault ou Elf-Aquitaine.¹⁷

Les privatisations reprendront en 1993 lors du début de la deuxième période de cohabitation. Elles se dérouleront dans un contexte différent de 1993, car elles ne seront pas motivées par des raisons purement idéologiques. Le gouvernement songe non seulement à privatiser des sociétés, qui, malgré la récession, offrent un fort potentiel de croissance, comme Rhône-Poulenc ou Pechiney¹⁸, mais aussi des symboles politiques comme Renault ou Elf-Aquitaine¹⁹, des monopoles historiques comme la SEITA²⁰ ou des canards boiteux comme la Compagnie des machines Bull.²¹ L'État français n'a pas d'autre alternative, car il fait face à deux contraintes majeures. La première est liée au déficit budgétaire, qui a augmenté de façon significative depuis le début de la récession. Les critères de convergence de Maastricht stipulent que le déficit des États désirant participer à la monnaie unique ne doit pas excéder 3 % du PIB. Les gouvernements doivent maintenant faire preuve de

1993, 19.

¹⁶ George Jones, « The Limits of Economic *Dirigisme* and Collusion » dans Gino G. Raymond, dir., *Structures of Power in Modern France* (Basingstoke: Macmillan, 2000), 85.

¹⁷ Jacqueline Coignard, « Privatisations : la fin des dogmes », *Libération* (Paris), 12 mars 1993, 9.

¹⁸ David Buchan, « Deficit, not ideology, drives French sell-off », *Financial Times* (Londres), 22 juin 1993, 4.

¹⁹ Yves Messarovitch, Philippe Mudry et Jean-Pierre Robin, « Edmond Alphantéry : les raisons d'un choix », *Le Figaro* (Paris), 22 juillet 1993, I et II.

²⁰ Dominique Gallois, « Les prémices de la privatisation de la SEITA », *Le Monde* (Paris), 28 octobre 1994, 23.

²¹ John Ridding, « Bull sale puts France on the horns of a dilemma », *Financial Times* (Londres), 21 novembre 1994, 17.

rigueur. Comme la France souhaite réduire son déficit sans couper dans ses programmes sociaux, elle perçoit les privatisations comme une façon d'obtenir des revenus supplémentaires.²² La deuxième est liée aux directives néo-libérales de la Commission européenne, qui souhaite la fin de l'interventionnisme étatique et la libre concurrence entre les différents pays membres.²³ Signe des temps, on assiste finalement à l'entrée d'investisseurs étrangers (surtout de pays de l'Union européenne) dans le tour de table des compagnies françaises.

Le retrait de l'État de l'économie, qui s'est poursuivi jusqu'à la fin des années 1990, aura donc profondément modifié le paysage industriel français. Les compagnies sont maintenant plus ouvertes sur le monde, possèdent des filiales hors de France et sont constamment à la recherche de l'efficacité, adaptation à la nouvelle économie oblige. Étant donné qu'elles sont maintenant cotées en bourse, elles doivent absolument être performantes, et ce dans le but de satisfaire les investisseurs détenant leurs actions. Comme elles ne comptent plus autant sur l'État qu'avant leur privatisation, elles sont donc vulnérables à toute variation importante dans les marchés financiers.

4.1.2- Secteurs bancaire et financier Comme nous l'avons brièvement mentionné, le gouvernement français avait recours au contrôle du crédit pour favoriser le développement industriel durant les « trente glorieuses ». La libéralisation graduelle des marchés financiers amène le gouvernement de droite de Raymond Barre à ouvrir partiellement le capital des institutions sous sa tutelle en 1979.²⁴ Ces

²² Mairi Maclean, « Privatisation in France 1993-94: New Departures, or a Case of *plus ça change ?* », *West European Politics* 18 (2) (1995), 278-279.

²³ Ridding, « Bull sale puts France on the horns of a dilemma », 17.

²⁴ Lacoue-Labarthe, *Les banques en France : Privatisation, restructuration, consolidation*, 12.

dernières, qui avaient, nous le rappelons, tendance à privilégier une clientèle-cible commencent à diversifier les services qu'elles offrent et ne financent plus nécessairement les sociétés d'État.²⁵

La nationalisation de la quasi-totalité des institutions financières privées par le gouvernement socialo-communiste de Pierre Mauroy viendra changer la donne, puisque l'État aura les mains libres pour contrôler les réseaux de financement et établir les règles d'accès au crédit à sa guise.²⁶ Le système devient toutefois inefficace, à cause de la nouvelle flexibilité des taux d'intérêt et du cafouillage dans les procédures de financement. Cette situation, qui nuit carrément à la relance de l'économie française, amène le gouvernement à couper le lien privilégié existant entre les compagnies et les institutions financières à l'époque du « tournant de la rigueur ».²⁷ La restructuration du système bancaire français qui s'ensuit entraîne donc la création d'un secteur financier offrant des services comparables à ceux fournis par la « banque universelle » allemande dans l'Hexagone. Toutes les institutions, sont, de plus, soumises aux mêmes règlements depuis la création d'un organe de contrôle unique, qu'elles soient de nature commerciale ou coopérative.²⁸ Ces mesures ne seront toutefois pas suffisantes aux yeux des banques, qui, à l'instar de leurs homologues du secteur industriel, souhaiteront obtenir davantage d'autonomie pour pouvoir mener à bien leurs projets d'expansion.

Elles seront exaucées par le gouvernement de droite élu en 1986, puisque ce dernier mettra fin au contrôle des capitaux, procédure qui aura un effet bénéfique sur

²⁵ Ibid., 13.

²⁶ Ibid., 15.

²⁷ Ibid., 16.

²⁸ Ibid., 19.

l'économie française.²⁹ Il procédera, de plus, à la privatisation d'institutions importantes, comme Paribas, le Crédit commercial de France (CCF), la Société générale ou Suez. Le passage de la BNP au secteur concurrentiel aura lieu, lui, lors du retour de la droite au pouvoir en 1993.³⁰ La tâche s'avèrera plus ardue par la suite, à cause de la récession qui frappe alors la France de plein fouet. De plus, les institutions financières, qui percevaient l'immobilier comme un placement sûr, perdent beaucoup d'argent lors de l'éclatement de cette bulle spéculative à la même époque.³¹ Le gouvernement tentera donc de créer un nouveau secteur de « bancassurance » en favorisant les participations croisées entre les banques et les compagnies d'assurance (AGF, GAN et UAP).³² Cette expérience s'avérant malheureuse, l'État décide donc de favoriser le rapprochement entre les institutions à privatiser et les mutuelles.³³

Comme l'État ne peut plus voler au secours des établissements financiers en difficulté, certains d'entre eux cesseront définitivement leurs activités. D'autres fusionneront, témoin le rapprochement entre la BNP et Paribas, ou seront purement et simplement absorbés par des groupes étrangers, témoin le rachat du CCF par HSBC (société-mère de la Banque de Hong Kong)³⁴ ou les rumeurs concernant une éventuelle acquisition de la Société générale par Citigroup.³⁵ Quoi qu'il en soit, les banques françaises profitent pleinement des nouvelles possibilités d'expansion offertes par le Marché commun.

²⁹ Ibid.

³⁰ Ibid., 37.

³¹ Ibid., 28.

³² Ibid.

³³ Ibid., 30.

³⁴ Ibid., 341-345.

³⁵ « Conquérant américain cherche Générale », *L'Express* (Paris), 26 juin au 22 juillet 2003, 76.

La privatisation des institutions bancaires et des sociétés, ainsi que la dynamisation des marchés financiers consécutive à la libéralisation des capitaux ont aussi un impact bénéfique sur la Bourse de Paris. En absorbant les actions des sociétés nouvellement passées au secteur concurrentiel, le CAC 40 se modernise et Paris devient graduellement un centre financier d'envergure internationale n'ayant rien à envier à ceux de Londres et de New York.³⁶ Il attire tant des investisseurs institutionnels que les petits porteurs soucieux de diversifier leur épargne.³⁷

4.1.3- Banque de France La nouvelle conjoncture économique des années 1980 entraîne une redéfinition de la structure de la Banque de France, laquelle doit composer avec une économie européenne et internationale de plus en plus intégrée. Les changements auxquels elle fait face sont rendus nécessaires par l'ouverture des marchés financiers, sa perte de souveraineté relative face à la Bundesbank et les engagements européens pris par la France suite à la ratification du Traité de Maastricht.

Le Traité stipule en effet que les banques centrales nationales des États qui voudront adopter la monnaie unique devront, à l'image de la Banque centrale européenne, être indépendantes.³⁸ Même si la modification des statuts des instituts d'émission n'est pas nécessaire avant la deuxième phase du processus d'intégration monétaire, le gouvernement français souhaite devancer les échéances et rendre la Banque de France entièrement autonome dès la fin de l'année 1992.³⁹ La décision est

³⁶ Ménière, *Bilan de la France 1981-1993*, 115.

³⁷ Ibid., 111-112.

³⁸ Dominique Plihon, « Indépendance ou autonomie de la Banque de France », *Regards sur l'actualité* (septembre-octobre) (1994), 3.

³⁹ William Dawkins, « Liberty beckons for the Bank of France », *Financial Times* (Londres), 6 janvier 1993, 2.

entièrement motivée par les événements ayant secoué les marchés financiers européens durant cette même année.

Il est tout d'abord primordial de comprendre l'évolution de la politique monétaire de la Banque de France entre l'adhésion du pays au SME en 1979 et la crise financière du début des années 1990. Même s'il tente progressivement de libéraliser l'économie française, le gouvernement continue à faire pression sur la banque centrale pour qu'elle adopte des politiques favorisant la relance de l'économie à court terme, une tendance qui perdurera après la victoire socialiste de 1981. Cet interventionnisme aura toutefois un impact négatif sur la valeur du franc, qui sera dévalué à plusieurs reprises. Le gouvernement se trouvera alors à la croisée des chemins, puisqu'il devra choisir entre le statu quo ou la sortie du franc du SME.⁴⁰ Le choix du gouvernement de rester dans le SME marque la fin des politiques inflationnistes de la Banque de France. Même si elle demeure sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances, elle se convertit aux idées monétaristes et adopte la politique dite du « franc fort » dans le but de rendre ce dernier aussi crédible que le Deutsche Mark.⁴¹ Cette stratégie, malgré ses importants coûts sociaux, semble être bien accueillie par les marchés financiers.

La crise spéculative de 1992 vient toutefois changer la donne. Les spéculateurs s'acharnent sur la livre sterling et la lire italienne, ce qui provoque leur sortie du SME. Le franc, qui est la prochaine monnaie dans leur ligne de mire, ne se maintient dans le système que grâce à des interventions massives sur les marchés financiers et à l'aide de la Bundesbank. Le gouvernement croit donc, suite à

⁴⁰ Sassier, *L'euro*, 69.

⁴¹ Ibid.

l'incident, que l'indépendance de la Banque de France rendrait la politique du « franc fort » encore plus crédible et démontrerait aux investisseurs que le chapitre de l'interventionnisme étatique dans l'élaboration de la politique monétaire est définitivement clos en France.⁴² Tous les partis politiques, qu'ils soient de gauche ou de droite, appuient le dépôt d'un projet de loi en ce sens.⁴³

Après un débat très émotif, comme en témoigne l'attitude négative de certains députés eurosceptiques du RPR et la contestation, sous prétexte que le Traité sur l'Union européenne n'est pas encore en vigueur en France, du concept même d'indépendance de la banque centrale devant le Conseil constitutionnel⁴⁴, la loi libérant la Banque de France de la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances est entérinée par le Sénat en juillet 1993⁴⁵, pour être effective six mois plus tard.⁴⁶

Les effets de l'accession à l'autonomie de la Banque de France sont multiples. Il y a tout d'abord des changements dans l'énoncé de mission de l'institution. Son mandat ne consiste plus à « veiller sur la monnaie et le crédit »⁴⁷, tel que stipulé dans ses statuts de 1973, mais plutôt à élaborer des politiques monétaires favorisant la stabilité des prix, à l'image de la Bundesbank et de la Banque centrale européenne.⁴⁸

⁴² Peter Gumbel, « French Bank Steers Course for Autonomy », *The Wall Street Journal Europe*, cité dans *Deutsche Bundesbank-Auszüge aus Presseartikeln* (Francfort/Main), 20 janvier 1993, 15-16.

⁴³ Éric Izraelewicz, « L'indépendance de la Banque de France », *Le Monde* (Paris), 12 janvier 1993, 18.

⁴⁴ Louis Favoreu, « Quel est le vrai gardien de la Constitution », *Le Figaro* (Paris), 12 mai 1993, III.

⁴⁵ Claire Blandin, « La majorité sénatoriale ne donne que partiellement satisfaction au gouvernement », *Le Monde* (Paris), 4-5 juillet 1993, 9.

⁴⁶ Jean-Pierre Robin, « Le pouvoir monétaire prend son indépendance », *Le Figaro* (Paris), 5 janvier 1994, II.

⁴⁷ Banque de France, « L'action de la Banque de France en matière de politique monétaire et de surveillance bancaire », *Problèmes économiques* 2292 (23 septembre) (1992), 1-9.

⁴⁸ Frédéric Lebaron, « Les fondements sociaux de la réalité économique: Le conseil de la politique monétaire de la Banque de France », *Actes de la Recherche en Sciences sociales* 116-117 (mars) (1997), 71.

La Banque de France, qui n'est plus à la merci de pressions politiques, a maintenant toute la latitude voulue pour prendre des décisions qui favoriseront le maintien d'un faible taux d'inflation et la réduction des déficits budgétaires, et ce dans une perspective de longue durée. De plus, elle n'est plus obligée d'agir comme prêteur du dernier recours. Comme le franc français sera plus crédible aux yeux des investisseurs, une baisse des taux d'intérêt s'ensuivra.

La deuxième modification majeure concerne la composition et le processus de nomination des organes décisionnels de la banque centrale. Cette dernière continue, comme avant la réforme, à être administrée par un gouverneur et deux sous-gouverneurs, choisis parmi les hauts fonctionnaires de la Direction du Trésor.⁴⁹ Leur mandat, qui était auparavant d'une durée indéterminée, est maintenant d'une durée de six ans, irrévocable et renouvelable une fois.⁵⁰ Le but de l'exercice est d'éviter tout limogeage partisan, qui pourrait être causé par une mésentente avec le président de la République ou tout autre grand commis de l'État. La fin de l'interventionnisme politique dans l'élaboration de la politique monétaire entraîne aussi la disparition du poste de censeur, le représentant du ministère de l'Économie et des Finances.⁵¹ La plus grande nouveauté est toutefois la création d'un « Conseil de la politique monétaire », organe de six membres représentatifs de la population française.⁵²

Ces six experts seront nommés en Conseil des ministres, mais sur une liste de dix-huit personnalités établies par les présidents de six institutions : l'Assemblée nationale, le Sénat, le Conseil économique et social, le Conseil d'État, la Cour des comptes et la Cour de cassation.⁵³

⁴⁹ *Ibid.*, 77.

⁵⁰ Plihon, « Indépendance ou autonomie de la Banque de France », 5.

⁵¹ *Id.*

⁵² Lebaron, « Les fondements sociaux de la réalité économique: Le conseil de la politique monétaire de la Banque de France », 74.

⁵³ Georges Quioc, « Banque de France : la réforme au Conseil d'État », *Le Figaro* (Paris), 4 mai

Le Conseil de la politique monétaire prend, conjointement avec le gouverneur et les deux sous-gouverneurs, des décisions conformes au nouveau mandat de la Banque de France, et ce en toute indépendance.

La banque centrale connaît une nouvelle modification de ses statuts en 1998, au moment où la compétence d'élaborer la politique monétaire est transférée à la Banque centrale européenne. Le rôle de l'institut d'émission français se limitera dorénavant à exécuter les politiques de la BCE au niveau national et à collecter des informations sur l'économie domestique pour les réunions du directoire de sa nouvelle institution de tutelle.⁵⁴ Elle continue toutefois à surveiller les banques commerciales françaises.

4.1.4- Syndicats Les syndicats français, qui sont déjà affaiblis par leurs divisions, ne sont plus aussi radicaux sur la scène nationale depuis le milieu des années 1980. Ce phénomène est intimement lié à l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand en 1981 et au virage à droite que ce dernier entreprend trois ans plus tard.

Aussi illogique que cela puisse paraître, les déboires des syndicats s'amplifient avec l'élection des socialistes, qui sont pourtant favorables à leurs revendications. Comme les centrales syndicales sont plus divisées que jamais, elles ne parviennent pas à s'entendre sur les politiques que le gouvernement doit adopter, ce qui est acceptable pour l'une ne l'étant pas nécessairement pour les autres.⁵⁵

L'État ne sait donc plus sur quel pied danser. L'adoption des premières politiques

1993, IV.

⁵⁴ Bernard Emfrun, « La Banque de France et le Système européen des banques centrales », *Revue française d'administration publique* 92 (octobre-décembre) (1999), 624 et 629.

⁵⁵ George Ross, « D'une gauche à l'autre : le social dans la France de François Mitterrand » dans Stanley Hoffmann et George Ross, dir., *L'expérience Mitterrand: Continuité et changement dans la France contemporaine* (Paris : Presses universitaires de France, 1987), 255-256.

néo-libérales marquera la rupture définitive entre le gouvernement et les syndicats, car ces derniers s'estiment trahis.⁵⁶ La très radicale et influente CGT sera même plus divisée que jamais.⁵⁷

L'adoption des lois Auroux en 1982 constitue un autre clou dans le cercueil des syndicats. L'objectif de ces lois est d'améliorer les relations de travail en favorisant le dialogue patrons-employés.⁵⁸ Elle entérine la création de comités d'entreprise et les centrales syndicales sont appelées à jouer un plus grand rôle au niveau local, chose qui aurait été impossible auparavant.⁵⁹ La plus grande entente régnant au sein des compagnies et la responsabilisation des employés amènent toutefois ces derniers à être de plus en plus satisfaits de leurs conditions de travail.⁶⁰ On assiste aussi à une réduction du nombre de grandes compagnies oeuvrant sur le territoire français et à des rivalités intersyndicales. Toutes ces raisons entraînent une baisse du nombre d'adhésions aux syndicats, lesquels continuent à perdre de l'influence.⁶¹

La privatisation de certaines sociétés d'État constitue une perte importante pour les centrales. En effet, le taux de syndicalisation a toujours été plus élevé chez les fonctionnaires en France. La perte des avantages sociaux et la précarisation des conditions de travail dans les compagnies passées au secteur concurrentiel n'incitent pas les employés à adhérer à un syndicat ou à déclencher une grève. Cette tendance est généralisable pour l'ensemble du monde du travail français, où le mythe de

⁵⁶ Ibid., 263.

⁵⁷ Ibid., 266.

⁵⁸ Kesselman, « Does the French Labor Movement Have a Future ? », 146.

⁵⁹ Annette Jobert et Philippe Sanson, « L'expérience française des comités de groupe », *Problèmes économiques* 2337 (11 août)(1993), 25.

⁶⁰ Kesselman, « Does the French Labor Movement Have a Future ? », 147.

⁶¹ Ibid., 148-152.

l'emploi à vie est désormais révolu.⁶² Malgré les changements profonds, l'État français continue à jouer le rôle d'arbitre entre les patrons et les employés, témoin l'épineux dossier des trente-cinq heures.⁶³

Les centrales syndicales ont donc à redéfinir leur rôle en tant que groupes de pression. Puisque plusieurs décisions concernant les normes du travail sont maintenant prises à Bruxelles, elles prennent conscience que le processus de construction européenne est tellement bien enclenché qu'il est maintenant irréversible. Elles n'ont donc pas d'autre choix que d'intervenir dans le débat.

La CFDT, qui a toujours été en faveur de l'Europe, réitère ainsi son engagement et n'hésite pas à appeler ses membres à voter en faveur de la ratification du traité de Maastricht lors du référendum de septembre 1992.⁶⁴ FO, qui est aussi pro-européenne, est toutefois plus sceptique à cause de l'absence d'une dimension sociale dans le projet d'Union européenne.⁶⁵ Le changement le plus surprenant vient toutefois de la CGT, le syndicat radical d'inspiration communiste. Ce dernier a toujours été contre toute forme d'intégration européenne, et ce à cause de son idéologie et de sa sympathie ouverte pour le régime soviétique. Une prise de distance par rapport au parti communiste et l'inévitabilité de la disparition des dernières barrières commerciales l'ont toutefois forcée à revoir certaines de ses positions afin de pouvoir devenir membre de l'ETUC pour faire entendre sa voix sur la scène européenne.⁶⁶

⁶² Schmidt, « The Changing Dynamics of State-Society Relations in the Fifth Republic », 154.

⁶³ Milner, « Trade Unions: a New Civil Agenda ? », 51.

⁶⁴ Andolfatto, « Les syndicats et l'Europe », 51

⁶⁵ Milner, « French Trade Unions and the Single European Market », 15.

⁶⁶ *Ibid.*, 12.

Ces prises de position sont intimement liées à l'impact des changements brutaux que l'accélération de la construction européenne entraîne sur le monde du travail français. En effet, certains patrons sont tentés de délocaliser une partie de leur production vers des pays partenaires où les salaires sont moins élevés et les normes du travail plus laxistes qu'en France, comme les pays méditerranéens.⁶⁷ Cette tendance s'accroît aussi avec la crise spéculative qui secoue le SME en 1992-93. Les pays ayant quitté le mécanisme de change peuvent dévaluer leur devise comme bon leur semblait, réduisant ainsi les coûts de production.⁶⁸ Cela entraîne des licenciements massifs en France, et les syndicats, qui ont déjà de la difficulté à pénétrer les entreprises, perdent des membres potentiels. Les centrales françaises, et même la très intransigeante CGT, militent donc, au côté de leurs homologues communautaires, pour l'avènement d'une « Europe sociale », laquelle favoriserait l'harmonisation des normes en vigueur dans l'ensemble de l'Union européenne.⁶⁹ Elles ne souhaitent pas que cette dernière ne devienne un gigantesque jeu de « Monopoly » où leurs membres auraient été considérés comme quantité négligeable.

4.1.5- Administration publique (Ministère de l'Économie et des Finances)

L'administration publique française n'est pas épargnée par les nouvelles méthodes de gestion à la mode dans le secteur privé dans les années 1980.⁷⁰ Les citoyens s'attendent en effet à ce que l'État soit plus efficace et plus transparent, tout en continuant à jouer son rôle de leader.⁷¹ Au début des années 1990, le désir de remplir

⁶⁷ *Id.*

⁶⁸ Maurice Ligtot, « Les problèmes monétaires de l'Union européenne : dévaluations compétitives et monnaie unique », Rapport d'information no 2440 (Paris : Assemblée Nationale, 1995), 20.

⁶⁹ Milner, « French Trade Unions and the Single European Market », 12.

⁷⁰ Luc Rouban, « La modernisation de l'État », *Regards sur l'actualité* (décembre) (1994), 33.

⁷¹ *Id.*

les critères de stabilité décrits dans le traité de Maastricht, amène le gouvernement français à réduire ses dépenses et, par voie de conséquence directe, la taille de son appareil étatique. À l'instar de ses homologues européens, l'État français, doit, de plus, transférer certaines de ses compétences à l'Union européenne.⁷² Les ministères des Finances et de l'Économie n'y échappent pas et leur rôle et leurs pouvoirs traditionnels s'en trouvent modifiés.

Si nous considérons tout d'abord le ministère de l'Économie et des Finances français (« Bercy »), qui était perçu comme le centre névralgique de l'économie planifiée à l'époque du gaullisme, nous constatons qu'il perd beaucoup de pouvoir suite à l'abandon des politiques interventionnistes par l'État au milieu des années 1980. Certaines sections s'occupant de l'élaboration des politiques économiques propres à la France, comme la Direction du Budget, demeureront inchangées tant que leurs pouvoirs n'auront pas été transférés à l'Union européenne.⁷³

L'influence des politiques de rigueur, certaines voulues par l'État, d'autres imposées par Bruxelles commence toutefois à se faire sentir sur d'autres directions de Bercy. La toute puissante Direction du Trésor ne fait pas exception à la règle puisqu'elle a même dû subir une cure minceur à partir des années 1980. Certaines de ses sections sont superflues suite à la privatisation totale ou partielle des sociétés d'État en 1986, puis à partir de 1993.⁷⁴ D'autres sections, telle celle consacrée aux affaires monétaires européennes, deviennent plus influentes, voire incontournables, depuis le renforcement des liens économiques entre la France et ses différents

⁷² Jean-Patrice Lacam, « Haute fonction publique et politique », *Regards sur l'actualité* (septembre-octobre) (1994), 35.

⁷³ Yves Mamou, *Une machine de pouvoir: la Direction du Trésor* (Paris : La Découverte, 1987), 296.

⁷⁴ Ibid., 300-302.

partenaires du marché commun.⁷⁵ Tous ces changements ont forcément une incidence sur le recrutement des futurs fonctionnaires, qui devront connaître, en plus des subtilités de l'économie française, les rouages de celle des autres pays européens. Le gouvernement français s'adapte à la situation en transférant une partie des activités de l'ENA, l'institution d'élite par excellence par laquelle doivent obligatoirement passer les mandarins de l'État, à Strasbourg, siège du Parlement européen.⁷⁶

L'intégration européenne entraîne aussi une plus grande coopération entre les différents ministères, d'une nature différente que celle observée lors des comités interministériels.⁷⁷ Ce changement peut être significatif, surtout quand on sait que chaque intervenant du gouvernement français, du simple fonctionnaire au Président de la République a des pouvoirs qui lui sont propres et ne veut qu'aucune personne de l'extérieur n'empiète sur ses prérogatives.⁷⁸

Le ministère de l'Économie et des Finances, qui a déjà le pouvoir de représenter la France lors des réunions des organisations économiques et financières comme le FMI ou la Banque mondiale, se voit déléguer plus de pouvoir par le Ministère des affaires étrangères (« le Quai d'Orsay ») dans le dossier de l'intégration monétaire européenne (il faut en effet se rappeler que les affaires européennes sont normalement sous la juridiction du second en France).⁷⁹ Mais comme les fonctionnaires du Quai d'Orsay ne disposent pas de l'expertise nécessaire pour piloter

⁷⁵ Ibid., 307.

⁷⁶ École nationale d'administration. *L'ENA : Trois sites, une seule institution*, [En ligne]. <http://www.ena.fr/ena.php?id=001006&Retour=001&profil.=> (Page consultée le 29 août 2003).

⁷⁷ Philippe Jurgensen et Daniel Lebègue, *Le Trésor et la politique financière* (Paris : Montchrestien, 1988), 32.

⁷⁸ Corinne Balleix-Banerjee, *La France et la banque centrale européenne* (Paris : Presses universitaires de France, 1999), 40-42.

⁷⁹ Ibid., 149-150.

un dossier qui demande à la fois de solides connaissances en matière d'affaires européennes et d'économie, ils appellent donc leurs collègues de Bercy en renfort. L'intégration monétaire européenne peut donc éventuellement entraîner une plus grande symbiose entre les fonctionnaires des différents ministères et les représentants des pouvoirs législatifs et exécutifs en France. Nous pouvons faire allusion, par exemple, à la nomination du président de la Banque centrale européenne par le conseil des ministres de l'Économie et des Finances (ECOFIN), sur recommandation des chefs d'État et de gouvernement des différents pays membres.⁸⁰

4.2- Allemagne : de la « soziale Marktwirtschaft » au libéralisme adapté

4.2.1- Secteur industriel À l'instar de son homologue française, l'économie allemande doit s'adapter à la nouvelle conjoncture résultant de la chute du système de Bretton Woods, des chocs pétroliers des années 1970 et 1980 et de la plus grande intégration des économies domestiques. Ses réponses seront semblables à celles privilégiées par la France, et ce même si les politiques industrielles des deux pays étaient très différentes.

Le modèle économique allemand, qui était axé sur la production de biens de grande qualité destinés à l'exportation, est fortement remis en question après la chute définitive du système de Bretton Woods en 1973.⁸¹ Le retour à un système de taux de change flottants entraîne en effet une appréciation du Deutsche Mark, qui était jusqu'alors sous-évalué. Les produits allemands deviennent donc moins abordables aux yeux des acheteurs étrangers, qui leur préfèrent des biens de qualité comparable

⁸⁰ Jean Quatremer et Thomas Klau, *Ces hommes qui ont fait l'euro : querelles et ambitions européennes* (Paris : Plon, 1999), 12-15.

⁸¹ Kreile, « West Germany : The Dynamics of Expansion », 803.

fabriqués aux États-Unis ou dans les pays en émergence du sud-est asiatique.⁸²

L'Allemagne commence donc à perdre son avantage comparatif dans certains domaines.⁸³ On assiste aussi à une augmentation des investissements à l'étranger et à la délocalisation de la production de certaines industries exigeant une main d'œuvre abondante dans les pays du Tiers Monde.⁸⁴ (Le phénomène se reproduira lors de la crise spéculative au sein du SME, car, à l'instar du franc français, le Deutsche Mark sera surévalué par rapport à des monnaies comme la lire italienne ou la livre sterling.) Le taux de chômage, qui était demeuré relativement bas durant les « trente glorieuses », grimpe donc en flèche, ce qui fait gonfler le déficit de l'État. La crise économique est source de tensions au sein de la coalition SPD-FDP au pouvoir, conflit qui se dénouera avec le vote de non-confiance positif contre le chancelier Helmut Schmidt en 1982.⁸⁵

Helmut Kohl, le successeur d'Helmut Schmidt, tente de trouver des solutions visant à relancer l'économie allemande et à réduire le chômage. À l'instar de ses homologues de l'époque, il croit que les compagnies doivent prendre plus d'initiatives et que l'État doit se retirer graduellement de l'économie.⁸⁶ Il décide donc de vendre la compagnie Veba et les participations jugées superflues.⁸⁷ Le programme allemand de privatisations sera toutefois moins spectaculaire que son homologue français, le gouvernement de ce pays possédant quelques groupes industriels à fort potentiel. La situation s'annonce plus problématique du côté allemand, car les

⁸² Christian Deubner, « Change and Internationalization in Industry : Toward a Sectoral Interpretation of West German Politics », *International Organization* 38-3 (été) (1984), 511.

⁸³ Gougeon, *Comprendre l'économie allemande*, 41.

⁸⁴ Deubner, « Change and Internationalization in Industry : Toward a Sectoral Interpretation of West German Politics », 512.

⁸⁵ Gougeon, *Comprendre l'économie allemande*, 42.

⁸⁶ Ibid., 43.

⁸⁷ Esser, « Symbolic Privatisation: The Politics of Privatisation in West Germany », 66

compagnies contrôlées par le gouvernement fédéral essuient des pertes importantes ou oeuvrent dans le secteur des services essentiels.⁸⁸ L'État allemand continue aussi à soutenir massivement et de façon indirecte des secteurs en déclin, comme l'extraction de charbon.⁸⁹ De plus, les Länder, désireux de soutenir leurs économies respectives, refusent à l'époque d'envisager la privatisation de leurs sociétés d'État ou la vente des actions de compagnies stratégiques qu'ils détiennent.⁹⁰ Comme l'économie allemande va bien, reprise des exportations aidant, le gouvernement fédéral décide de maintenir le statu quo et de maintenir sa politique de « soziale Marktwirtschaft ». ⁹¹

La réunification du pays, survenue en 1990, incitera tant l'État allemand que les compagnies à s'interroger sur la pertinence du modèle germanique comme facteur de développement économique. En effet, en vertu du Traité d'unification, le gouvernement fédéral se retrouve, malgré lui, propriétaire des sociétés d'État de l'ancienne RDA, une situation qui contredit sa politique de libéralisme économique.⁹² C'est à la « Treuhandanstalt », une organisation sous la tutelle du ministère des Finances, mais constituée par le gouvernement de RDA en mars 1990, que reviendra le mandat de procéder à la privatisation des « Kombinate ». ⁹³ La tâche est titanesque, car il n'est pas toujours facile de trouver un repreneur pour des compagnies aux méthodes de gestion « socialisantes » et aux équipements désuets et ayant perdu leurs marchés traditionnels d'Europe de l'Est suite à l'introduction du Deutsche Mark à un

⁸⁸ *Ibid.*, 68.

⁸⁹ Gougeon, *Comprendre l'économie allemande*, 46.

⁹⁰ Esser, « Symbolic Privatisation: The Politics of Privatisation in West Germany », 71.

⁹¹ Gougeon, *Comprendre l'économie allemande*, 46.

⁹² Rémi Lallement, « La concurrence en Allemagne à l'épreuve de l'unification », *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 5 (février)(1992), 25.

⁹³ Rémi Lallement, « La politique de privatisation dans l'ex-RDA », *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 10 (mars)(1993), 34.

taux défavorable.⁹⁴ Comme les charges liées à la réunification ont entraîné une augmentation du déficit fédéral, l'opération doit se faire le plus rapidement possible et il n'est pas question que l'État renfloue les compagnies déficitaires pour les rendre plus attrayantes ou les maintienne en opération.⁹⁵ Il ne faut toutefois pas que les privatisations se fassent au détriment de la main d'œuvre locale, qui doit s'ajuster brutalement aux dures lois de l'économie de marché.⁹⁶ La « Treuhandanstalt » remplira ses objectifs, car la majorité des sociétés sous sa tutelle auront été acquises par des compagnies (allemandes ou étrangères), des Länder ou des communes à la fin de l'année 1993.⁹⁷

La réunification allemande, combinée à une plus grande volonté de libéralisation du secteur des services essentiels de la part de l'Union européenne, amène donc l'État à revoir ses priorités en matière d'investissements. Il dérègle donc les secteurs où il détenait un monopole traditionnel, comme les chemins de fer, les télécommunications et la poste.⁹⁸ Deutsche Telekom, Deutsche Post et la Deutsche Bahn, qui sont maintenant dirigées par de nouveaux cadres issus du secteur concurrentiel, doivent donc revoir leur façon d'offrir leurs services à la population.⁹⁹ Leur objectif premier est maintenant la rentabilité, ce qui les amène à rationaliser leurs activités et à supprimer des postes.¹⁰⁰ Cette tendance est aussi observable au

⁹⁴ *Ibid.*, 36.

⁹⁵ *Ibid.*, 35.

⁹⁶ Edzard Reuter, « Autour de l'union économique et monétaire : réflexion sur les tâches économiques en Allemagne », *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (juillet)(1990), 86.

⁹⁷ Lallement, « La politique de privatisation dans l'ex-RDA », 44.

⁹⁸ Joly, « Patrons d'Allemagne revisités : la résistance du modèle traditionnel », 18.

⁹⁹ *Id.*

¹⁰⁰ Marie-Hélène Pautrat, « Privatisation et dérégulation en Allemagne : les limites du pragmatisme syndical », *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 58 (octobre) (2002), 12.

niveau des Länder et des communes, car certains d'entre eux se sont progressivement désengagés de l'économie locale ces dernières années.¹⁰¹

Le plus grand changement aura lieu au niveau de la constitution interne et des processus décisionnels des compagnies. Ces dernières, à l'instar de leurs homologues françaises, tendaient à avoir recours à des méthodes d'inspiration fordiste.¹⁰² Or, les compagnies allemandes semblent être moins compétitives depuis l'avènement de la mondialisation, tendance qui se poursuit au début des années 1990.¹⁰³ Le déclin présumé du « site Allemagne » pousse donc certains patrons de grandes compagnies oeuvrant dans les secteurs de l'automobile et de l'électronique à se convertir aux nouvelles méthodes de gestion d'inspiration japonaise que sont la « lean production » et le « reengineering ».¹⁰⁴ Les firmes adoptant ces principes espèrent améliorer leurs rendements et la qualité de leurs produits, réduire les délais de livraison, réduire le nombre de niveaux hiérarchiques et satisfaire davantage leur clientèle. Le passage à la « lean production » n'est pas sans conséquence pour les employés et pour les fournisseurs, les premiers devant s'habituer à travailler en équipe, à rechercher de nouvelles solutions et à fournir constamment un bon rendement, les seconds devant sans cesse offrir des produits de qualité, la fidélité du client ne leur étant plus nécessairement acquise.¹⁰⁵ L'ancienne RDA, où les grandes compagnies de l'Ouest

¹⁰¹ Lallement, « La politique de privatisation dans l'ex-RDA », 45.

¹⁰² Olivier Floc'hic, « Les entreprises en RFA : Contraintes externes et reconfigurations internes », *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 23 (octobre) (1995), 23.

¹⁰³ Gougeon, *Comprendre l'économie allemande*, 47.

¹⁰⁴ Floc'hic, « Les entreprises en RFA : Contraintes externes et reconfigurations internes », 27.

¹⁰⁵ *Ibid.*, 25 et 27.

tendent à investir massivement et à construire des usines modernes flambant neuves, constitue un cadre propice à l'implantation des nouvelles méthodes de gestion.¹⁰⁶

L'adaptation de l'économie allemande à la nouvelle économie mondiale influence le processus de nomination des cadres. Ces derniers, qui étaient autrefois recrutés à l'interne, peuvent maintenant venir de l'extérieur, témoin l'arrivée de Ron Sommer à la tête de Deutsche Telekom.¹⁰⁷ Cette pratique n'est toutefois pas encore généralisée et le profil des patrons allemands continue à répondre à des critères particuliers, comme la détention d'un doctorat, une formation scientifique et, surtout, avoir accompli sa carrière au sein de la compagnie.¹⁰⁸

Même si les compagnies allemandes font de nombreux efforts pour s'adapter à la conjoncture internationale actuelle, de nombreux facteurs continuent à irriter leurs patrons et leurs cadres. En effet, elles trouvent que les charges sociales sont trop élevées¹⁰⁹ et le manque de souplesse du système de cogestion semble lourd et bureaucratique à certaines d'entre elles.¹¹⁰ Toutes ces raisons peuvent servir de prétexte à une relocalisation des activités demandant une main d'œuvre abondante dans les pays d'Europe de l'Est et du sud-est asiatique.¹¹¹

4.2.2- *Secteurs bancaire et financier* Le système bancaire allemand, qui, nous l'avons vu, jouait un rôle non négligeable dans le dynamisme et la croissance des compagnies par le biais des participations croisées, s'interroge sur son avenir au

¹⁰⁶ Rémi Lallement, « Politique économique et modernisation dans l'ex-RDA », *Regards sur l'économie allemande - Bulletin économique du CIRAC* 18 (novembre)(1994), 35.

¹⁰⁷ Joly, « Patrons d'Allemagne revisités : la résistance du modèle traditionnel », 19.

¹⁰⁸ *Ibid.*, 15 et 17.

¹⁰⁹ Floc'hic, « Les entreprises en RFA : Contraintes externes et reconfigurations internes », 22.

¹¹⁰ Alain Lattard, « La réforme de la « constitution interne de l'entreprise » en Allemagne », *Regards sur l'économie allemande - Bulletin économique du CIRAC* 50 (mars)(2001) 24.

¹¹¹ Rémi Lallement, « L'Allemagne entre délocalisations et relocalisations : faux débat et vrais enjeux », *Regards sur l'économie allemande - Bulletin économique du CIRAC* 39 (décembre)(1998), 27.

cours des années 1990. Mondialisation et « européanisation » obligent, les banques commerciales et les autres institutions financières importantes sont de plus en plus appelées à évoluer à l'extérieur du cadre domestique et à rechercher de nouveaux débouchés.¹¹²

Même si elles ont beaucoup profité des opportunités créées par la réunification du pays en 1990¹¹³, les « trois grandes » (Dresdner Bank, Commerzbank et Deutsche Bank) se sentent à l'étroit en Allemagne. Le marché domestique est en effet très saturé et ne leur est pas favorable à cause de la prépondérance des « Landesbanken » dans le système. Les banques commerciales ne peuvent donc pas prendre autant d'expansion qu'elles ne le souhaiteraient. Contrairement à ces dernières, qui, nous le rappelons, sont des sociétés anonymes, les « Landesbanken » sont entièrement financées par les autorités de leur Land respectif et jouissent donc d'avantages importants qui les rendent crédibles aux yeux des investisseurs.¹¹⁴ S'estimant lésées, les « trois grandes » souhaitent ouvertement la fin de ce système qui avait pourtant fait ses preuves et portent plainte à la Commission européenne pour concurrence déloyale.¹¹⁵ L'institution de Bruxelles donne raison aux banques commerciales et ordonne aux « Landesbanken » de changer radicalement leurs pratiques et d'adopter les mêmes procédures que les banques privées en matière d'accès au financement.¹¹⁶ Les « Landesbanken » pourraient donc avoir à renoncer à leur rôle-clé dans le développement économique régional et à chercher à devenir concurrentielles. En attendant, certaines d'entre elles songent à se rapprocher et à

¹¹² Gabel, « De la banque-industrie aux industries bancaires », 15.

¹¹³ Bulletin de la Commission bancaire, « Le système bancaire allemand », 7.

¹¹⁴ Gabel, « De la banque-industrie aux industries bancaires », 15.

¹¹⁵ *Id.*

¹¹⁶ *Id.*

gérer certaines de leurs activités sur une base commune ou même, dans des cas extrêmes, à fusionner.¹¹⁷ Ces pratiques ne sont toutefois pas encore très répandues et les « Landesbanken » continuent donc à se concentrer dans les régions où elles sont implantées.

Ce n'est pas le cas des « grandes banques », qui, pour les raisons discutées précédemment, ont une ambition internationale. Elles souhaitent diversifier leurs activités¹¹⁸ et concurrencer les banques américaines, européennes ou japonaises.¹¹⁹ Leur désir d'être compétitives et efficaces entraîne la création de géants de la banque. C'est dans ce contexte que naît à Munich, en 1997, la « Bayerische Hypo- und Vereinsbank » résultat de la fusion entre la « Bayerische Vereinsbank » et la « Bayerische Hypotheken- und Wechselbank ».¹²⁰ Les trois grandes banques commerciales n'entendent pas rester inactives, car la Deutsche Bank et la Dresdner Bank annoncent leur intention de ne former qu'une seule et même institution.¹²¹ Les fusions modifient donc le paysage bancaire allemand en profondeur, car elles entraînent une rationalisation dans la gestion des institutions financières, qui tendent à se spécialiser dans les activités les plus rentables et à automatiser certains services offerts aux particuliers.¹²²

Les « trois grandes » se convertissent donc à la culture de la rentabilité et recherchent des moyens de maximiser le rendement de leurs investissements. Cette révision de leurs priorités les amène à remettre en question leur participation au capital des grandes compagnies, qui avaient toujours vu en elles des interlocutrices

¹¹⁷ *Ibid.*, 16.

¹¹⁸ *Ibid.*, 17.

¹¹⁹ Floc'hic, « Le système bancaire allemand au coeur du débat sur la croissance », 31.

¹²⁰ *Id.*

¹²¹ Gabel, « De la banque-industrie aux industries bancaires », 18.

¹²² *Ibid.*, 19-20.

privilégiées.¹²³ La plus grande sélectivité des institutions financières en matière d'investissement n'est pas sans conséquence pour les firmes, qui se mettent graduellement à émettre des actions pour assurer leur capitalisation.¹²⁴

Le déclin progressif du système des participations croisées donne un second souffle à la place financière allemande, qui désire séduire d'éventuels investisseurs. La réforme de la loi régissant les marchés boursiers et l'adoption des normes comptables internationales par les grandes compagnies favorisent la montée de Francfort comme centre financier d'envergure et donnent de la crédibilité à son indice boursier, le DAX.¹²⁵ L'augmentation de la demande pour les produits financiers a aussi un impact sur les bourses régionales. Ces dernières se rapprochent pour éviter tout dédoublement de leurs activités.¹²⁶ Comme les marchés n'opèrent plus en vase clos à l'heure de la mondialisation, des changements s'avéraient nécessaires pour plus d'efficacité.

4.2.3- *Bundesbank* Contrairement à la Banque de France, la Bundesbank n'a pas à abandonner des principes auxquels elle était attachée. Son indépendance et son conservatisme en matière de politique monétaire la rendent respectable aux yeux des investisseurs, témoin le rôle d'unité de réserve joué par le Deutsche Mark.¹²⁷ Elle inspire même les créateurs de la future Banque centrale européenne, qui adopteront son énoncé de mission et sa structure de type collégial.¹²⁸

¹²³ Floc'hic, « Le système bancaire allemand au coeur du débat sur la croissance », 33.

¹²⁴ Gabel, « De la banque-industrie aux industries bancaires », 14.

¹²⁵ Gabel, « Marchés, bourses, entreprises: la place financière allemande se modernise », 18.

¹²⁶ *Id.*

¹²⁷ Françoise Crouigneau, « Le rude hiver de la Bundesbank », *Documents : Revue des questions allemandes* 1 (mars) (1987), 62.

¹²⁸ Duckenfield, « Bundesbank-Government Relations in Germany in the 1990s: From GEMU to EMU », 88.

Malgré toute l'admiration dont elle fait l'objet, la Bundesbank doit composer avec des contraintes liées à la nouvelle économie, aux changements de nature politique et à l'intégration monétaire. En effet, même si les statuts de la banque centrale allemande la rendent officiellement indépendante du pouvoir politique, ses stratégies sont fortement influencés par l'état de la conjoncture internationale lorsque vient le temps de prendre une décision importante. La participation de l'Allemagne au SME, puis aux accords du Louvre et du Plaza par la suite, fait prendre conscience à la Bundesbank que l'époque où elle devait uniquement tenir compte de la situation économique nationale pour élaborer sa politique monétaire est révolue.¹²⁹ Elle doit dorénavant veiller à ce que la valeur du Deutsche Mark ne fluctue pas trop par rapport à celles des devises de ses partenaires européens ou du dollar américain et voler au secours des monnaies en difficulté. La banque centrale allemande jouit toutefois de beaucoup de latitude, car elle est l'émettrice de la monnaie de référence du SME. Cela l'incitera à maintenir le statu quo, même durant les heures les plus sombres de la vague spéculative de 1992.¹³⁰

La réunification allemande de 1990 entraînera la première réforme de la structure de la Bundesbank depuis son entrée en fonction en 1957.¹³¹ La logique aurait voulu qu'à l'instar des anciens Länder, chaque nouveau Land dispose de sa propre banque centrale. Le gouvernement fédéral décide toutefois de réduire le nombre de banques centrales des Länder à neuf et celui des membres du directoire à

¹²⁹ Gautier, « Visite à l'«antre des voleurs» », 34.

¹³⁰ Ulrich Cartellieri, « Pas d'alternative à une monnaie européenne », *Documents : Revue des questions allemandes* 5 (décembre) (1993), 52.

¹³¹ Duckenfield, « Bundesbank-Government Relations in Germany in the 1990s: From GEMU to EMU », 89.

huit, officiellement à des fins administratives.¹³² Dans les faits, il souhaite intervenir davantage dans l'élaboration de la politique monétaire domestique, ce qui est rendu possible par la prépondérance des cadres nommés par le gouvernement au sein du conseil.¹³³ Après de nombreux débats, il est convenu que les banques centrales des Länder les plus importants ne seraient pas modifiées.¹³⁴ La nouvelle Bundesbank continue donc, malgré cette première réforme survenue en 1992, à être dirigée selon les principes de représentativité chers au fédéralisme allemand.

La deuxième, puis la troisième phase du processus d'intégration monétaire débutent quelques années plus tard. Le fait que la Bundesbank serve de modèle à la future Banque centrale européenne n'exempte toutefois pas le gouvernement fédéral d'effectuer des modifications profondes à l'énoncé de mission et aux statuts de l'institut d'émission.¹³⁵ À l'instar de ses homologues des autres pays désirant participer à la monnaie unique, la Bundesbank est appelée à devenir une succursale du Système européen des banques centrales et à déléguer une partie de ses pouvoirs, dont l'élaboration de la politique monétaire, à la Banque centrale européenne. Comme en France, la perte de souveraineté monétaire est une question très émotive qui divise les intervenants de la classe politique et économique.¹³⁶

Ces nouveaux mandats sont toutefois officialisés suite à des modifications de la loi sur la Bundesbank, lesquelles sont amendées en 1994 et en 1997.¹³⁷

¹³² William Bernhard, « A Political Explanation of Variations in Central Bank Independence », *The American Political Science Review* 92-2 (juin)(1998), 322.

¹³³ *Id.*

¹³⁴ *Id.*

¹³⁵ Tönshoff, *Die zentralbankpolitische Diskussion des Maastrichter Vertrags in Frankreich, Italien und Deutschland* (La discussion de la politique des banques centrales du traité de Maastricht en France, en Italie et en Allemagne), 443-444.

¹³⁶ *Ibid.*, 453-473.

¹³⁷ *Ibid.*, 445-446.

Malgré le changement qualitatif des attributions de la Bundesbank, sa fonction reste considérable : elle assure le refinancement des banques nationales, participe à la surveillance bancaire, effectue les opérations de paiement pour l'État, gère les réserves de devises, assure l'approvisionnement en argent liquide, ainsi que les opérations de paiement transfrontalières et, grâce à sa notoriété, elle sert aussi de *think tank* dans la discussion économique.¹³⁸

De nouvelles réformes visant à rendre la banque centrale plus efficace dans le cadre de sa participation au SEBC sont proposées en l'an 2000. Elles souhaiteraient la constitution d'un directoire de dix membres et l'abolition pure et simple des banques centrales des Länder au profit de directions régionales siégeant dans des villes importantes.¹³⁹ Après maintes tergiversations, les banques centrales des Länder sont conservées, structure fédérale de l'Allemagne oblige.¹⁴⁰

L'intégration européenne n'est toutefois pas le seul facteur de changement. En effet, les restructurations que connaissent les secteurs bancaire et financier entraînent une redéfinition du rôle de la Bundesbank comme organe de surveillance.¹⁴¹ Les marchés financiers étant maintenant plus intégrés, le BAKre, le BAV et le BAWe, autrefois spécialisés dans la régulation d'un secteur particulier, tendent maintenant à collaborer davantage et à échanger des informations. Le gouvernement fédéral évoque même la fusion des trois organismes.¹⁴²

Comme la Bundesbank se chargeait autrefois de la surveillance bancaire au côté du BAKre, la nature de sa tâche, voire son mandat, pourraient être carrément remis en question. Certains observateurs craignent même que l'indépendance de l'institut d'émission allemand soit menacée si le secteur bancaire se retrouve sous sa

¹³⁸ Gabel, « Marchés, bourses, entreprises: la place financière allemande se modernise », 15-16.

¹³⁹ *Ibid.*, 17

¹⁴⁰ *Id.*

¹⁴¹ *Ibid.*, 12

¹⁴² *Id.*

tutelle, car il peut être tenté d'agir comme un prêteur du dernier recours en cas d'urgence.¹⁴³ Un compromis entre les droits allemand et européen est finalement trouvé, ce qui permet à la Bundesbank de faire bénéficier ses homologues européennes de son expertise en matière de surveillance bancaire.¹⁴⁴

4.2.4- *Syndicats* Nous avons vu que le système allemand de relations industrielles, qui privilégie le recours à la cogestion et aux négociations sectorielles, est source de paix sociale. Le recours à la grève est limité aux cas extrêmes, ce qui force les patrons et les employés à rechercher un consensus.¹⁴⁵ L'augmentation graduelle des coûts du travail et des charges sociales ne satisfait toutefois pas les patrons, qui licencient subtilement leurs employés plus âgés en leur offrant une retraite anticipée. La tendance se maintiendra au cours des années qui suivront.¹⁴⁶ Malgré cet irritant, les patrons et les employés continuent à s'entendre et à négocier.

Les faiblesses du système commencent à apparaître au grand jour dans les années 1980, car les relations entre les associations représentant les deux parties sont tendues. La majeure partie des conventions collectives négociées dans l'après-guerre stipulaient en effet que la semaine de travail s'étendait du lundi au vendredi. La décision d'ouvrir ou non le samedi était laissée aux comités d'entreprise.¹⁴⁷ L'accélération de la mondialisation amène toutefois un petit nombre de patrons à demander un assouplissement graduel des horaires de travail, afin de pouvoir faire

¹⁴³ *Ibid.*, 14.

¹⁴⁴ *Ibid.*, 15.

¹⁴⁵ Véronique Donat, « La grève une « arme ultime » », *Documents: Revue des questions allemandes* 5 (décembre)(1988), 54.

¹⁴⁶ Manow et Seils, « The Employment Crisis of the German Welfare State », 141.

¹⁴⁷ Véronique Donat, « Le week-end chômé au centre des débats ! », *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (août) (1989), 61.

tourner leurs usines au maximum de leur capacité.¹⁴⁸ De leur côté, les syndicats, qui tiennent à leurs prérogatives, souhaitent plutôt obtenir la semaine des trente-cinq heures et refusent toute modification des horaires de travail.¹⁴⁹ Ils tendent aussi à privilégier davantage les grèves d'avertissement, qui ont lieu entre la fin de la convention collective et la fin des négociations.¹⁵⁰ Les patrons satisferont finalement les revendications des travailleurs dans le secteur de la métallurgie.¹⁵¹

Malgré cette victoire importante, l'influence des syndicats s'amenuisera, libéralisme économique oblige.¹⁵² En 1988, un jugement de la Cour fédérale du travail accorde une plus grande marge de manœuvre aux patrons ayant recours au lock-out.¹⁵³ De plus, les employés victimes de cette tactique ne seront plus dédommagés aussi facilement.¹⁵⁴ Le recours à la grève d'avertissement s'avèrera donc moins payant qu'avant pour les associations syndicales, qui devront rechercher de nouveaux moyens de faire valoir leurs droits.

Le modèle de relations industrielles allemand semble donc être en voie de s'adapter à l'air du temps lorsque survient la réunification du pays en 1990. L'événement aura un impact significatif tant sur les revendications patronales que syndicales et remettra en question l'existence même du système de négociations sectorielles qui avait renforcé l'économie allemande des « trente glorieuses ».

¹⁴⁸

Id.

¹⁴⁹

Véronique Donat, « Accord dans la métallurgie : l'introduction des 35 heures et le retour aux 40 heures », *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (juillet)(1990), 105.

¹⁵⁰

Donat, « La grève une « arme ultime » », 55.

¹⁵¹

Donat, « Accord dans la métallurgie: l'introduction des 35 heures et le retour aux 40 heures », 105.

¹⁵²

Thomas A. Koelble, « Challenges to the Trade Unions : The British and West German Cases », *West European Politics* 11-3 (juillet)(1988), 101.

¹⁵³

Donat, « La grève une « arme ultime » », 56.

¹⁵⁴

Véronique Donat, « Syndicats : vers de nouvelles formes de conflit ? », *Documents : Revue des questions allemandes* 2 (mai-juin)(1987), 59.

Le désaveu de l'organisation syndicale officielle FDGB par les travailleurs de RDA permet aux centrales occidentales, comme le DGB, d'étendre leur influence dans les nouveaux Länder en se rapprochant des associations nouvellement constituées.¹⁵⁵ Comme les principaux intervenants croient à l'époque que la croissance économique de la RDA serait comparable à celle de la RFA de l'après-guerre, le modèle occidental de relations industrielles est implanté à l'Est à l'époque de la réunification.¹⁵⁶

Les compagnies de l'ancienne RDA, qui évoluent maintenant dans un contexte concurrentiel, ont toutefois de la difficulté à assimiler les principes de la cogestion et des « Tarifsverträge ». ¹⁵⁷ Étant donné qu'elles disposent de moins de fonds que leurs homologues de l'Ouest, elles ne peuvent s'ajuster rapidement aux conditions salariales auxquelles ces dernières sont assujetties. Certaines d'entre elles n'ont pas d'autre alternative que de se dissocier des « Tarifsverträge » et de négocier leurs conventions collectives au niveau local. ¹⁵⁸ La possibilité d'implanter des normes du travail plus flexibles incitera, comme nous l'avons vu, de nombreuses compagnies occidentales à s'établir en Allemagne de l'Est.¹⁵⁹

L'effritement du système de négociations sectorielles dans les nouveaux Länder entraînera une réforme profonde du modèle de l'époque de l'après-guerre immédiat, qui ne semble pas être efficace dans le cadre de la nouvelle économie

¹⁵⁵ Mathieu Denis, « Syndicalisme et unification allemande : un essai d'historiographie contemporaine », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande* 33-1 (janvier-mars) (2001), 39.

¹⁵⁶ *Ibid.*, 45.

¹⁵⁷ Véronique Donat, « Problèmes du syndicalisme en RDA », *Documents : Revue des questions allemandes* 4 (octobre) (1990), 73-74.

¹⁵⁸ Thibaut de Champris, « Modèle allemand et expériences françaises ». *Documents : Revue des questions allemandes* 2 (juillet)(2001), 65.

¹⁵⁹ Rémi Lallement, « Politique économique et modernisation dans l'ex-RDA », *Regards sur l'économie allemande - Bulletin économique du CIRAC* 18 (novembre) (1994), 35.

mondialisée. De nombreux patrons et politiciens se demandent en effet si la lourdeur du système de cogestion reconnu par la loi et l'uniformité dans les salaires des travailleurs d'une même industrie ne nuisent pas carrément à la compétitivité du « site Allemagne ». ¹⁶⁰ Face aux menaces croissantes de mises à pied massives et de relocalisations dans des pays où les salaires sont moins élevés et les normes sociales moins contraignantes, les conseils d'entreprise n'hésitent pas, sur recommandation des syndicats, à proposer l'aménagement d'horaires de travail plus souples et la signature de « pactes pour l'emploi » à l'échelle locale. Les centrales syndicales, qui sont moins virulentes qu'avant, n'hésitent donc pas à accorder des concessions aux patrons dans le but de sauvegarder le plus de postes possible en Allemagne. ¹⁶¹

À l'instar de leurs homologues français, les syndicats allemands doivent redéfinir leur rôle dans la société des années 1990. L'avènement de la nouvelle économie libérale et des scandales comme celui du « Neue Heimat » leur font perdre de nombreux sympathisants. ¹⁶² La restructuration des différents secteurs industriels entraîne une vague de fusions entre centrales syndicales membres du DGB. ¹⁶³ Le secteur des services n'est pas en reste, car les syndicats représentant les intérêts de ses travailleurs se rassemblent pour former la centrale ver.di. ¹⁶⁴ Conscient du déclin des groupes de pression, le gouvernement fédéral proposera une réforme du système de

¹⁶⁰ Henrik Uterwedde, « Feu le « capitalisme rhénan » ? », *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 55 (mars) (2002), 5.

¹⁶¹ Christine de Mazières, « Où en est le modèle économique allemand ? », *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (août)(1996), 21.

¹⁶² Rainer Hank, « DGB : utopie de la « troisième voie » ou « interventionnisme intelligent » », *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (juillet)(1993), 46.

¹⁶³ Helmut Keim et Heiko Steffens, dir., *Wirtschaft Deutschland* (L'économie allemande) (Cologne: Wirtschaftsverlag Bachem, 2000), 279.

¹⁶⁴ Pautrat, « Privatisation et dérégulation en Allemagne : les limites du pragmatisme syndical », 13.

cogestion, qui donnera un plus grand rôle aux syndicats. Ce projet sera toutefois contesté par les PME.¹⁶⁵

La perte d'influence des centrales au niveau domestique les amène à militer davantage sur la scène européenne, et ce par le biais de leur participation à l'ETUC. Elles souhaitent de tout cœur la création d'une Europe sociale, car leurs membres sont les premières victimes des délocalisations vers les pays ayant quitté le SME lors de la vague spéculative de 1992.¹⁶⁶ Une uniformisation des règles favoriserait, selon elles, une plus grande transparence dans le monde du travail européen.¹⁶⁷

4.2.5- Administration publique (Ministères de l'Économie et des Finances)

Comme la France, l'Allemagne a dû réduire la taille de son appareil étatique afin de limiter ses dépenses et d'atteindre les critères de convergence du Traité de Maastricht. La plus grande efficacité des fonctionnaires a donc amené une simplification du processus décisionnel des différents ministères.¹⁶⁸

Une description sommaire de la culture politique allemande s'avère toutefois nécessaire pour comprendre les changements plus profonds dans la mentalité des différents ministères concernés par l'intégration monétaire. Elle se caractérise, tout au long de la période d'après-guerre, par la recherche du consensus. Les gouvernements fédéral et régionaux doivent sans cesse faire concilier leurs vues divergentes et rechercher des solutions satisfaisantes pour les deux parties.¹⁶⁹ La majorité des partis

¹⁶⁵ Lestrade, « La réforme de la cogestion, un coup d'arrêt au déclin des syndicats ? », 35.

¹⁶⁶ Ligot, « Les problèmes monétaires de l'Union européenne : dévaluations compétitives et monnaie unique », 20.

¹⁶⁷ Milner, « French Trade Unions and the Single European Market ».

¹⁶⁸ Marie-Hélène Pautrat, « Réforme de l'administration fédérale et modernisation de la gestion publique en Allemagne », *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 50 (mars)(2001), 5-12.

¹⁶⁹ Olivier Giraud, « Une école allemande d'analyse des politiques publiques entre traditions étatiques et théoriques », *Revue française de science politique* 52-1 (février)(2002), 16.

siégeant au Bundestag (le parlement fédéral) s'entend toutefois sur l'importance de deux dossiers : la participation constante de l'Allemagne à la construction européenne¹⁷⁰ et l'élaboration de politiques monétaires anti-inflationnistes par la Bundesbank.¹⁷¹

Les ministères concernés par ces questions sont ceux de l'Économie, des Finances et des Affaires étrangères. Chacun a ses compétences propres. Ainsi, le ministère des Finances est responsable de l'élaboration de la politique budgétaire domestique et défend la position allemande dans les organismes financiers internationaux, tels le Fonds monétaire international, la Banque mondiale ou le G7.¹⁷² De son côté, le ministère des Affaires étrangères se charge des traités commerciaux bi- et multilatéraux.¹⁷³ La séparation des pouvoirs n'empêche pas une collaboration étroite entre les trois ministères, la chancellerie et la Bundesbank, la création de comités interministériels étant une pratique courante au sein du gouvernement allemand.¹⁷⁴ Chaque organe a aussi son orientation politique. La Bundesbank et les ministères de l'Économie et des Finances, influencés par l'ordo-libéralisme, sont plus conservateurs et favorisent des politiques monétaires rigoristes. La chancellerie et le ministère des Affaires étrangères privilégient plutôt l'approche dite de la « sécurité », laquelle favorise la construction européenne.¹⁷⁵ Chacune des parties semble camper sur ses positions.

¹⁷⁰ Simon Bulmer et William E. Paterson, « Germany in the European Union : Gentle Giant or Emergent Leader ? », *International Affairs* 72-1 (janvier)(1996), 29.

¹⁷¹ Wolfram F. Hanrieder, « Germany As Number Two ? : The Foreign and Economic Policy of the Federal Republic », *International Studies Quarterly* 26-1 (mars)(1982), 66.

¹⁷² Kreile, « West Germany : The Dynamics of Expansion », 784.

¹⁷³ *Ibid.*, 783.

¹⁷⁴ *Ibid.*, 784.

¹⁷⁵ Dyson et Featherstone, *The Road to Maastricht : Negotiating Economic and Monetary Union*, 262.

L'arrivée au pouvoir d'Helmut Kohl en 1982 renforcera l'engagement européen de l'Allemagne. Le nouveau chancelier, pour qui l'union politique de l'Europe est une nécessité, croit que l'union monétaire est une façon d'atteindre ce but.¹⁷⁶ Il tentera tout ce qui est possible pour faire de la monnaie unique une réalité et montrer que l'Allemagne est une nation respectable.¹⁷⁷ Le pouvoir lié à sa fonction fera de lui un leader crédible et il incitera constamment les ministères conservateurs et modérés à rechercher un compromis et à mettre de l'eau dans leur vin. Les ministères de l'Économie et des Finances et la Bundesbank, malgré leurs réserves, finissent par accepter l'avènement de la monnaie unique. L'adoucissement de leur position est rendu possible par l'influence occulte du chancelier et par l'évolution de la pensée des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères.¹⁷⁸ Sortant graduellement de leur tour d'ivoire, ils prennent conscience de l'importance des échanges d'idée entre ministères tant aux niveaux domestique qu'europpéen. Comme en France, l'europpéanisation de la vie politique est source de changements profonds dans les procédures des ministères en Allemagne.

¹⁷⁶ Ibid., 271.

¹⁷⁷ Bulmer et Paterson, « Germany in the European Union : Gentle Giant or Emergent Leader? », 11.

¹⁷⁸ Dyson et Featherstone, *The Road to Maastricht : Negotiating Economic and Monetary Union*, 263-268.

Chapitre 5

Pour une vision holistique de la convergence monétaire franco-allemande

5.1- L'arrivée de l'euro : un phénomène conjoncturel ...

Nous devons maintenant déterminer si une explication d'ordre historico-institutionnel nous permet de mieux comprendre la convergence franco-allemande dans le contexte du processus d'intégration monétaire européen.

Nous remarquons tout d'abord que les explications d'ordre structurel ne contredisent aucunement leurs homologues d'ordre conjoncturel. Les deux types d'analyse se complètent plutôt mutuellement, l'approche historico-institutionnelle nous permet de mieux comprendre l'adaptation des différents groupes sociaux à une conjoncture économique changeante et leur capacité à former des alliances, influençant ainsi les politiques adoptées par le gouvernement, et ce dans le but ultime de maximiser leurs intérêts.

Si nous nous penchons sur le cas qui nous intéresse, nous constatons que le regain de la construction européenne et la plus grande interdépendance des économies dans le cadre de la mondialisation amènent les gouvernements nationaux à s'adapter à un nouvel environnement devenu de plus en plus compétitif au milieu des années 1980. Face à la nouvelle conjoncture internationale, tous les États, libéraux ou interventionnistes, reconnaissent la nécessité d'abolir les dernières barrières commerciales et de libéraliser le marché des capitaux, décisions aux conséquences plus ou moins heureuses. Les tenants de l'approche conjoncturelle, nous l'avons constaté, perçoivent la création d'une monnaie unique comme une façon d'arrêter les turbulences économiques et de solidifier l'intégration européenne.

Si cette explication est valide, alors tous les pays de la Communauté/Union européenne doivent accepter sans hésitation de renoncer à leur souveraineté monétaire. Or, suite à la publication du mémorandum Balladur¹, le gouvernement français, jouissant du soutien de certains de ses homologues méditerranéens, est l'un des seuls gouvernements à souhaiter ouvertement la mise en circulation d'une unité commune. Du côté de l'Allemagne, la coalition CDU/CSU/FDP au pouvoir, désireuse de ne pas froisser son électorat, est plutôt réticente à appuyer le projet, malgré l'enthousiasme du chancelier Helmut Kohl et du ministre des Affaires étrangères Hans-Dietrich Genscher.² Les gouvernements britannique et danois, eux, s'opposent catégoriquement à la disparition de leurs monnaies nationales, opinion qu'ils garderont.³ Le traité de Maastricht, qui décrit intégralement le processus d'intégration monétaire, sera donc finalement adopté. Les différents pays ont toutefois dû accepter au préalable le concept d'« Europe à géométrie variable », qui permet, entre autres, aux pays ne désirant pas adopter l'euro de bénéficier d'une clause « opt out » et de garder leurs monnaies nationales.

Il est donc maintenant pertinent de s'interroger sur les facteurs qui favorisent l'assouplissement de la position allemande tout au long des négociations menant à l'avènement de l'euro. Certains auteurs suggèrent que la conversion récente, sous l'influence de la Direction du Trésor, du gouvernement français aux idées monétaristes fait de lui un partenaire crédible aux yeux de l'allié allemand, lequel

¹ Balleix-Banerjee, *La France et la Banque centrale européenne*, 21.

² Quatremer et Klau, *Ces hommes qui ont fait l'euro : querelles et ambitions européennes*, 151-154.

³ James I. Walsh, *European Monetary Integration & Domestic Politics: Britain, France and Italy* (Boulder: Lynne Rienner Publishers, 2000), 94.

finira par accepter certaines concessions.⁴ Cette explication peut toutefois paraître simpliste, car elle ne spécifie pas si la position des gouvernements des deux pays est uniquement influencée par la conjoncture économique internationale ou par des changements dans les préférences des acteurs sociétaux.

5.2- ... ou structurel ?

C'est là que la perspective d'une analyse structurelle devient intéressante, car elle nous permet de considérer la configuration institutionnelle à une époque précise. En effet, ce sont plutôt les représentants de la société civile et des milieux des affaires ou syndicaux, organisés en lobbies, qui tentent de gagner le gouvernement à leur cause et de l'amener à prendre des décisions qui leur seront favorables. Comme nous l'avons vu, la fin abrupte de la période des « trente glorieuses » amène les acteurs sociétaux à revoir leurs priorités tant au niveau domestique qu'europpéen. Les compagnies, les banques, les institutions financières et les syndicats français et allemands se comportant comme des acteurs rationnels, il est donc tout à fait légitime qu'ils recherchent les conditions qui leur permettront d'opérer de façon optimale. À ce titre, l'adoption ou la non-adoption d'une monnaie commune comme l'euro ne les laisse pas indifférents. Certains y gagneront, d'autres y perdront. Il est donc maintenant pertinent de se demander si l'opinion et les préférences anciennes ou nouvelles des intervenants non-étatiques peuvent influencer la façon dont ces derniers perçoivent l'euro et leur désir d'influencer ou non leur gouvernement respectif, lequel est modelé par leur structure et leur capacité organisationnelle.

⁴ Milesi, *Le roman de l'euro*, 45-47.

5.3- *L'évolution des préférences des acteurs non-étatiques en France, en Allemagne et en Europe*

La mondialisation et l'« européanisation » amènent les gouvernements français et allemand à remettre en question des principes auxquels ils étaient attachés depuis de nombreuses années. La nouvelle économie de marché, que certains qualifient de « capitalisme sauvage », fait prendre conscience aux décideurs des deux pays que les modèles traditionnels de l'« interventionnisme étatique à la française » et du « capitalisme rhénan » teinté de « soziale Marktwirtschaft » ne sont peut-être plus les plus appropriés pour favoriser le développement et la compétitivité du « site France » et du « site Allemagne ». Les rapports formels existant entre l'État et les autres acteurs économiques sont donc appelés à évoluer dans les deux pays, ce qui explique un changement radical dans les préférences de ces derniers. Ces changements sont-ils toutefois suffisants pour influencer les politiques du gouvernement national ? Comme les structures semblent résister aux variations dans la conjoncture économique⁵, il ne serait pas surprenant de constater qu'elles continuent à avoir un impact significatif sur le pouvoir de négociation dont dispose chaque groupe institutionnel par rapport à l'État.

5.3.1- *France*

Si nous considérons le cas français, nous constatons que les rapports privilégiés qui existaient entre l'État, les grandes compagnies et les banques depuis le début de la Ve République et qui étaient un héritage de l'époque colbertiste tendent à s'effriter depuis l'avènement de la mondialisation et du « tournant de la rigueur » en 1984. Ces institutions se trouvent donc à la croisée des chemins à cette époque, car

⁵ Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 254.

elles doivent revoir leurs stratégies dans le cadre d'une Europe de plus en plus intégrée.

Les compagnies doivent revoir leurs priorités. En effet, suite au retrait progressif de l'État de l'économie, le marché domestique n'offre plus autant de possibilités qu'avant.⁶ Les sociétés doivent décider si elles s'y maintiendront ou si elles risqueront le pari de l'internationalisation ou de l'eupéanisation. Les compagnies avec de fortes attaches locales, plus particulièrement les petites et moyennes entreprises, privilégient la première option. De leur côté, les grands groupes industriels (tant les sociétés d'État que celles demeurées dans le secteur concurrentiel) et les sociétés qui avaient déjà commencé à développer une stratégie d'expansion à l'étranger optent pour la deuxième solution et souhaitent avoir plus de latitude.⁷ C'est la raison pour laquelle des compagnies importantes comme Saint-Gobain, Pechiney ou Renault intensifieront leur présence à l'étranger et dans les autres pays européens dans le cadre de partenariats stratégiques ou de pénétration de nouveaux marchés.

L'ouverture de l'économie française sur le monde amène les compagnies à s'interroger davantage sur les effets des variations des politiques monétaires sur leur stratégie industrielle. La question les intéressait moins avant le « tournant de la rigueur » de 1983-1984, car le gouvernement français avait délibérément recours à la dévaluation compétitive pour stimuler l'économie domestique, qui tendait à opérer en quasi-autarcie.⁸ Une baisse de la valeur du franc par rapport à celle d'autres monnaies

⁶ Ménière, *Bilan de la France 1981-1993*, 129.

⁷ Anne-Marie Murel, « La fin de l'État actionnaire », *Esprit* 236 (octobre) (1997), 90.

⁸ Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 244-245.

favorisait les rares compagnies exportatrices, car cela stimulait la demande pour leurs produits rendus plus compétitifs. La situation change après 1983-1984, suite à l'abandon des politiques interventionnistes de l'État en matière de taux de change.

L'opinion des firmes françaises au sujet de la politique monétaire élaborée par la Banque de France et l'implantation éventuelle d'une monnaie unique est directement influencée par leur niveau d'activité à l'étranger.⁹ Ainsi, une compagnie se concentrant surtout sur le marché national se préoccupera peu du taux de change, car elle est moins vulnérable face à la conjoncture économique internationale. Elle est assurée d'être payée en francs par tous ses clients. (Cette situation n'est toutefois plus nécessairement vraie après le renforcement du marché commun. Comme les produits européens peuvent maintenant circuler librement à travers la Communauté, les clients traditionnels des compagnies « nationales » peuvent préférer acheter un bien étranger de qualité égale, mais meilleur marché.)

À l'inverse, une entreprise multinationale présente dans différents marchés suivra méticuleusement toute variation dans la valeur du franc. Un changement, si minime soit-il, peut avoir un impact significatif sur les résultats annuels d'une compagnie, car son chiffre d'affaires dépend des ventes et des coûts. Leur désir d'augmenter leurs parts de marché les amène donc à souhaiter une diminution de la valeur du franc, car leurs produits seraient plus abordables par la suite. Par contre, une appréciation de la monnaie les désavantage, car elles perdent des clients étrangers, témoin les conséquences néfastes de la sortie de l'Italie et de la Grande-Bretagne du SME lors de la crise spéculative de 1992.¹⁰ Les compagnies françaises

⁹ Jeffrey Frieden, « The Euro : Who Wins ? Who Loses ? », 30-32.

¹⁰ Ligtot. *Les problèmes monétaires de l'Union européenne: dévaluations compétitives et*

exportatrices pourraient donc sortir gagnantes de la création d'une monnaie unique, car, selon Jeffrey Frieden, la fin de l'incertitude à propos des taux de change entraînerait une diminution de leurs coûts de transaction.¹¹

Nous constatons que les compagnies exportatrices et non-exportatrices ont des préférences divergentes en matière de politiques monétaires. En tant qu'acteurs rationnels, les deux groupes tentent de maximiser leurs bénéfices par tous les moyens, y compris en se regroupant pour faire valoir leur point de vue auprès du gouvernement central. Or, il se trouve que le cadre institutionnel français favorise certaines compagnies aux dépens de d'autres qui disposent de moins de moyens. Toutes les industries ne jouissent pas du même degré d'influence face au gouvernement. En effet, les grandes entreprises, dont les patrons sont, depuis l'époque des beaux jours du Commissariat général du Plan¹², proches du pouvoir, peuvent faire valoir plus facilement leur point de vue auprès des hauts fonctionnaires, qui, comme eux, ont fréquenté les grandes écoles. Ce réseautage, qui permet de façon subtile l'adoption de politiques favorables aux intérêts des grandes compagnies, est un facteur de continuité historique dans le contexte institutionnel français.

Les banques et les institutions financières françaises doivent aussi se réajuster à la nouvelle conjoncture économique. Ces dernières sont d'abord encouragées par le gouvernement à offrir du financement à un taux préférentiel aux compagnies nationales dans le cadre d'une politique interventionniste.¹³ La majeure partie des activités du secteur bancaire est donc concentrée au niveau domestique. L'État

monnaie unique, 7.

¹¹ Frieden, « The Euro : Who Wins ? Who Loses ? », 26.

¹² Peter Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 168-169.

¹³ Lacoue-Labarthe, *Les banques en France: Privatisation, restructuration, consolidation*, 15.

français commence toutefois à se retirer graduellement du secteur financier en abolissant le contrôle du crédit, puis en privatisant les institutions se trouvant sous sa tutelle.¹⁴ Ces dernières ne peuvent donc plus compter sur le gouvernement pour les renflouer en cas de déficit. Elles ont donc tendance à adopter des logiques axées sur la recherche de la rentabilité et de l'efficacité, ce qui les amène à rationaliser leurs activités et à revoir leurs priorités.¹⁵

L'évolution des préférences des institutions financières françaises suivra donc une tangente similaire à celles des sociétés industrielles. Certaines banques continueront à se spécialiser dans les services aux particuliers et aux collectivités sur une base locale. Elles se préoccuperont moins de la valeur du franc. D'autres, comme BNP-Paribas ou le Crédit lyonnais, voudront diversifier leurs activités ou prendre de l'expansion à l'échelle européenne ou internationale.¹⁶

Les institutions misant sur la stratégie communautaire sont donc appelées à évoluer dans un cadre très compétitif, car leurs concurrents ne sont plus seulement français, mais aussi européens. Les grandes banques françaises doivent offrir des conditions avantageuses afin d'inciter des particuliers ou des fonds de placement à utiliser leurs services. En effet, comme les gouvernements ne peuvent maintenant plus avoir recours au contrôle des changes pour éviter une fuite massive de capitaux en cas de dévaluation de la monnaie nationale, les investisseurs tendent à placer leur argent là où les taux d'intérêt sont les plus élevés afin d'obtenir un meilleur rendement et d'augmenter leur gain. Comme les institutions monétaires hexagonales souhaitent demeurer compétitives par rapport à leurs homologues allemandes, elles

¹⁴ Ibid., 16 et 22.

¹⁵ Ibid., 26.

¹⁶ Ibid., 337.

tendent à favoriser la politique du « franc fort » et le maintien de taux d'intérêts aussi élevés que ceux de la Bundesbank.¹⁷ Elles considèrent donc la perte de souveraineté de la Banque de France comme un mal nécessaire, en attendant l'avènement de la monnaie commune.

Nous avons aussi constaté que la Bourse de Paris (CAC 40) se modernise pour absorber les actions des premières compagnies privatisées.¹⁸ Ses activités se dynamisent. Or, les investisseurs boursiers, surtout ceux au service des compagnies de fonds de pension américaines et britanniques, ont tendance à aller là où les dividendes seront les meilleurs.¹⁹ Conscientes de l'extrême volatilité des préférences des conseillers financiers, les autorités parisiennes souhaitent que leur place boursière continue à apparaître crédible à leurs yeux. Inutile de préciser qu'une bourse opère dans des conditions optimales lorsque la monnaie nationale est stable. L'adoption d'une monnaie commune favoriserait donc les administrateurs du CAC 40, car elle mettrait définitivement fin à la spéculation et à l'extrême variabilité des taux de change entre les différentes monnaies des pays participants. Une trop grande volatilité dans la valeur du franc n'incite donc pas les investisseurs à placer de l'argent en France.

Après avoir considéré les préférences des différents types d'institutions financières, nous en venons à la conclusion que leur attitude par rapport à l'adoption éventuelle d'une monnaie unique est influencée par leur niveau d'internationalisation. Le comportement des grandes banques et des institutions boursières se rapproche

¹⁷ David J. Howarth, *The French Road to European Monetary Union* (Basingstoke: Palgrave, 2001), 81 et 103.

¹⁸ Wolfgang Kowalsky, « Frankreichs Privatisierung » (Privatisations en France), *Lendemains* 45 (1987), 107.

¹⁹ Murel, « La fin de l'État actionnaire », 89.

donc de celui des grandes compagnies, et ce même si elles ont des raisons différentes de souhaiter l'avènement de l'euro. Cela les amènera à former une alliance contre nature avec les entreprises, et la collusion entre les deux groupes sera facilitée par leurs contacts communs dans les hautes sphères de l'État.

En effet, même si les dirigeants de la haute finance et de la grande entreprise ont des priorités différentes depuis l'adoption de politiques néo-libérales par le gouvernement, le système de cooptation dans lequel ils sont impliqués aux côtés des hauts fonctionnaires depuis les années 1960²⁰ continue à exister. Les pressions qui en découlent poussent le gouvernement, influencé par la très conservatrice Direction du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances, à poursuivre l'adoption de politiques économiques rigoristes. Ces dernières ne font d'ailleurs pas toujours l'affaire des plus petites banques et industries locales, qui tendent à être désavantagées par leur manque de contacts influents.

Notre analyse des changements d'ordre structurel survenus en France ne serait pas complète sans une description des nouvelles préférences des syndicats, qui participent activement au débat sur la monnaie unique malgré leurs divisions internes et leur perte d'influence suite à l'arrivée au pouvoir des socialistes, à l'adoption des lois Auroux ou aux privatisations des sociétés d'État.²¹

La mondialisation et l'européanisation entraînent une réorganisation du monde du travail, laquelle n'est pas sans avoir un impact certain sur les préférences des centrales syndicales françaises. La libéralisation graduelle des économies nationales et l'avènement du marché commun offre peut-être de nouvelles possibilités

²⁰ Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 168.

²¹ Kesselman, « Does the French Labor Movement Have a Future ? », 145-147.

aux entreprises du pays. Elle ne profite toutefois pas autant aux employés, car elle entraîne, nous l'avons vu, une réduction des effectifs et une précarisation des conditions de travail.²² Les taux d'intérêts élevés et la politique du « franc fort » ne provoquent aucune amélioration de la situation.

Les syndicats, et même la très radicale CGT, se rendent alors compte que l'économie française n'opère plus en autarcie et que l'époque du plein emploi est désormais révolue. Même si leurs effectifs fondent comme neige au soleil, ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour tenter d'intéresser la classe politique aux conditions de vie des travailleurs français, syndiqués ou non. Le transfert de certains pouvoirs de Paris à Bruxelles amène aussi les centrales syndicales à revoir leurs méthodes de négociation et à accepter certains compromis.²³

Analysons maintenant les préférences syndicales en matière de politique monétaire. Nous constatons que, de prime abord, les centrales auraient pu être contre le projet de création de monnaie commune. Les critères de convergence décrits dans le Traité de Maastricht forcent en effet les gouvernements nationaux à adopter des politiques économiques et monétaires particulièrement contraignantes et à réduire leurs déficits budgétaires.²⁴ La taille de l'État diminue donc et de nombreuses sociétés d'État sont privatisées. Ces positions sont diamétralement opposées aux opinions traditionnelles des syndicats, lesquelles, fortement influencées par les principes keynésiens, stipulent que l'État doit intervenir davantage dans l'économie pour réduire les inégalités sociales.²⁵

²² Ibid., 148-152.

²³ Schmidt, « The Changing Dynamics of State-Society Relations in the Fifth Republic », 145.

²⁴ Milesi, *Le roman de l'euro*, 175.

²⁵ Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 193-

Or, les syndicats français, du moins la CFDT et FO, favorisent, malgré leurs réserves, le processus d'intégration monétaire. Ces deux centrales modérées pensent, en effet, que la monnaie unique ne favorisera pas l'augmentation du chômage en France, car les délocalisations intra-européennes seront moins justifiables qu'avant. La CGT, la plus radicale des centrales, demeure, elle, plutôt sceptique.²⁶

Si nous revenons à notre perspective historico-institutionnelle, nous pouvons constater que les syndicats ne se rallient aux politiques néo-libérales du gouvernement qu'à contrecœur. La baisse de leurs effectifs, ainsi que leurs divisions internes perpétuelles leur nuisent lorsque vient le temps de négocier efficacement avec l'État. L'opinion publique ne tend pas à sympathiser avec elles pour ces mêmes raisons. Comme les différentes centrales ont des vues divergentes au sujet des politiques gouvernementales, elles tendent à ne pas participer (par choix ou par contrainte) aux grands débats de société, une situation qui perdure dans les années 1980 et 1990.²⁷ En bref, les syndicats n'ont jamais été et ne sont pas favorisés par le cadre institutionnel français. Il y a donc continuité historique et le débat sur l'euro ne constitue donc pas une exception à la règle.

Nous avons aussi constaté que la conjoncture économique internationale et l'enclenchement du processus d'intégration monétaire européen amènent le gouvernement français à remodeler en profondeur ses institutions économiques. Nous n'avons qu'à penser à l'accession de la Banque de France à l'autonomie²⁸ ou à la

195.

²⁶ Milner, « French Trade Unions and the Single European Market », 12.

²⁷ Peter Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 247.

²⁸ Milesi, *Le roman de l'euro*, 47.

restructuration du ministère de l'Économie et des Finances²⁹ dans les années 1980 et 1990, choses qui auraient été impossibles quelques années auparavant. Ces décisions constituent à la fois un facteur de continuité et de changement. En effet, elles sont le résultat de l'expression des préférences des groupes dits d'élite, auxquels appartiennent les représentants de la haute finance et de la grande entreprise, qui avaient tout à gagner d'un passage à la monnaie unique et qui ont toujours été favorisés par le contexte institutionnel français, au détriment des syndicats et des autres petites compagnies et institutions financières moins bien organisées. Voilà pour la tradition historique. Or, ces changements institutionnels importants, en rupture avec la tradition interventionniste française, n'auraient pu se produire sans une « dissémination »³⁰ des idées néo-libérales dans la population ou sans l'acceptation des politiques d'austérité par le parti socialiste.³¹ Comme il semble y avoir un certain consensus entre les élites et la population au sujet des nouvelles orientations politiques, il n'y a pas de vrai débat sur l'indépendance de la Banque de France ou sur les nouvelles missions des ministères. Les seules voix discordantes sont celles de quelques hommes politiques souverainistes, comme Philippe Séguin ou Jean-Pierre Chevènement.³² Le projet d'union monétaire, qui visait tout d'abord à satisfaire les intérêts des élites, jouit donc d'un important appui en France.

5.3.2- Allemagne

Si nous nous penchons maintenant sur le cas allemand, nous constatons que la séparation entre les grandes banques et les grandes compagnies ébranle sérieusement

²⁹ Mamou, « Une machine de pouvoir: la Direction du Trésor », 295-307.

³⁰ Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 278.

³¹ Jacqueline Coignard, « Privatisations : la fin des dogmes », *Libération* (Paris), 12 mars 1993, 9.

³² Ludwig Siegele, « Bundesbanque de France », 26.

le système des participations croisées qui était en vigueur depuis le 19^e siècle.³³

Comme en France, les intervenants des secteurs de la haute finance, de la grande entreprise et de l'industrie en général sont appelés à changer de stratégie et à s'ajuster à la nouvelle donne économique.

Étant donné que, pour des raisons historiques et politiques, l'Allemagne a toujours eu une importante tradition commerciale, ses firmes ont toujours été ouvertes sur le monde, et ont donc appris à composer avec les variations dans les taux de change. Les compagnies allemandes, les multinationales comme les PME, savent donc s'adapter avec brio à la nouvelle situation économique du milieu des années 1980.³⁴

La diversité des marchés des firmes domestiques, qui peut être perçue comme une grande force à l'ère de la mondialisation, s'avère aussi problématique à cause de la multiplicité des clients. Les compagnies allemandes faisant affaire avec l'étranger font donc face aux mêmes situations que leurs homologues françaises. De plus, l'appréciation constante du Deutsche Mark, conséquence de la fin du système de Bretton Woods et de l'adoption de politiques monétaires anti-inflationnistes par la Bundesbank, ne fait rien pour aider les entrepreneurs.³⁵ Ces derniers, nous l'avons vu, doivent de plus en plus composer avec la concurrence d'homologues américains, japonais et des pays nouvellement industrialisés du sud-est asiatique. La perte de compétitivité des produits allemands s'accroîtra avec la vague spéculative contre les monnaies du SME, laquelle a aussi affecté les compagnies françaises.³⁶

³³ Floc'hic, « Le système bancaire allemand au cœur du débat sur la croissance », 22 et 38.

³⁴ Gougeon, *Comprendre l'économie allemande*, 46.

³⁵ Kreile, « West Germany: the Dynamics of Expansion », 801.

³⁶ Ligot, *Les problèmes monétaires de l'Union européenne: dévaluations compétitives et*

Étant donné qu'un nombre important de compagnies allemandes, toutes dimensions confondues, est impliqué dans le commerce international, il est primordial que le taux de change de la monnaie nationale leur soit favorable. Elles pensent aussi que les politiques d'austérité de la Bundesbank les pénalisent. C'est la raison pour laquelle le DIHT, l'organisation représentant les chambres de commerce allemandes locales ou étrangères³⁷, pourrait amener le gouvernement fédéral à considérer l'option d'une monnaie commune européenne, et ce malgré le scepticisme dont il fait d'abord preuve³⁸ et l'attachement des Allemands pour le Deutsche Mark, symbole de leur réussite de l'après-guerre. Il est injuste, selon le DIHT et le BDI, une autre fédération industrielle, que l'Allemagne soit plus pénalisée que certains de ses partenaires européens à chaque dépréciation d'une monnaie forte comme le dollar américain. Le risque doit donc être partagé entre plusieurs pays européens qui privilégient les mêmes politiques monétaires.³⁹ Le regroupement de l'ensemble des compagnies allemandes, et pas seulement de la grande entreprise, sous la bannière du DIHT, leur permet de jouir d'une tribune exceptionnelle et de faire valoir leur point de vue plus facilement auprès du gouvernement. On reconnaît là une manifestation de la mise en commun des ressources propre au cadre institutionnel allemand.⁴⁰

La mondialisation et l'« européenisation » amènent certains intervenants du secteur financier à changer de stratégie opérationnelle et à offrir de nouveaux services. En effet, les « trois grandes » et la Hypo- Vereinsbank en profitent pour

monnaie unique, 29.

³⁷ Presse- und Informationsamt der Bundesregierung, *Tatsachen über Deutschland* (Allemagne: Faits et réalités), 310-311.

³⁸ Milesi, *Le roman de l'euro*, 84.

³⁹ Michael Stürmer, « Les Allemands et leur argent », *Documents : Revue des questions allemandes* 4 (octobre) (1997), 48.

⁴⁰ Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 234-236.

prendre de l'expansion dans la nouvelle Europe financière sans frontière et font donc face aux mêmes contraintes que leurs concurrentes des autres pays de la Communauté.

La haute finance souhaite la stabilité du Deutsche Mark et une augmentation des taux d'intérêts de la Bundesbank. Quoiqu'elles aient longtemps bénéficié des politiques monétaires d'austérité de cette dernière, les banques allemandes ne sont toutefois pas à l'abri d'un retournement de situation en matière de taux de change. La crise spéculative leur fait en effet prendre conscience de la fragilité du processus d'intégration monétaire européen.⁴¹ De plus, la conversion récente de certaines banques centrales européennes à la doctrine monétariste incite les institutions financières concurrentes des banques allemandes à proposer des placements aussi fiables que les leurs.⁴² Elles ont donc tout intérêt à ce que l'avènement de la monnaie unique ait lieu, car les taux d'intérêts seraient les mêmes dans l'ensemble de la zone euro.

L'opinion des « trois grandes » et de l'Hypo- Vereinsbank n'est toutefois pas partagée par l'ensemble du secteur bancaire allemand. En effet, les « Sparkassen » et les « Landesbanken », qui ont de solides assises régionales, sont plutôt sceptiques quant à la nécessité d'implanter une unité monétaire commune.⁴³ Comme leurs services s'adressent surtout aux particuliers, aux collectivités locales et aux compagnies oeuvrant sur leurs territoires, elles sont peu sensibles (du moins, en apparence), aux effets de la conjoncture économique internationale sur leurs activités. Leur perception de la monnaie unique est aussi semblable à celle de leurs clients, qui

⁴¹ Milesi, *Le roman de l'euro*, 84.

⁴² Lacoue-Labarthe, *Les banques en France: Privatisation, restructuration, consolidation*, 29.

⁴³ Quatremer et Klau, *Ces hommes qui ont fait l'euro : querelles et ambitions européennes*, 258.

sont fortement attachés au Deutsche Mark.⁴⁴ L'extrême polarisation du système bancaire allemand et la division qui en résulte ne favorisent donc pas une action commune auprès des différents intervenants politiques et économiques. Les deux camps s'organisent et celui des grandes banques gagne, car il est mieux organisé et a plus de ressources à sa disposition. Les « Landesbanken » sont donc devant un fait accompli et n'ont donc pas d'autre alternative que de se rallier à l'opinion du plus fort.

Si nous considérons maintenant les préférences des autorités boursières de Francfort, nous constatons que ces dernières privilégient davantage l'approche des « trois grandes » que celle des « Landesbanken ». L'indice DAX a en effet le vent dans les voiles depuis sa formalisation et le plus grand recours à la capitalisation boursière par les grandes compagnies allemandes.⁴⁵ À l'instar du CAC 40, la place de Francfort opère de façon optimale lorsque la monnaie est stable et que les actions des compagnies qui y sont cotées ont un bon rendement. Les investisseurs conservateurs, surtout ceux des fonds de pension, sont alors plus réceptifs.

Nous remarquons que la majorité des compagnies et la haute finance, à laquelle se rallieront éventuellement les « Landesbanken » et les « Sparkassen », souhaiteraient l'avènement de la monnaie unique. On assiste donc, comme en France, à la constitution d'une alliance contre nature entre deux groupes aux intérêts divergents. Le front commun finance-industrie n'est toutefois pas une nouveauté, car ce lien existait déjà à l'époque de la sous-évaluation du Deutsche Mark dans les

⁴⁴ Ibid., 246.

⁴⁵ Gabel, « Marchés, bourses, entreprises: la place financière allemande se modernise », 18.

années 1950-1960.⁴⁶ L'union entre les banques et les compagnies crée un lobby puissant dont le mandat est de faire pression sur le gouvernement pour le gagner à la cause de l'euro, et ce malgré l'hostilité dont fait preuve la population allemande.⁴⁷ Le pouvoir de négociation du front commun et l'écoute attentive du gouvernement sont des éléments de continuité historique, eux-mêmes manifestations de la force de la société civile allemande face à l'appareil étatique et du militantisme des différentes organisations parapluie.⁴⁸

Les changements dans les préférences des secteurs industriels et financiers ne sont pas sans avoir un impact sur la structure et l'organisation des syndicats. À l'instar de l'économie nationale, le monde du travail allemand est en effet appelé à s'ajuster à la nouvelle conjoncture économique. Le système des « Tarifsverträge », facteur de paix sociale, fonctionne bien tant que l'Allemagne est divisée et qu'elle maintient quelques politiques commerciales protectionnistes.⁴⁹ La réunification du pays modifie la donne et bouleverse le paysage industriel allemand. Cet événement pousse les syndicats à accepter certaines concessions. À quoi bon tenter de maintenir un niveau salarial uniforme dans l'ensemble du pays quand on sait pertinemment que les principes des « Tarifsverträge » sont difficilement applicables en Allemagne de l'Est ?⁵⁰

Les syndicats allemands sont donc, pour les raisons décrites précédemment, beaucoup affectés par la nouvelle conjoncture économique et politique. Ils essaient, tant bien que mal, de garder leurs effectifs et de continuer à jouer un rôle influent

⁴⁶ Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 237.

⁴⁷ Milesi, *Le roman de l'euro*, 84 et 118.

⁴⁸ Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 240-241.

⁴⁹ Gougeon, *Comprendre l'économie allemande*, 50.

⁵⁰ Donat, « Problèmes du syndicalisme en RDA », 73-74.

dans le débat national.⁵¹ Ils s'interrogent même sur la validité de principes qu'ils avaient reconnus dès les premières années de la République fédérale dans l'après-guerre immédiat.

L'un de ces principes est l'adoption de politiques monétaires rigoristes par la Bundesbank. Son acceptation par les syndicats était l'un des piliers à la base du consensus social en vigueur en Allemagne pendant les « trente glorieuses ».⁵² Or, il s'avère que certaines centrales n'approuvent pas l'orthodoxie monétaire de la banque centrale, une tendance qui se manifestera davantage à l'époque de la crise spéculative au sein du SME.⁵³ L'attitude de la Bundesbank, qui plaît aux investisseurs financiers, rend, nous l'avons constaté, le Deutsche Mark plus crédible à leurs yeux. L'appréciation de la monnaie allemande qui s'ensuit rend les produits domestiques moins compétitifs. Ce facteur fournit donc un prétexte aux patrons pour délocaliser une partie de la production.⁵⁴

Les syndicats, qui, pour des raisons évidentes, souhaitent sauvegarder le plus d'emplois possible en Allemagne, se mettent donc à percevoir la politique du « mark fort » préconisée par la Bundesbank comme nuisible à l'expansion et à la croissance économique domestique. Ils peuvent donc percevoir l'adoption de la monnaie unique comme une façon de diminuer l'influence de la banque centrale allemande dans le cadre d'un processus d'intégration monétaire européen.⁵⁵ Leur recherche constante du

⁵¹ Lestrade, « La réforme de la cogestion, un coup d'arrêt au déclin des syndicats ? », 20-21.

⁵² Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 240.

⁵³ Daphne Josselin, « Trade Unions for EMU : Sectoral Preferences and Political Opportunities », *West European Politics* 24-1 (janvier)(2001), 63-64.

⁵⁴ Lalletment, « L'Allemagne entre délocalisations et relocalisations : faux débat et vrais enjeux », 27.

⁵⁵ Josselin, « Trade Unions for EMU : Sectoral Preferences and Political Opportunities », 63-64.

consensus, héritage de l'époque des « trente glorieuses »⁵⁶, les amène à accepter certaines concessions et à appuyer tacitement les politiques favorables à l'industrie.

Le consensus qui existait entre les secteurs financier, industriel et syndical⁵⁷ est donc maintenu, ce qui favorise l'acceptation de la monnaie unique par le gouvernement. L'adoption par ce dernier de politiques nécessaires à l'implantation de l'euro forceront les derniers groupes sceptiques, comme les ailes radicales de la CDU et du SPD, la CSU et l'ensemble de la population allemande à accepter la nouvelle réalité. Ce changement d'attitude favorise la modification des statuts de la Bundesbank et des processus opérationnels des ministères. Il y a donc continuité historique.

5.3.3- *Union européenne*

Notre analyse historico-institutionnelle ne saurait être complète sans une description de la scène politico-économique européenne et du comportement des acteurs financiers, industriels et syndicaux français et allemands qui y évoluent.

Le transfert de certaines compétences des pays à l'Union européenne entraîne la création d'un nouveau niveau de gouvernement supranational. Les États membres, qui perdent une partie de leur souveraineté, s'en trouvent affaiblis et ne peuvent plus légiférer de façon autonome.⁵⁸ Les groupes de pression découvrent toutefois une nouvelle tribune où ils peuvent faire valoir leur point de vue.⁵⁹

Le comportement des institutions européennes, et surtout celui de la très puissante Commission, sera bientôt semblable à celui des gouvernements nationaux,

⁵⁶ Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 241.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Schmidt, « The Changing Dynamics of State-Society Relations in the Fifth Republic », 145.

⁵⁹ Ibid., 146.

qui tendent en effet à privilégier les acteurs économiques influents que sont les industries et les banques.⁶⁰ Les principes régissant le fonctionnement du cadre institutionnel européen sont fortement inspirés du néo-libéralisme, car ils visent, comme nous avons pu le constater, à déréglementer le commerce entre les différents États membres et à favoriser la compétitivité des compagnies nationales.⁶¹

Conscients que les institutions de l'Union européenne constituent de formidables interlocuteurs et font partie d'un cadre structurel complètement nouveau, les différents intervenants de tous les pays d'Europe s'organisent en groupes de pression pour tenter d'obtenir au niveau communautaire ce que leur faiblesse structurelle ne leur permet pas d'obtenir au niveau national. Ils peuvent aussi se servir de la scène européenne pour renforcer leur capacité à négocier auprès de leur gouvernement national.⁶²

Les intervenants industriels, financiers et syndicaux possèdent leurs propres organisations parapluie. Les premiers sont regroupés au sein de l'UNICE, organisation militant auprès de la Commission pour qu'elle implante des politiques qui leur seront favorables, incluant la création d'une monnaie unique.⁶³ La force de persuasion des hommes d'affaires, toutes nationalités confondues, sera donc un facteur d'avancement dans le dossier de l'intégration monétaire.

La plupart des syndicats nationaux sont regroupés, eux, sous la bannière de l'ETUC et revendiquent la création d'une Europe sociale.⁶⁴ Ils ne ménagent aucun effort pour pousser les institutions de Bruxelles à adopter des directives qui leur

⁶⁰ Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 261.

⁶¹ Schmidt, « The Changing Dynamics of State-Society Relations in the Fifth Republic », 157.

⁶² Ibid., 142.

⁶³ Moravcsik, « Negotiating the Single European Act: national interests and conventional statecraft in the European Community », 23.

⁶⁴ Milner, « French Trade Unions and the Single European Market », 11.

seront favorables, car ils savent que ces dernières auront préséance sur les lois nationales une fois approuvées.⁶⁵ Les motifs des centrales nationales varient toutefois d'un pays à l'autre. En effet, les syndicats français, même la très radicale CGT, veulent gagner un pouvoir de négociation qu'ils n'ont jamais eu à l'échelle nationale à cause des divisions qui les ont toujours minés et empêchés de participer aux grands débats sociaux, dont celui sur la monnaie unique.⁶⁶ Ils espèrent aussi que l'adoption de normes du travail européennes amélioreront les conditions de travail des employés français.⁶⁷ Leurs confrères allemands, de leur côté, souhaitent que le modèle de relations du travail dans lequel ils évoluaient durant les « trente glorieuses » soit implanté à l'échelle européenne. Ils perçoivent donc la création d'un euro stable comme un moyen de parvenir à cette fin.⁶⁸ Toutes les centrales s'accordent pour dire que le moment est venu d'harmoniser les normes du travail à l'échelle européenne et que l'avènement de la monnaie unique constitue une fenêtre d'opportunité à saisir pour faire avancer le débat. Comme l'union fait la force, les syndicats finiront par obtenir l'ajout d'une clause visant à favoriser le bien-être des populations dans la version finale du protocole d'union monétaire.⁶⁹

L'acceptation du processus d'intégration monétaire par la France et l'Allemagne est donc le produit de la convergence d'intérêts de groupes tant au niveau national que supranational. Les rapports de force existant à ces niveaux entre les différentes organisations sont donc influencés par leurs expériences historiques et renforcent donc la plausibilité d'une explication historico-institutionnelle.

⁶⁵ Schmidt, « The Changing Dynamics of State-Society Relations in the Fifth Republic », 145.

⁶⁶ Hall, *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*, 247.

⁶⁷ Josselin, « Trade Unions for EMU: Sectoral Preferences and Political Opportunities », 60-61.

⁶⁸ Ibid., 63.

⁶⁹ Milesi, *Le roman de l'euro*, 222.

Conclusion

Notre démarche, qui visait à analyser l'impact de l'évolution des préférences des institutions économiques tant étatiques que non-étatiques françaises et allemandes sur la convergence des politiques des deux pays dans le cadre du processus d'intégration monétaire européen, nous permet de conclure que l'approche historico-institutionnelle s'avère concluante pour comprendre les rouages complexes de ce phénomène politico-économique exceptionnel.

La validité de l'approche historico-institutionnelle ne nous amène pas à nier l'importance des explications conjoncturelles. Ces dernières, nous l'avons constaté, nous permettent de mieux comprendre pourquoi le processus d'intégration monétaire européen, projet qui semblait utopiste jusqu'à une époque récente, ne s'est pas enclenché en 1969, année de la publication du rapport Werner, ou en 1979, lors du lancement officiel du Système monétaire européen. Elles nous font donc prendre conscience que la majorité des conditions favorables à l'introduction d'une monnaie unique, à savoir l'interdépendance des économies nationales, la libéralisation du commerce et des marchés des capitaux, ainsi qu'une forte volonté politique, sont réunies en 1989, moment où le comité Delors dévoile les conclusions de son rapport. Les effets pervers de la « trilogie impossible » ne feront qu'accélérer la convergence entre les politiques économiques des différents pays européens, dont la France et l'Allemagne.

Même si les deux pays répondent de façon similaire aux changements économiques conjoncturels en privatisant leurs sociétés d'État, en réduisant leurs subventions et en se convertissant aux idées néo-libérales en vogue à l'époque, leurs politiques demeurent fortement influencées par leur expérience historique. Nous

n'avons qu'à penser au maintien de l'État centralisateur, héritage de la monarchie absolue et du système interventionniste de la Ve République, en France ou du non-rejet du système de négociation axé sur la recherche du consensus, destiné à éviter que la grande inflation des années 1920 ou que la dictature nazie ne se reproduisent, en Allemagne.

L'importance accordée à la dimension historique et aux institutions nous fait prendre conscience que même si les préférences des acteurs économiques évoluent à travers les décennies, les rapports formels qui existent entre eux tendent à demeurer constants. Ils sont, nous l'avons vu, le produit de leur capacité organisationnelle et des ressources qu'ils ont à leur disposition. Il y a, en effet, toujours un certain niveau de cooptation entre la haute fonction publique et les élites industrielles et financières en France, ainsi qu'un front commun informel entre les associations patronales, financières et syndicales en Allemagne. Toutes ces dimensions ont un impact sur le pouvoir qu'ont les institutions à négocier entre elles et avec le gouvernement, dans le but de satisfaire leurs intérêts et de demeurer influentes.

Nous avons vu que les gouvernements tendent à satisfaire les intérêts des groupes les mieux organisés. C'est ce qui se produit dans le cas de l'euro, car les secteurs qui souhaitent l'avènement de la monnaie unique sont ceux qui jouissent de la plus grande force de persuasion. Le changement d'attitude du gouvernement amène donc les acteurs à se prononcer sur toute reconfiguration institutionnelle, qui est, la plupart du temps, acceptée par l'ensemble de la population, gagnée à la nouvelle norme.

Il est donc plus juste d'expliquer la convergence franco-allemande dans le dossier de l'euro par l'ajustement des gouvernements des deux pays à la nouvelle

conjoncture économique internationale, ajustement visant à satisfaire les intérêts des groupes sociétaux les plus influents dans le respect de la continuité historique. La conversion des deux pays les plus importants de l'Union européenne à la cause de l'intégration monétaire, amènera éventuellement leurs partenaires, à l'exception notoire de la Grande-Bretagne, du Danemark et de la Suède, à accepter l'adoption de politiques monétaires rigoristes, faisant ainsi de l'euro une réalité.

Bibliographie

- « Air France évaluée à 3,6 milliards de francs », *Le Figaro* (Paris), 15 décembre 1994, VIII.
- « Aufschub in Frankreichs Privatisierungsprogramm » (Délai dans le programme français de privatisation), *Neue Zürcher Zeitung* (Zurich), 9 avril 1994, 17.
- « Bercy simplifie la procédure de vente de gré à gré », *La Tribune* (Paris), 30 août 1995, 20.
- « Compagnie générale maritime : la CMA l'emporte », *Le Figaro* (Paris), 22 octobre 1996, V.
- « Conquérant américain cherche Générale », *L'Express* (Paris), 26 juin au 22 juillet 2003, 76.
- « Countdown für die Privatisierung der Seita » (Compte à rebours pour la privatisation de la Seita), *Neue Zürcher Zeitung* (Zurich), 28 janvier 1995, 18.
- « Date mouvante pour la vente de Renault », *Libération* (Paris), 8 mars 1994, 11.
- « Dix ans d'attente pour un visa dans le privé », *La Tribune* (Paris), 6 mai 1996, 2-3.
- « Dreißig Männer herrschen über Frankreichs Konzerne » (Trente hommes règnent sur les compagnies françaises), *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (Francfort/Main), 6 janvier 1994, 14.
- « Einsetzung von Frankreichs Privatisierungsrat » (Établissement du conseil de la privatisation en France), *Neue Zürcher Zeitung* (Zurich), 2 septembre 1993, 11.
- « Entretien avec Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France ». 1998.
Projet 253 : 9-17.
- « Frankreichs Notenbank vor der Autonomie » (La banque centrale française avant l'autonomie), *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (Francfort/Main), 10 avril 1993, 11.
- « Frankreich will Privatisierung staatlicher Unternehmen vorantreiben » (La France veut continuer la privatisation des sociétés d'État), *Blick durch die Wirtschaft* (Francfort/Main), 9 janvier 1995, 2.
- « La Caisse nationale de prévoyance pourrait être mise sur le marché au début de l'année prochaine », *Le Monde* (Paris), 30 novembre 1994, 22.

- « La CGM privatisée avant la fin de l'année », *Le Figaro* (Paris), 24 juin 1996, I.
- « La France compte sept millions d'actionnaires », *Le Figaro* (Paris), 28 avril 1994, IV.
- « La France est-elle compétitive ? ». 1998. *Alternatives économiques* Hors série numéro 36 : 18-19.
- « Le décret à la signature d'Alain Juppé », *Le Figaro* (Paris), 13 juillet 1995, III.
- « Le gouvernement étudie la privatisation de la SNECMA », *La Tribune* (Paris), 24 mai 1996, 10.
- « Le gouvernement retarde la privatisation d'Usinor-Sacilor », *Libération* (Paris), 24 mai 1995, 25.
- « Les étrangers pourront acquérir plus de 20 % du capital des entreprises », *Le Monde* (Paris), 28 mai 1993, 17.
- « L'État mise sur la privatisation de Renault en 1995 », *Le Figaro* (Paris), 29 novembre 1994, I.
- « L'inflation est-elle définitivement vaincue ? ». 1998. *Alternatives économiques* Hors série numéro 36 : 16-17.
- « Paris hält am Privatisierungskurs fest » (Paris maintient le rythme des privatisations), *Neue Zürcher Zeitung* (Zurich), 29 octobre 1994, 17.
- « Paris schreckt vor der Privatisierung der France Telecom zurück » (Paris recule face à la privatisation de France Telecom), *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (Francfort/Main), 13 juillet 1995, 17.
- « Paris schreckt vor Privatisierungen zurück » (Paris recule face aux privatisations), *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (Francfort/Main), 29 novembre 1993, 19.
- « Paris wagt den ersten Privatisierungs-Schritt » (Paris lance la première vague de privatisations), *Die Welt* (Hambourg), 20 septembre 1993, 16.
- « Privatisations : la nouvelle vague », *Le Figaro* (Paris), 26 août 1996, 9.
- « Privatisations : le programme et... les mauvaises surprises », *La Tribune* (Paris), 26 mai 1995, 5.
- « Privatisations : le projet remodelé en commission », *Libération* (Paris), 25 juin 1993, 13.

- « Privatisierung hat Konjunktur » (La privatisation a la conjoncture), *Die Welt* (Hambourg), 9 juin 1993, 17.
- « Reges Interesse für Balladurs Programm » (Intérêt intense pour le programme de Balladur), *Neue Zürcher Zeitung* (Zurich), 29 juin 1993.
- « Renault : les syndicats divisés sur la privatisation », *Le Figaro* (Paris), 18 août 1994, I.
- « Renault, Pechiney, CGM : privatisation lancée », *Le Figaro* (Paris), 14 juillet 1995, IV.
- « Renault-Privatisierung auf Eis gelegt » (La privatisation de Renault sur la glace), *Die Welt* (Hambourg), 8 mars 1994, 14.
- « Renault sur la ligne de départ », *Le Figaro* (Paris), 28 octobre 1994, XIII.
- « Sehr ruhige « rentrée » in Frankreich » (Rentrée très tranquille en France), *Neue Zürcher Zeitung* (Zurich), 17 septembre 1994, 11.
- « Seita : les candidats au noyau stable ont déposé leur offre », *La Tribune* (Paris), 31 janvier 1995, 24.
- « Seita : projet de loi pour amender le statut », *Le Figaro* (Paris), 30 novembre 1994, 1.
- « Seita : un prix « raisonnable et bon marché » », *La Tribune* (Paris), 27 janvier 1995, 31.
- « SNECMA : désaccord sur la privatisation », *Le Figaro* (Paris), 24 mai 1996, IV.
- « The French connection », *Financial Times* (Londres), 17 octobre 1996, 13.
- « Thomson sera privatisé de gré à gré », *Le Figaro* (Paris), 3-4 août 1996, I.
- « UAP : succès mitigé de l'offre publique de vente », *Le Figaro* (Paris), 18 mai 1994, I.
- « Un Français sur deux favorable aux privatisations », *Le Figaro* (Paris), 28 janvier 1993, VI.
- « Usinor-Sacilor : la privatisation en suspens », *La Tribune* (Paris), 22 mai 1995, 14.
- « Usinor-Sacilor : le compte à rebours est enclenché », *La Tribune* (Paris), 7 février 1995, 26.

- « Verbindung mit Paris gestört » (Le lien avec Paris détruit), *Frankfurter Rundschau* (Francfort/Main), 13 juillet 1995, 13.
- « Viele Hürden für das Privatisierungsprogramm in Frankreich » (Plusieurs obstacles au programme de privatisations en France), *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (Francfort/Main), 8 juin 1995, 23.
- Abescat, Bruno. « Une privatisation à la gauloise », *L'Express* (Paris), 26 janvier 1995, 22-23.
- Aeschimann, Éric. « Banque de France : sous l'autonomie, les réformes », *Libération* (Paris), 22 avril 1993, 9.
- Aeschimann, Éric. « Juppé lance la privatisation d'Usinor-Sacilor dans un climat social tendu », *Libération* (Paris), 1^{er} juin 1995, 2.
- Aeschimann, Éric. « L'épreuve du feu pour une vieille dame », *Libération* (Paris), 10-11 avril 1993, 8-9.
- Aftalion, Florin. « Pour : la croissance économique », *Le Figaro* (Paris), 20 septembre 1994, 2.
- Aglietta, Michel, dir. 1986. *L'ECU et la vieille dame: un levier pour l'Europe*. Paris : Economica.
- Agudo, Pierre. « L'intérêt national abandonné aux mains des boursicoteurs », *L'Humanité* (Paris), 28 juin 1993, 4-7.
- Allion, Lionel. « Feu vert de la droite et du PS à la privatisation », *L'Humanité* (Paris), 11 avril 1995, 12.
- Andolfatto, Dominique. 1994. « Les syndicats et l'Europe ». *Regards sur l'actualité* (novembre) : 45-56.
- Andrews, David M. 1994. « Capital Mobility and State Autonomy : Toward a Structural Theory of International Monetary Relations ». *International Studies Quarterly* 38-2 (juin): 193-218.
- Angel, Benjamin et Jacques Lafitte. 1998. *L'Europe : Petite histoire d'une grande idée*. Paris : Gallimard.
- Ashford, Douglas E. 1988. « In Search of French Planning : Ideas and History at Work ». *West European Politics* 11-3 (juillet): 150-161.
- Baier, Lothar. 1988. « Firma Frankreich : Eine Betriebsbesichtigung » (Firme France : une visite de l'usine). Berlin : Verlag Klaus Wagenbach.

- Balibar, Étienne. 2001. *Nous, citoyens d'Europe ? Les frontières, l'État, le peuple*. Paris : La Découverte.
- Balleix-Banerjee, Corinne. 1999. *La France et la banque centrale européenne*. Paris : Presses universitaires de France.
- Banque de France. 1992. « L'action de la Banque de France en matière de politique monétaire et de surveillance bancaire ». *Problèmes économiques* 2292 (23 septembre) : 1-9.
- Bartu, Friedemann. « Frankreichs Bruch mit napoleonischer Tradition » (L'abandon de la tradition napoléonienne par la France), *Neue Zürcher Zeitung* (Zurich), 5-6 septembre 1993, 11.
- Bauer, Michel. 1988. « The Politics of State-Directed Privatisation : The Case of France, 1986-88 ». *West European Politics* 11-4 (octobre): 49-60.
- Baumann, Wolfgang. 1990. « De la crise au changement de structure : la conjoncture en RFA – 1983 à 1992 ». *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (juillet) : 91-104.
- Baun, Michael J. 1995-1996. « The Maastricht Treaty as High Politics: Germany, France, and European Integration ». *Political Science Quarterly* 110-4 (hiver): 605-624.
- Békerman, Gérard et Michèle Saint-Marc. 1991. *L'ECU*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Bensamel, Nathalie et Renaud de La Baume. « Privatisables : les acheteurs comptent leurs sous », *Libération* (Paris), 13 avril 1993, 7-8.
- Berger, Alain. « Privatisations : Les Français en redemandent », *Le Figaro Magazine* (Paris), 9 avril 1994, 38-44.
- Berley, Max. « Pechiney Will Go To Market Alone », *International Herald Tribune* (New York), 15 novembre 1995, 17.
- Bernhard, William. 1998. « A Political Explanation of Variations in Central Bank Independence ». *The American Political Science Review* 92-2 (juin): 311-327.
- Bertolus, Jean-Jérôme et Philippe Reclus. « SFP, Thomson, CIC, CGM... des privatisations à haut risque », *La Tribune* (Paris), 11 octobre 1996, 2-3.
- Beuve-Méry, Alain. « Privatisées : les administrateurs salariés menacés », *Le Monde* (Paris), 19 janvier 1994, 18.

- Blandin, Claire. « La majorité sénatoriale ne donne que partiellement satisfaction au gouvernement », *Le Monde* (Paris), 4-5 juillet 1993, 9.
- Blandin, Claire. « L'Assemblée nationale engage laborieusement le débat sur les privatisations », *Le Monde* (Paris), 30 juin 1993, 7.
- Blandin, Claire. « Privatisations : la fin des tabous », *Le Monde* (Paris), 2-3 juin 1996, 1 et 14.
- Blandin, Claire. « Sans prix », *Le Monde* (Paris), 6 décembre 1995, 17.
- Boissonnat, Jean. 2001. *Europe, année zéro*. Paris : Bayard.
- Bommensath, Maurice. 1996. « Les quatre pôles du modèle allemand traditionnel d'entreprise : le métier et le collectif ». *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (août) : 31-35.
- Bostnavaron, François. « Des privatisations pour qui ? », *Le Monde* (Paris), 2 juin 1993, 21.
- Bostnavaron, François. « Les futures privatisations s'annoncent difficiles en dépit d'une amélioration du climat à la Bourse de Paris », *Le Monde* (Paris), 7 février 1996, 16.
- Bouvier, Jean. 1987. « Les relations entre l'État et la Banque de France depuis les années 1950 ». *Vingtième siècle : revue d'histoire* 13 (janvier-mars) : 23-33.
- Brawley, Mark R. 1998. *Turning Points: Decisions Shaping the Evolution of the International Political Economy*. Peterborough: Broadview Press.
- Brunet, Patrice. 1973. *L'organisation de la Banque de France*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Brunschwig, Valérie. « Le gouvernement a engagé la privatisation de la Seita », *Libération* (Paris), 27 octobre 1994, 48.
- Buchan, David. « Deficit, not ideology, drives French sell-off », *Financial Times* (Londres), 22 juin 1993, 4.
- Buchan, David et Alice Rawsthorn. « Paris plan to end its control of central bank », *Financial Times* (Londres), 12 mai 1993, 1 et 16.
- Buchan, David et David Owen. « Lagardère wins battle for Thomson », *Financial Times* (Londres), 17 octobre 1996, 1.
- Bulletin de la Commission bancaire. 1992. « Le système bancaire allemand ». *Problèmes économiques* 2293 (30 septembre) : 1-7.

- Bulmer, Simon et William E. Paterson. 1996. « Germany in the European Union : Gentle Giant or Emergent Leader ? ». *International Affairs* 72-1 (janvier): 9-32.
- Cartelier, Lysiane. 1994. « L'expérience française de privatisation 1986-1988 : bilan et enseignements ». *Problèmes économiques* 2362 (février) : 1-7.
- Cartellieri, Ulrich. 1993. « Pas d'alternative à une monnaie européenne ». *Documents :Revue des questions allemandes* 5 (décembre) : 48-60.
- Centre Ecu et Prospective d'Intégration Monétaire Européenne. 1990. *De Pecunia : European Monetary Union and the ECU : The Need for a Decision*. Bruxelles: CEPIME.
- Chabanas, Nicole et Éric Vergeau. 1996. « Nationalisations et privatisations depuis 50 ans ». *INSEE Première* 440 (avril) : 1-4.
- Chari, Raj S. et Francesco Cavatorta. 2002. « Economic Actors' Political Activity in 'Overlap Issues': Privatisation and EU State Aid Control » *West European Politics* 25-4 (octobre): 119-142.
- Charpin, Jean-Michel et Kim Nguyen. 1993. « L'indépendance des banques centrales » *Problèmes économiques* 2331 (23 juin) : 1-6.
- Chemineau, Laurent. « Des privatisations de plus en plus atypiques », *La Tribune* (Paris), 6 mai 1996, 2-3.
- Cohen-Tanugi, Laurent. 1993. « Les perspectives institutionnelles ». *Politique étrangère* 58-1 (printemps) : 35-42.
- Coignard, Jacqueline. « La Banque de France face à ses vassales », *Libération* (Paris), 26-27 juin 1993, 13.
- Coignard, Jacqueline. « La nouvelle vague de privatisations », *Libération* (Paris), 27 mai 1993, 2.
- Coignard, Jacqueline. « Privatisations : la fin des dogmes », *Libération* (Paris), 12 mars 1993, 9.
- Coignard, Jacqueline. « Privatisations : le petit actionnaire se fait ronchon », *Libération* (Paris), 2 juin 1993, 12.

- Cole, Alistair. 1999. « The Service Public Under Stress ». *West European Politics* 22-4 (octobre): 166-184.
- Comité sénatorial permanent des affaires étrangères. *Le point sur l'Europe : les implications d'une intégration accrue de l'Europe pour le Canada*, [En ligne]. <http://www.parl.gc.ca/36/2/parlbus/commbus/senate/com-f/fore-f/REP-F/rep04nov99-f.html> (Page consultée le 30 juillet 2002) .
- Compston, Hugh. 1995. « Union Participation in Economic Policy Making in France, Italy, Germany and Britain, 1970-1993 ». *West European Politics* 18-2 (avril): 314-339.
- Constans, Emmanuel. 1999. « La monnaie en France : présent et avenir ». *Revue française d'administration publique* 92 (octobre-décembre) : 603-609.
- Couapel, Michel. « Countdown für Verkauf von Renault läuft » (Le compte à rebours est commencé pour la privatisation de Renault), *Die Welt* (Hambourg), 13 août 1994, 14.
- Couapel, Michel. « Paris stoppt Privatisierungen » (Paris arrête les privatisations), *Die Welt* (Hambourg), 21 février 1995, 16.
- Couapel, Michel. « Privatisierung erst nach den Wahlen » (La privatisation seulement après les élections), *Die Welt* (Hambourg), 30 août 1994, 14.
- Courty, Guillaume et Guillaume Devin. 2001. *La construction européenne*. Paris : La Découverte.
- Crouigneau, Françoise. 1986. « Pourquoi l'Allemagne est-elle un modèle ? ». *Documents : Revue des questions allemandes* 4 (octobre) : 33-36.
- Crouigneau, Françoise. 1987. « Le rude hiver de la Bundesbank ». *Documents : Revue des questions allemandes* 1 (mars) : 61-65.
- Dawkins, William. « Assault on the state's frontiers », *Financial Times* (Londres), 16 mars 1993, 19.
- Dawkins, William. « Liberty beckons for the Bank of France », *Financial Times* (Londres), 6 janvier 1993, 2.
- de Champris, Thibaut. 1988. « Les fonctions de la Bundesbank ». *Documents : Revue des questions allemandes* 4 (octobre) : 42-54.
- de Champris, Thibaut. 1992. « Combat d'idées sur l'entreprise allemande de demain ». *Documents : Revue des questions allemandes* 2 (juillet) : 70-73.

- de Champris, Thibaut. 2001. « Modèle allemand et expériences françaises ». *Documents : Revue des questions allemandes* 2 (juillet) : 64-66.
- de Champris, Thibaut. 2001. « Mort, le modèle allemand ? ». *Documents : Revue des questions allemandes* 2 (juillet) : 56-63.
- de Filippis, Vittorio. « L'État retarde l'ouverture de la cession de Renault », *Libération* (Paris), 25 août 1994, 7.
- de Haan, Jakob et Fabian Amtenbrink. 2000. « Democratic Accountability and Central Bank Independence: A Response to Elgie ». *West European Politics* 23-3 (juillet): 179-190.
- de La Baume, Renaud. « Noyaux durs, Balladur promet la transparence », *Libération* (Paris), 27 mai 1993, 4.
- de La Baume, Renaud et Paul Loubière. « L'État vend une vache à lait et un canard boiteux », *Libération* (Paris), 10 mars 1994, 11.
- de La Baume, Renaud et Renaud Lecadre. « Les noyaux durs se dispersent », *Libération* (Paris), 22-23 janvier 1994, 8.
- de La Rocque, Jean-Pierre. 1994. « Privatisation et privatisables ». *Problèmes économiques* 2362 (février) : 17-22.
- Delattre, Lucas. 1996. « Le Deutsche Mark au-dessus de la mêlée ». *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (août) : 22-25.
- Delattre, Lucas, Marc-Olivier Padis et Joël Roman. 1996. « L'Allemagne et la France : deux cultures politiques ? Entretien avec Anne-Marie Le Gloanec et Pierre Hassner ». *Esprit* 221 (mai) : 44-52.
- Delion, André G. et Michel Durupty. 1995. « Chronique des entreprises publiques ». *Revue française d'administration publique* 73 (janvier-mars) : 177-186.
- de Mazières, Christine. 1996. « Où en est le modèle économique allemand ? ». *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (août) : 15-21.
- Denis, Mathieu. 2001. « Syndicalisme et unification allemande : un essai d'historiographie contemporaine ». *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande* 33-1 (janvier-mars) : 33-48.
- de Silguy, Yves-Thibault. 1999. « L'administration de l'euro ». *Revue française d'administration publique* 92 (octobre-décembre) : 589-601.
- de Silguy, Yves-Thibault. 1998. *L'euro*. Paris: Librairie générale française.

- de Tocqueville, Alexis. 1988. *L'ancien régime et la révolution*. Paris: Flammarion.
- Deubner, Christian. 1984. « Change and Internationalization in Industry : Toward a Sectoral Interpretation of West German Politics ». *International Organization* 38-3 (été): 501-535.
- Donat, Véronique. 1987. « Syndicats : vers de nouvelles formes de conflit ? ». *Documents : Revue des questions allemandes* 2 (mai-juin) : 59-63.
- Donat, Véronique. 1988. « La grève une « arme ultime » ». *Documents: Revue des questions allemandes* 5 (décembre) : 53-59.
- Donat, Véronique. 1989. « Le week-end chôme au centre des débats ! ». *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (août) : 59-64.
- Donat, Véronique. 1989. « Polémique à propos des heures d'ouverture des commerces ». *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (août) : 65-68.
- Donat, Véronique. 1990. « Accord dans la métallurgie : l'introduction des 35 heures et le retour aux 40 heures ». *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (juillet) : 105-108.
- Donat, Véronique. 1990. « Problèmes du syndicalisme en RDA ». *Documents : Revue des questions allemandes* 4 (octobre) : 71-78.
- Dorfs, Joachim. « Bull kann Muster für weitere Privatisierungen werden » (Bull peut servir de modèle pour des privatisations ultérieures), *Handelsblatt* (Düsseldorf), 10 janvier 1995, 13.
- Dorfs, Joachim. « Erste Vorbereitungen für den Verkauf von Renault » (Premiers préparatifs pour la vente de Renault), *Handelsblatt* (Düsseldorf), 12-13 août 1994, 13.
- Douroux, Philippe. « Trois raisons de ne pas regretter la nationalisation », *Libération* (Paris), 1^{er} juin 1995, 2.
- Dranesas, Bruno. « Les privatisations ont favorisé la multiplication du nombre d'actionnaires en France », *Libération* (Paris), 30 septembre 1994, 51.
- Dubois, Jean. 1999. « Les services publics à l'épreuve de l'Europe ». *Projet* 260 : 79-88.
- Duckenfield, Mark. 1999. « Bundesbank-Government Relations in Germany in the 1990s: From GEMU to EMU ». *West European Politics* 22-3 (juillet) : 87-108.

- Duhamel, Olivier, Élisabeth Dupoirier et Jérôme Jaffré, dir. 1988. *SOFRES : L'état de l'opinion, clés pour 1988*. Paris : Seuil.
- Duhamel, Olivier et Jérôme Jaffré, dir. 1995. *SOFRES : L'état de l'opinion 1995*. Paris : Seuil.
- Durupty, Michel. 1994. « La loi de privatisation de 1993 ». *Problèmes économiques* 2362 (février) : 8-14.
- Dyson, Kenneth et Kevin Featherstone. 1999. *The Road to Maastricht : Negotiating Economic and Monetary Union*. Oxford: Oxford University Press.
- École nationale d'administration. *L'ENA : Trois sites, une seule institution*, [En ligne]. <http://www.ena.fr/ena.php?Id=001006&Retour=001&profil=> (Page consultée le 30 juillet 2002).
- Ehren, Harald. 1993. « La peur des fonctionnaires allemands ». *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (juillet) : 41-44.
- Eichengreen, Barry. 1993. « European Monetary Unification ». *Journal of Economic Literature* 31-3 (septembre): 1321-1357.
- Elgie, Robert. 1999. « Responsabilité démocratique et indépendance de la banque centrale : la Banque centrale européenne dans une perspective historique et comparative ». *Revue française d'administration publique* 92 (octobre-décembre) : 635-649.
- Emerson, Michael et Christopher Huhne. 1991. *L'ECU*. Paris : Economica.
- Emfrun, Bernard. 1999. « La Banque de France et le Système européen des banques centrales ». *Revue française d'administration publique* 92 (octobre-décembre) : 623-634.
- Engel, Laurence. 1997. « L'État au-dessus de tout soupçon ? ». *Esprit* 236 (octobre) : 73-84.
- Esser, Josef. 1986. « State, Business and Trade Unions in West Germany after the 'Political Wende' ». *West European Politics* 9-2 (avril): 198-214.
- Esser, Josef. 1988. « Symbolic Privatisation : The Politics of Privatisation in West Germany ». *West European Politics* 11-4 (octobre): 61-73.
- Etchegoyen, Alain. « Contre : dans l'intérêt de qui ? », *Le Figaro* (Paris), 20 septembre 1994, 2.
- Fauroux, Roger. « Rendre Renault à son destin industriel », *Le Monde* (Paris), 6 septembre 1994, 20.

- Favoreu, Louis. « Quel est le vrai gardien de la Constitution », *Le Figaro* (Paris), 12 mai 1993, III.
- Feldstein, Martin. 1997. « The Political Economy of the European Economic and Monetary Union: Political Sources of an Economic Liability ». *Journal of Economic Perspectives* 11-4 (automne): 23-42.
- Fély, Jean. 1999. « Les nouveaux visages du « bien public » ». *Projet* 260 : 37-46.
- Ferron, André. « Des privatisations à contre-courant », *L'Humanité* (Paris), 15 avril 1993, 8-9.
- Floc'hic, Olivier. 1995. « Les entreprises en RFA : Contraintes externes et reconfigurations internes ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 23 (octobre) : 20-35.
- Floc'hic, Olivier. 1997. « Le système bancaire allemand au cœur du débat sur la croissance ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 32 (octobre) : 20-39.
- Floc'hic, Olivier. 1998. « La construction européenne : une intégration favorable à l'Allemagne ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 35 (mars) : 24-32.
- Floc'hic, Olivier. 1998. « Les aides publiques à l'économie en Allemagne ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 36 (mai) : 26-43.
- Frevel, Bernhard. 2001. « Sozialpolitik : Grundlagen, Orientierungspunkte und Gestaltung » (Politique sociale: fondements, orientations et aspects). Freising : Stark.
- Fricke, Rolf H. « Eine Fusion mit CCF gilt als wahrscheinliche Lösung », *Handelsblatt* (Düsseldorf), 18 août 1993, 9.
- Frieden, Jeffrey. 1998. « The Euro : Who Wins ? Who Loses ? ». *Foreign Policy* 112: 25-40.
- Frieden, Jeffrey A. et David A. Lake, dir. 1995. *International Political Economy: Perspectives on Global Power and Wealth*. New York: St. Martin's Press.
- Frisch, Alfred. 1988. « Les failles du libéralisme allemand ». *Documents : Revue des questions allemandes* 2 (juin) : 68-75.
- Frisch, Alfred. 1992. « Les aléas économiques et financiers de l'unification allemande ». *Documents : Revue des questions allemandes* 2 (juin) : 85-91.

- Frisch, Alfred. 1994. « Les failles de l'économie allemande ». *Documents : Revue des questions allemandes* 1 (janvier) : 65-69.
- Frisch, Alfred. 1996. « Le rôle du syndicalisme ». *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (août) : 43-46.
- Fulda, Anne. « Balladur définit la Banque de France », *Le Figaro* (Paris), 7 mai 1993, 5.
- Gabel, Markus. 2000. « De la banque-industrie aux industries bancaires : les mutations du système bancaire allemand ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 45 (mars) : 5-22.
- Gabel, Markus. 2001. « Marchés, bourses, entreprises : la place financière allemande se modernise ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 51 (juin) : 7-22.
- Gaffney, John. 1988. « French Socialism and the Fifth Republic ». *West European Politics* 11-3 (juillet) : 42-55.
- Gallois, Dominique. « La difficile et coûteuse gestion du petit porteur », *Le Monde* (Paris), 16 février 1994, 20.
- Gallois, Dominique. « La privatisation de la Seita sera peu sensible au climat boursier », *Le Monde* (Paris), 27 janvier 1995, 16.
- Gallois, Dominique. « Les prémices de la privatisation de la SEITA », *Le Monde* (Paris), 28 octobre 1994, 23.
- Gautier, Xavier. 1987. « L'Europe trop étroite pour le DM ? ». *Documents : Revue des questions allemandes* 5 (décembre) : 77-79.
- Gautier, Xavier. 1988. « Visite à l' « antre des voleurs » ». *Documents : Revue des questions allemandes* 4 (octobre) : 28-36.
- Gay, Pierre Angel et Caroline Monnot. « Les privatisations dépassionnées », *Le Monde* (Paris), 2 mars 1993, 28.
- Gay, Pierre Angel et Caroline Monnot. « Les privatisations rapporteraient 40 milliards de francs cette année », *Le Monde* (Paris), 27 mai 1993, 1 et 17.
- Giavazzi, Francesco, Stefano Micossi et Marcus Miller, dir. 1988. *The European Monetary System*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Giersch, Herbert. 1993. « Quand le travail devient trop cher ». *Documents : Revue des questions allemandes* 5 (décembre) : 77-85.

- Giraud, Olivier. 2002. « Une école allemande d'analyse des politiques publiques entre traditions étatiques et théoriques ». *Revue française de science politique* 52-1 (février) : 5-21.
- Girod de l'Ain, Bertrand. 1992. « Les dirigeants des très grandes entreprises allemandes et françaises ». *Documents : Revue des questions allemandes* 2 (juin) : 81-83.
- Godfrain, Jacques. « Pas de privatisation sans participation », *Le Figaro* (Paris), 18 décembre 1992, XI.
- Goldstein, Peter. « French Government Shapes Plans for an Autonomous Bank of France », *The Wall Street Journal Europe*, 21 avril 1993, cité dans *Deutsche Bundesbank, Auszüge aus Presseartikeln* (Francfort/Main), 21 avril 1993, 6-7.
- Goodman, John B. 1991. « The Politics of Central Bank Independence ». *Comparative Politics* 23-3 (avril) : 329-349.
- Gougeon, Jacques-Pierre. 1998. *Comprendre l'économie allemande*. Paris: Hachette.
- Gratien, Jean-Pierre. « Pechiney : les syndicats inquiets, pas les salariés », *La Tribune* (Paris), 20 novembre 1995, 14.
- Gratien, Jean-Pierre. « Usinor-Sacilor à la recherche de son noyau stable », *La Tribune* (Paris), 31 mai 1995, 12.
- Grou, Pierre et François Morin. « Thomson : une privatisation de trop », *Le Monde* (Paris), 16 octobre 1996, 15.
- Guillemard, Véronique. « Renault privatisée doit avoir valeur d'exemple », *Le Figaro* (Paris), 15 mai 1996, V.
- Gumbel, Peter. « French Bank Steers Course for Autonomy », *The Wall Street Journal Europe*, cité dans *Deutsche Bundesbank-Auszüge aus Presseartikeln* (Francfort/Main), 20 janvier 1993, 15-16.
- Hall, Peter A. 1986. *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*. New York: Oxford University Press.
- Hall, Peter et David Soskice, dir. 2001. *Varieties of Capitalism - The Institutional Foundations of Comparative Advantage*. Oxford: Oxford University Press.
- Hank, Rainer. 1993. « DGB : utopie de la « troisième voie » ou « interventionnisme intelligent » ». *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (juillet) : 45-47.

- Hanrieder, Wolfram F. 1982. « Germany As Number Two ? : The Foreign and Economic Policy of the Federal Republic ». *International Studies Quarterly* 26-1 (mars): 57-86.
- Hassenteufel, Patrick et Andy Smith. 2002. « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques à la française ». *Revue française de science politique* 52-1 (février) : 53-73.
- Hayward, Jack. 1997. « Changing partnerships : firms and the French state ». *Modern & Contemporary France* 5-2 : 155-165.
- Heidelberg, Gerhard. « Privatisierungsprogramm soll vollendet werden » (Le programme de privatisation devrait être complété) *Süddeutsche Zeitung* (Munich), 18 mars 1993, 26.
- Heinisch, Reinhard. 2000. « Coping with Economic Integration : Corporatist Strategies in Germany and Austria in the 1990s ». *West European Politics* 23-3 (juillet): 67-96.
- Helm, Jutta A. 1986. « Codetermination in West Germany : What Difference Has It Made ? ». *West European Politics* 9-1 (janvier): 32-53.
- Hen, Christian et Jacques Léonard. 2002. *L'Union européenne*. Paris : La Découverte.
- Hoffmann, Stanley et George Ross, dir. 1987. *L'expérience Mitterrand: Continuité et changement dans la France contemporaine*. Paris : Presses universitaires de France.
- Holton, Richard. 1986. « Industrial Politics in France : Nationalisation under Mitterrand ». *West European Politics* 9-1 (janvier): 67-80.
- Horne, Alfred. 1995. « Cinq ans après la réforme monétaire ». *Documents: Revue des questions allemandes* 4 (octobre) : 70-74. (*Documents*, numéro 9-10, 1953).
- Howarth, David J. 2001. *The French Road to European Monetary Union*. Basingstoke: Palgrave.
- Izraelewicz, Érik. « L'indépendance de la Banque de France », *Le Monde* (Paris), 12 janvier 1993, 18.
- Jack, Andrew. « France puts brave face on outlook for further sales », *Financial Times* (Londres), 15 janvier 1996, 21.
- Jackson, Gregory. 2002. « La compétitivité et l'égalitarisme allemands et japonais à l'épreuve ». *Critique internationale* 8 (juillet) : 133-147.

- Jacquet, Pierre. 1993. « La désunion monétaire européenne ». *Politique étrangère* 58-1 (printemps) : 43-53.
- Jaeger, Claude. 2002. « Investissements directs : l'internationalisation récente du système de production allemand ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 58 (octobre) : 25-28.
- James, Barry. « End to French Sell-Offs ? », *International Herald Tribune* (New York), 15 février 1995, 13-19.
- Jetter, Karl. « Frankreichs reprivatisierte Konzerne weiter unter Staatseinfluß » (Les compagnies françaises privatisées à nouveau dans le giron de l'État), *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (Francfort/Main), 8 novembre 1994, 18.
- Jetter, Karl. « Frankreich trennt Staat und Geld » (La France sépare l'État et l'argent), *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (Francfort/Main), 10 mai 1993, 15.
- Jetter, Karl. « Weiter am Gängelband des Staates » (Plus loin sous la tutelle de l'État), *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (Francfort/Main), 27 septembre 1994, 15.
- Jobert, Annette et Philippe Sanson. 1993. « L'expérience française des comités de groupe ». *Problèmes économiques* 2337 (11 août) : 25-28.
- Joly, Hervé. 2002. « Patrons d'Allemagne revisités : la résistance du modèle traditionnel ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 56 (mai) : 15-20.
- Josselin, Daphne. 2001. « Trade Unions for EMU : Sectoral Preferences and Political Opportunities ». *West European Politics* 24-1 (janvier) : 55-74.
- Jurgensen, Philippe et Daniel Lebègue. 1988. *Le Trésor et la politique financière*. Paris : Montchrestien.
- Kay, John A. « Finances publiques et gain du consommateur », *Le Figaro* (Paris), 25 février 1994, X.
- Keeler, John T.S. et Martin A. Schain, dir. 1996. *Chirac's Challenge: Liberalization, Europeanization, and Malaise in France*. Basingstoke: Macmillan.
- Keim, Helmut et Heiko Steffens, dir. 2000. « Wirtschaft Deutschland » (L'économie allemande). Cologne: Wirtschaftsverlag Bachem.
- Kempf, Udo. 1997. *Von de Gaulle bis Chirac : das politische System Frankreichs* (De de Gaulle à Chirac: le système politique de la France). Opladen : Westdeutscher Verlag.

- Kenen, Peter B. 1992. « The European Central Bank and Monetary Policy in Stage Three of EMU ». *International Affairs* 68-3 (juillet): 457-474.
- Koelble, Thomas A. 1988. « Challenges to the Trade Unions : The British and West German Cases ». *West European Politics* 11-3 (juillet): 92-109.
- Kopper, Hilmar. 1992. « Le rôle des banques dans l'économie allemande et européenne ». *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (juillet) : 71-80.
- Kowalsky, Wolfgang. 1987. « Frankreichs Privatisierung ». *Lendemains* 45 : 105-114.
- Kreile, Michael. 1977. « West Germany : The Dynamics of Expansion ». *International Organization* 31-4 (automne): 775-808.
- Lacam, Jean-Patrice. 1994. « Haute fonction publique et politique ». *Regards sur l'actualité* (septembre-octobre) : 25-44.
- Lacoue-Labarthe, Dominique. 2001. *Les banques en France : Privatisation, restructuration, consolidation*. Paris : Economica.
- Lagoutte, Christine. « Privatisation : Pechiney « dans les starting-blocks » », *Le Figaro* (Paris), 28 juin 1995, 1.
- Lallement, Rémi. 1991. « L'action de la Treuhand dans la restructuration ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 4 (novembre) : 15-18.
- Lallement, Rémi. 1992. « La concurrence en Allemagne à l'épreuve de l'unification ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 5 (février) :22-52.
- Lallement, Rémi. 1993. « La politique de privatisation dans l'ex-RDA ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 10 (mars) : 32-60.
- Lallement, Rémi. 1994. « La compétitivité de l'Allemagne comme espace économique ». *Regards sur l'économie allemande - Bulletin économique du CIRAC* 16 (mai) : 20-50.
- Lallement, Rémi. 1994. « Politique économique et modernisation dans l'ex-RDA ». *Regards sur l'économie allemande - Bulletin économique du CIRAC* 18 (novembre) : 18-41.
- Lallement, Rémi. 1998. « L'Allemagne entre délocalisations et relocalisations : faux débat et vrais enjeux ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 39 (décembre) : 17-46.

- Lamy, Pascal. 2001. « Les moyens d'action économique de l'Europe ». *Esprit* 276 (juillet) : 121-128.
- Lange, Wilhelm. 1987. « L'économie allemande au début de 1987 ». *Documents : Revue des questions allemandes* 1 (mars) : 55-59.
- Läpple, Dieter. 1997. « L'Allemagne : la fin d'un « modèle » ? ». *Documents : Revue des questions allemandes* 4 (octobre) : 25-40.
- Lasserre, René, dir. 2002. « Les modèles français et allemand à l'épreuve de la compétitivité européenne ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 56 (mai) : 5-8.
- Lattard, Alain. 2001. « La réforme de la « constitution interne de l'entreprise » en Allemagne ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 50 (mars) : 17-30.
- Launet, Édouard. « Bull fixe sa privatisation à septembre 1997 », *Libération* (Paris), 10 septembre 1995, 17.
- Laville, Jean-Louis. 2000. « Au-delà du libéralisme social ». *Esprit* 269 (novembre) : 36-50.
- Lazare, Françoise. « Banque de France : de l'autonomie à l'indépendance », *Le Monde* (Paris), 22 avril 1993, 13.
- Lazare, Françoise. « La Banque de France n'aura pas une totale indépendance », *Le Monde* (Paris), 11 mai 1993, 22.
- Lazare, Françoise. « L'UDF publie son projet de loi en faveur de l'indépendance de la Banque de France », *Le Monde* (Paris), 14 janvier 1993, 17.
- Lebaron, Frédéric. 1997. « Les fondements sociaux de la réalité économique: Le conseil de la politique monétaire de la Banque de France ». *Actes de la Recherche en Sciences sociales* 116-117 (mars) : 69-90.
- Lecadre, Renaud. « Antoine Jeancourt-Galignani, un privé sans noyau dur », *Libération* (Paris), 6 mai 1996, 22.
- Lecadre, Renaud. « La tirelire des privatisations peine à se remplir », *Libération* (Paris), 18 octobre 1995, 22.
- Le Boucher, Éric. « La Bundesbank modèle et anti-modèle », *Le Monde* (Paris), 20 avril 1993, cité dans *Deutsche Bundesbank, Auszüge aus Presseartikeln* (Francfort/Main), 21 avril 1993, 5-6.

- Le Galès, Yann, Arnaud Rodier et Édouard Thévenon. « Longuet souhaite un changement de statut de France Telecom », *Le Figaro* (Paris), 18 juin 1993, I et IV.
- Le Gendre, Bertrand. « Les privatisations sans boussole », *Le Monde* (Paris), 16 octobre 1993, 1 et 19.
- Legendre, Pierre. 1992. *Trésor historique de l'État en France : l'administration classique*. Paris : Fayard.
- Le Gloannec, Anne-Marie. 1997. « Europe by Other Means ? ». *International Affairs* 73-1 (janvier) : 83-98.
- Le Puill, Gérard. « Balladur met vingt et une entreprises publiques en vente », *L'Humanité* (Paris), 27 mai 1993, 2-4.
- Le Puill, Gérard. « Privatisation à hauts risques pour le gouvernement Balladur », *L'Humanité* (Paris), 16 août 1994, 5.
- Leser, Éric. « Les financiers craignent la précipitation », *Le Monde* (Paris), 20 avril 1993, 17.
- Leser, Éric. « Les privatisations à pas comptés », *Le Monde* (Paris), 24 avril 1993, 15.
- Leser, Éric. « L'État ne détiendra plus aucune action des AGF », *Le Monde* (Paris), 4 juin 1996, 21.
- Leser, Éric et Caroline Monnot. « Les huit vertus des privatisations », *Le Monde* (Paris), 18 mai 1993, 32-33.
- Lestrade, Brigitte. 2001. « La réforme de la cogestion, un coup d'arrêt au déclin des syndicats ? ». *Allemagne d'aujourd'hui* 157 (juillet-septembre) : 20-40.
- Ligot, Maurice. 1995. « Les problèmes monétaires de l'Union européenne : dévaluations compétitives et monnaie unique ». Rapport d'information no 2440. Paris : Assemblée Nationale.
- Lipp, Ernst-Moritz. 1991. « Perspectives socio-économiques de l'unification allemande ». *Documents : Revue des questions allemandes* 5 (décembre) : 53-59.
- Lixl-Purcell, Andreas. 1995. *Rückblick: Texte und Bilder nach 1945* (Retour en arrière: Textes et Images d'après 1945). Boston: Houghton Mifflin.
- Lodge, Martin. 2000. « Isomorphism of National Policies ? The 'Europeanisation' of German Competition and Public Procurement Law ». *West European Politics* 23-1 (janvier) : 89-107.

- Losser, Alphonse. 1991. « L'économie allemande dans la nouvelle Europe ». *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande* 23-2 (avril-juin) : 225-240.
- Losser, Alphonse. 1994. « L'économie allemande au milieu des années 1990 ». *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande* 26-4 (octobre-décembre) : 671-679.
- Louis, Jean-Victor. 1990. *Du Système monétaire européen à l'union monétaire*. Luxembourg : Commission des Communautés européennes.
- Maarek, Gérard. « Ne pas se tromper d'objectif », *Le Figaro* (Paris), 14 mai 1993, XI.
- Maclean, Mairi. 1997. « Privatisation, dirigisme and the global economy: an end to French exceptionalism ? ». *Modern & Contemporary France* 5(2) : 215-228.
- Maclean, Mairi. 1995. « Privatisation in France 1993-94 : New Departures or a Case of *plus ça change* ? ». *West European Politics* 18 (2) : 273-290.
- Maclean, Mairi, dir. 1998. *The Mitterrand Years : Legacy and Evaluation*. Basingstoke: Macmillan.
- Maclean, Mairi, Charles Harvey et Jon Press. 2001. « Elites, ownership and the internationalisation of French Business ». *Modern & Contemporary France* 9(3): 313-325.
- Maillard, Didier. « La valeur ajoutée des privatisations », *Le Figaro* (Paris), 17 septembre 1993, XI.
- Mamou, Yves. 1987. *Une machine de pouvoir: la Direction du Trésor*. Paris : La Découverte.
- Mandraud, Isabelle. « Les habits neufs d'une privatisable », *Libération* (Paris), 9 juillet 1995, 39.
- Manow, Philip et Eric Seils. 2000. « The Employment Crisis of the German Welfare State ». *West European Politics* 23 (2):137-160.
- Mariano, Antoine-Pierre. « Privatisations : Moderniser », *Le Figaro* (Paris), 29 juin 1993, I.
- Mariette, Dominique et Colette Menguy. « Les privatisables françaises en mal de crédit », *La Tribune* (Paris), 29 février 1996, 18 et 23.
- Mauduit, Laurent. « Des privatisations bouche-trou », *Libération* (Paris), 20 janvier 1994, 2.

- Mayer, Hartmut. 1997. « Early at the Beach and Claiming Territory ? The Evolution of German Ideas on a New European Order ». *International Affairs* 73-4 (octobre) : 721-737.
- Mazey, Sonia. 1986. « Public Policy-Making in France : The Art of the Possible ». *West European Politics* 9-3 (juillet): 412-428.
- Ménière, Laurent, dir. 1993. *Bilan de la France 1981-1993*. Paris : Hachette.
- Messarovitch, Yves, Philippe Mudry et Jean-Pierre Robin. « Edmond Alphandéry : les raisons d'un choix », *Le Figaro* (Paris), 22 juillet 1993, I et II.
- Milesi, Gabriel. 1998. *Le Roman de l'Euro*. Paris : Hachette.
- Milner, Susan. 1992. « French Trade Unions and the Single European Market ». *Modern and Contemporary France* 51 (octobre): 11-21.
- Ministère de l'Économie et des Finances. 1993. « Banque de France : évolution de son statut depuis 1800 et projet de réforme ». *Problèmes économiques* 2331 (23 juin) : 14-16.
- Mohr, Christoph. « Frankreich : Der Coup » (France: le coup), *Auslandskurier* (Schwäbisch Hall), septembre 1993, 52-53.
- Monnot, Caroline. « Bull montre patte blanche à Bruxelles », *Le Monde* (Paris), 10 mars 1994, 16.
- Monnot, Caroline. « France Telecom veut accélérer son changement de statut », *Le Monde* (Paris), 12 mai 1995, 21.
- Monnot, Caroline. « Nouvelles alliances industrielles », *Le Monde* (Paris), 9 septembre 1993, 16.
- Moravcsik, Andrew. 1991. « Negotiating the Single European Act: National Interests and Conventional Statecraft in the European Community ». *International Organization* 45-1 (hiver): 19-56.
- Moreau Defarges, Philippe. 1993. « Le tournant de Maastricht ». *Politique étrangère* 58-1 (printemps) : 21-33.
- Morin, François. « Privatisations : l'onde de choc », *Le Monde* (Paris), 29 juin 1993, 33.
- Moss, Bernard H. 1988. « After the Auroux Laws : Employers, Industrial Relations and the Right in France ». *West European Politics* 11-1 (janvier): 68-80.

- Mudry, Philippe et Béatrice Taupin. « Michel Sapin : « Non à la privatisation des monopoles », *Le Figaro* (Paris), 19 février 1993, I et V.
- Murel, Anne-Marie. 1997. « La fin de l'État actionnaire ». *Esprit* 236 (octobre) : 85-98.
- Nakano, Koichi. 2000. « The Role of Ideology and Elite Networks in the Decentralisation Reforms in 1980s France ». *West European Politics* 23-3 (juillet) : 97-114.
- Nathan, Hervé. « Renault culbute dans le privé », *Libération* (Paris), 14 mai 1996, 19.
- Normand, Jean-Michel. « Renault, « symbole national » malgré lui », *Le Monde* (Paris), 20 août 1994, 20.
- Orange, Martine. « Le gouvernement accorde des garanties sociales avant la privatisation d'Usinor-Sacilor », *Le Monde* (Paris), 1^{er} juin 1995, 33.
- Orange, Martine. « Le gouvernement annonce la privatisation d'Usinor-Sacilor », *Le Monde* (Paris), 8 février 1995, 15.
- Orange, Martine. « Le gouvernement souhaite accélérer le programme de privatisations », *Le Monde* (Paris), 28 juin 1995, 14.
- Orange, Martine et Jo Johnson. 2003. *Une faillite française*. Paris : Albin Michel.
- Owen, David et Haig Simonian. « France to own less than half of Renault », *Financial Times* (Londres), 14 mai 1996, 15.
- Pautrat, Marie-Hélène. 2001. « Réforme de l'administration fédérale et modernisation de la gestion publique en Allemagne ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 50 (mars) : 5-12.
- Pautrat, Marie-Hélène. 2002. « Privatisation et dérégulation en Allemagne : les limites du pragmatisme syndical ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 58 (octobre) : 11-18.
- Picht, Robert. « Marianne et Michel : le couple franco-allemand en santé ou en crise ? », conférence donnée au Centre canadien d'études allemandes et européennes le 24 octobre 2002.
- Picq, Jean. 1999. « Les avatars du service public à la française ». *Projet* 260 : 47-54.
- Piening, Christopher. 1997. *Global Europe : The EU in World Affairs*. Boulder: Lynne Rienner Publishers.
- Plessis, Alain. 1998. *Histoires de la Banque de France*. Paris : Albin Michel.

- Plihon, Dominique. 1994. « Indépendance ou autonomie de la Banque de France ». *Regards sur l'actualité* (septembre-octobre) : 3-23.
- Pognon, Olivier. « Un débat à rallonge », *Le Figaro* (Paris), 10 juin 1993, 6.
- Presse- und Informationsamt der Bundesregierung. 2000. *Tatsachen über Deutschland*. (Allemagne: Faits et Réalités). Francfort/Main : Societäts-Verlag.
- Proissl, Wolfgang. « La privatisation entraînerait la perte de 800 000 emplois en Europe », *Le Monde* (Paris), 28 mai 1994, 19.
- Quaden, Guy. « Faut-il avoir peur d'une banque centrale indépendante ? », *Le Monde* (Paris), 27 avril 1993, 33.
- Quatremer, Jean et Thomas Klau. 1999. *Ces hommes qui ont fait l'euro : querelles et ambitions européennes*. Paris : Plon.
- Quioc, Georges. « Banque de France : la réforme au Conseil d'État », *Le Figaro* (Paris), 4 mai 1993, IV.
- Quioc, Georges. « Banque de France : une politique monétaire sous influence », *Le Figaro* (Paris), 21 avril 1993, II.
- Quioc, Georges. « Une Banque de France réformée pour Jean-Claude Trichet », *Le Figaro* (Paris), 19 août 1993, III.
- Raitenbuch, Max. « Die plötzliche Angst vor der eigenen Courage » (La peur subite devant le propre courage), *Der Tagesspiegel* (Berlin), 28 août 1994, 26.
- Raulin, Nathalie. « La privatisation de la Seita s'ouvre aux particuliers », *Libération* (Paris), 26 janvier 1995, 44.
- Raulin, Nathalie. « Le blues des tabaculteurs », *Libération* (Paris), 26 janvier 1995, 44.
- Ravaï, Nazanine. « Banque de France : débat autour de la surveillance des banques », *Le Figaro* (Paris), 7 avril 1993, IV.
- Ravaï, Nazanine. « Privatisées : un capital toujours sous surveillance », *Le Figaro* (Paris), 5 janvier 1993, VI.
- Ravaï, Nazanine. « Un instrument dans la main du gouvernement », *Le Figaro* (Paris), 21 avril 1993, II.

- Ravaï, Nazanine et Georges Quioc. « Les privatisations sous le signe du pragmatisme », *Le Figaro* (Paris), 19 mars 1993, II.
- Ravaï, Nazanine et Georges Quioc. « Test encourageant pour les privatisations », *Le Figaro* (Paris), 29 juin 1993, I.
- Rawsthorn, Alice. « Bankers make assault on fortress France », *Financial Times* (Londres), 2 juin 1993, 19.
- Rawsthorn, Alice. « France sets out plans for sale of state assets », *Financial Times* (Londres), 27 mai 1993, 1.
- Rawsthorn, Alice. « French look for the strong, silent type », *Financial Times* (Londres), 16 juillet 1993, 2.
- Rawsthorn, Alice. « Paris to privatise Bull and AGF », *Financial Times* (Londres), 10 mars 1994, 3.
- Rawsthorn, Alice. « Sell-off generates FFfr360bn in shares », *Financial Times* (Londres), 30 juin 1993, 2.
- Rawsthorn, Alice. « So far the omens are not ideal », *Financial Times* (Londres), 24 juin 1993, III.
- Rawsthorn, Alice. « Strains start to ease », *Financial Times* (Londres), 27 octobre 1993, I.
- Rawsthorn, Alice et David Buchan. « French left-overs on the block », *Financial Times* (Londres), 27 mai 1993, 21.
- Raymond, Gino G., dir. 2000. *Structures of Power in Modern France*. Basingstoke: Macmillan.
- Recker, Marie-Luise. 2002. *Geschichte der Bundesrepublik Deutschland* (Histoire de la République fédérale d'Allemagne). Munich : C.H. Beck.
- Reeh, Klaus. « Changer les mentalités ou s'abstenir », *Le Monde* (Paris), 11 mai 1993, 37.
- Regan, Marguerite C. et Frank L. Wilson. 1986. « Interest-Group Politics in France and in Ireland: Comparative Perspectives on Neo-Corporation ». *West European Politics* 9-3 (juillet) :393-411.
- Renfert, Cornel. « Privatwirtschaftliche Freiräume in Frankreich » (Les libertés de l'économie privée en France), *Blick durch die Wirtschaft* (Francfort/Main), 7 octobre 1996, 2.

- Reuter, Edzard. 1990. « Autour de l'union économique et monétaire : réflexion sur les tâches économiques en Allemagne ». *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (juillet) : 78-90.
- Riché, Pascal. « La Banque de France en route pour l'indépendance », *Libération* (Paris), 10-11 avril 1993, 8.
- Riché, Pascal et Charles Wyplosz. 1993. *L'Union monétaire de l'Europe*. Paris : Seuil.
- Ridding, John. « A hard act to follow », *Financial Times* (Londres), 7 novembre 1994, 16.
- Ridding, John. « Beset with difficulties », *Financial Times* (Londres), 1er décembre 1995, IV.
- Ridding, John. « Bull sale puts France on the horns of a dilemma », *Financial Times* (Londres), 21 novembre 1994, 17.
- Ridding, John. « France sees the Renault-Volvo merger as Act One », *Financial Times* (Londres), 29 septembre 1993, 3.
- Ridding, John. « France to sell off nuclear power group », *Financial Times* (Londres), 13 janvier 1994, 15.
- Ridding, John. « Mitterrand urges caution on sell-offs », *Financial Times* (Londres), 15 juillet 1993, 2.
- Ridding, John. « Paris launches Usinor Sacilor sale », *Financial Times* (Londres), 7 février 1995, 19.
- Ridding, John. « Pause for breath after tobacco sale », *Financial Times* (Londres), 22 février 1995, 18.
- Ridding, John. « Privatisation programme gets under way in France », *Financial Times* (Londres), 20 septembre 1993, 19.
- Ridding, John. « Ready for the next auction », *Financial Times* (Londres), 19 mai 1995, 14.
- Ridding, John. « Rush for Balladur's winter bargains », *Financial Times* (Londres), 26 novembre 1993, 17.
- Ridding, John. « Sell-off plans hit obstacles », *Financial Times* (Londres), 27 septembre 1995, 4.

- Ridding, John et Martin Brice. « Honeymoon may be over for French privatisations », *Financial Times* (Londres), 14 novembre 1994, 23.
- Robin, Jean-Pierre. « Banque de France : l'accroc constitutionnel réparé », *Le Figaro* (Paris), 12 mai 1993, I.
- Robin, Jean-Pierre. « Banque de France : l'indépendance totale n'est pas concevable », *Le Figaro* (Paris), 6 avril 1993, IV.
- Robin, Jean-Pierre. « Le pouvoir monétaire prend son indépendance », *Le Figaro* (Paris), 5 janvier 1994, II.
- Robin, Jean-Pierre. « Vers l'indépendance de la Banque de France », *Le Figaro* (Paris), 22 janvier 1993, II.
- Roberts, Paul Craig. « La clé de l'emploi », *Le Figaro* (Paris), 18 mai 1995, XIV.
- Rochard, Élisabeth. « Framatome satisfait de l'abandon de la privatisation », *La Tribune* (Paris), 9 novembre 1994, 11.
- Rochard, Élisabeth et Nicole Triouleyre. « Bercy donne le coup d'envoi à la privatisation de la Seita », *La Tribune* (Paris), 27 octobre 1994, 9.
- Rodier, Arnaud. « Renault : la route est libre », *Le Figaro* (Paris), 19 juillet 1995, II.
- Roland, Michel. « Renault : mise au point de la mini-privatisation aujourd'hui », *La Tribune* (Paris), 13 septembre 1994, 10.
- Rosanvallon, Pierre. 1990. *L'État en France de 1789 à nos jours*. Paris : Seuil.
- Rosenzweig, Luc. 1988. « La République fédérale en route vers les trente-cinq heures ». *Documents : Revue des questions allemandes* 2 (juin) : 63-66.
- Rouban, Luc. 1994. « La modernisation de l'État ». *Regards sur l'actualité* (décembre) : 32-46.
- Rouille, Nathalie et Imène Rahmouni. 2000. « Un an d'Eurosystème : le rôle de la Banque de France et de la place de Paris dans le nouvel environnement de l'euro ». *Bulletin de la Banque de France* 73 (janvier) : 49-58.
- Rovan, Joseph. 1991. « Le vote et le Mark ». *Documents : Revue des questions allemandes* 5 (décembre) : 3-4.
- Roy, Corinne. 1987. « Crise financière ». *Documents : Revue des questions allemandes* 5 (décembre) : 72-76.

- Ruffat, Michèle. 1987. « À quoi sert le néo-corporatisme ? ». *Vingtième siècle, revue d'histoire* 13 (janvier-mars) : 95-103.
- Saint-Étienne, Christian. « Sur l'indépendance de la Banque de France », *Le Figaro* (Paris), 26 février 1993, XI.
- Salomon, Anne. « Les privatisées malmenées en bourse », *Le Figaro* (Paris), 11 août 1995, I.
- Salomon, Anne. « Renault : une privatisation à deux vitesses », *Le Figaro* (Paris), 3 septembre 1995, II.
- Sandholtz, Wayne. 1993. « Choosing Union : Monetary Politics and Maastricht ». *International Organization* 47-1 (hiver): 1-39.
- Sassier, Philippe. 1998. *L'euro*. Paris : Flammarion.
- Schmid, Lucile. 1997. « Une paralysie bien française: entretien avec Daniel Cohn-Bendit ». *Esprit* 236 (octobre) : 33-46.
- Schmidt, Vivien A. 1997. « Running on empty : the end of *dirigisme* in French economic leadership ». *Modern & Contemporary France* 5(2): 229-241.
- Schmidt, Vivien A. 1999. « The Changing Dynamics of State-Society Relations in the Fifth Republic ». *West European Politics* 22-4 (octobre): 141-165.
- Schmidt, Vivien A. 2000. « Les beaux restes du capitalisme d'État à la française ». *Critique Internationale* 8 (juillet) : 163-176.
- Schmiegelow, Henrik et Michele Schmiegelow. 1975. « The New Mercantilism in International Relations : The Case of France's External Monetary Policy ». *International Organization* 29-2 (printemps): 367-391.
- Schmitt, Hans O. 1968. « Capital Markets and the Unification of Europe ». *World Politics* 20-2 (janvier): 228-244.
- Seitz, Konrad. 1993. « L'Allemagne a-t-elle déjà laissé passer son avenir ? ». *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (juillet) : 39-40.
- Services d'expansion économique de l'Ambassade de France en République fédérale d'Allemagne. 1992. « Les politiques allemandes dans le secteur industriel ». *Problèmes économiques* 2293 (30 septembre): 7-10.
- Shore, Cris. 2000. *Building Europe: The Cultural Politics of European Integration*. Londres:Routledge.

- Siegele, Ludwig. « Angebot mit Schwächen » (Offre avec des faiblesses), *Die Zeit* (Hambourg), 19 mars 1993, 44.
- Siegele, Ludwig. « Bundesbanque de France », *Die Zeit* (Hambourg), 19 février 1993, 26.
- Siegele, Ludwig. « Teurer Abschied vom Tropf » (Le retrait coûteux du capital du pauvre), *Die Zeit* (Hambourg), 18 mars 1994, 32.
- Sterdyniak, Henri. « L'indépendance de la Banque de France, un risque inutile », *Libération* (Paris), 31 mai 1993, 4.
- Stürmer, Michael. 1997. « Les Allemands et leur argent ». *Documents : Revue des questions allemandes* 4 (octobre) : 41-51.
- Szij, Éric. 1994. « La nationalisation a-t-elle été un outil efficace de politique industrielle ? ». *Regards sur l'actualité* 205 (novembre) : 19-29.
- Szij, Éric. 1994. « Privatisations : logique industrielle ou logique budgétaire ? ». *Regards sur l'actualité* 205 (novembre) : 31-44.
- Thibaud, Paul. 1996. « L'Europe allemande... Définitivement ? ». *Esprit* 221 (mai) : 53-65.
- Thygesen, Niels. 1989. « The Delors Report and European Economic and Monetary Union ». *International Affairs* 65-4 (automne): 637-652.
- Tönshoff, Silke. 2001. *Die zentralbankpolitische Diskussion des Maastrichter Vertrags in Frankreich, Italien und Deutschland* (La discussion de la politique des banques centrales du traité de Maastricht en France, en Italie et en Allemagne). Francfort/Main : Peter Lang.
- Trichet, Jean-Claude. 1998. « La marche vers l'euro : le point de vue de la Banque de France ». *Bulletin de la Banque de France* 58 (octobre) : 181-189.
- Tremel, Alain. « Balladur inquiet des réactions hostiles à la privatisation », *L'Humanité* (Paris), 26 août 1994, 4.
- Uterwedde, Henrik. 1996. « Compétitivité, emploi : le modèle allemand en panne ? ». *Documents : Revue des questions allemandes* 3 (juillet) : 8-14.
- Uterwedde, Henrik. 2002. « Feu le « capitalisme rhénan » ? ». *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC* 55 (mars) : 5-10.
- Uterwedde, Henrik. 1998. « La politique économique : quel renouveau ? ». *Documents : Revue des questions allemandes* 5 (décembre) : 53-59.

- Uterwedde, Henrik. 2002. « L'économie allemande : la recherche d'une nouvelle dynamique ». *Documents : Revue des questions allemandes* 1 (janvier) : 68-74.
- Validire, Jean-Louis. « Renault : la CGT part en guerre », *Le Figaro* (Paris), 15 septembre 1994, VI.
- Van Ypersle, Jacques et Jean-Claude Koeune. 1988. *Le Système Monétaire Européen : Origine, fonctionnement et perspectives*. Bruxelles : Commission des Communautés européennes.
- Verdun, Amy, dir. 2002. *The Euro : European Integration Theory and Economic and Monetary Union*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers.
- Vickers, John et Vincent Wright. 1988. « The Politics of Industrial Privatisation in Western Europe : An Overview ». *West European Politics* 11-4 (octobre): 1-30.
- von Hammerstein, Konstantin, Horand Knaup, Roland Nelles, Michael Sauga, Gabor Steingart et Janko Tietz. « Vorwärts und vergessen » (En avant et oublié), *Der Spiegel* (Hambourg), 18 novembre 2002, 22-40.
- Walsh, James I. 2000. *European Monetary Integration & Domestic Politics: Britain, France and Italy*. Boulder: Lynne Rienner Publishers.
- Webster, Paul et Alix Christie. « French gamble on £ 35 billion state sell-off », *The Guardian Weekly* (Londres), 6 juin 1993, 19.
- Weiler, Joseph H.H. 1999. *The Constitution of Europe*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Werner, Robert. « Les failles du projet d'indépendance », *Le Monde* (Paris), 15 juin 1993, 37.
- Whitehouse, Steve. « French Financials Look Ripe for Privatization », *Herald Tribune* (New York), 16 mars 1993, 13 et 15.
- Winkler, Ulrich. 2003. *Deutschland von 1945 bis zur Gegenwart* (L'Allemagne de 1945 à aujourd'hui). Freising: Stark.
- Wright, Vincent. 1997. « Introduction : la fin du dirigisme ? ». *Modern & Contemporary France* 5-2 : 151-153.
- Wyplosz, Charles. 1997. « EMU : Why and How It Might Happen ». *Journal of Economic Perspectives* 11-4 (automne): 3-22.
- Wyplosz, Charles. « Encore un effort », *Le Monde* (Paris), 11 mai 1993, 37.